PREMIERE ANNEE—No. 75 MONTREAL, JEUDI, 7 AVRIL, 1910 UN SOU LE NUMERO

ABONNEMENTS :

Edition Quotidienne :

Canada et Etats-Unis $3.00
Union Postale $6.00

Edition Hebdomadaire :

Canada $1.00
Etats-Unis et Union Postale $1.50

LE DEVOIR

Directeur : HENRI BOURASSA.

Rédaction et Administration :
71A RUE SAINT [illegible]
MONTREAL

TELEPHONE :
REDACTION : Main 7460.
ADMINISTRATION : Main 7461

FAIS CE QUE DOIS !

EN MARGE DU DEBAT

Notes d'un spectateur

Québec, le 6 avril 1910.

En matière parlementaire, l'inattendu est presque de règle. Nous comptions cet après-midi entendre la réplique de M. Tellier au discours du trésorier provincial, et l'après-midi presque entière a été prise par un débat de colonisation. —Le premier d'une série qui parsèmera les *trois ou quatre mois de la session*, a négligemment dit M. Prévost, pendant que maintes binettes s'allongeaient.—Québec est un pays charmant et les Québecquois sont de fort aimables gens, mais la perspective de rester ici jusqu'en juillet ne sourit à personne.

Le débat en tout cas a été fort intéressant, quoique un peu touffu et désordonné. Il s'est clos — temporairement— sur une étincelante réplique de M. Bourassa, l'une des meilleurs informations qu'il ait données à la Chambre depuis longtemps.

Mais c'est M. Prévost qui, en reprenant la formule essentielle de la politique nationaliste: la séparation du domaine forestier et du domaine agricole, a touché le point central de la question. Au fond de tous les ennuis du colon Jacob Morin et de ses démêlés avec la *Colonial Lumber Co.*, il y a, empoisonnant et irritant toutes les blessures, le vice essentiel de notre régime: la co-existence sur le même lot de droits différents: ceux du colon, ceux du marchand de bois et ceux du gouvernement.

Le conflit est né, essentiellement, d'une dispute sur la propriété d'une certaine quantité de bois coupé par Morin sur un lot à lui concédé par le gouvernement, mais situé dans la concession forestière de la *Colonial Lumber Co.* — et dans une réserve de colonisation. Le dernier détail est savoureux, car jamais les événements n'ont plus éloquemment démenti la vanité de ce *bluff* des *réserves de colonisation*, avec lequel on a essayé des années durant d'éblouir les naïfs.

C'est en pleine réserve de colonisation, dans un territoire censément enlevé au marchand de bois et placé sous l'autorité du ministre de la Colonisation, que s'est manifesté sous une forme aigüe l'antagonisme entre le colon et le marchand de bois.

Et le ministre de la Colonisation, avisé des faits, n'a pu, malgré sa bonne volonté, faire qu'une chose: transmettre à son collègue du ministère des Terres les plaintes qu'on lui adressait.

Incidemment, nous avons pu constater qu'il existe, sur un point essentiel de la loi des Terres, un doute extrêmement grave. Le colon qui reçoit son billet de location le 1er ou le 2 mai, a-t-il droit au bois coupé dans son défrichement avant le 1er mai de l'année suivante? Dans la négative — et cette opinion s'appuie sur un jugement récent, — comme la loi le contraint à faire trois âcres de défrichement pendant la première année d'occupation, il en résulterait qu'il est tenu de par la loi, de couper du bois qui ne lui appartient pas, qui revient de droit au marchand.

C'est invraisemblable, mais c'est comme cela.

Il existe heureusement un jugement en sens inverse — mais le doute subsiste, — dans le conflit des tribunaux, et cela jette sur notre loi un jour bien étrange.

* * *

Le débat de cet après-midi a permis aussi de faire dans les méthodes du ministère des Terres une curieuse incursion.

Le gros argument de M. Allard est celui-ci: Nous ne sommes pas des juges, nous n'avions pas à intervenir dans le conflit. A quoi M. Prévost répond: Vous n'aviez qu'à écrire deux mots à la *Colonial Lumber Co.*, pour remettre toute chose à sa place, et c'est votre inaction qui a laissé se déchaîner toute la série des événements qui se sont terminés par l'emprisonnement du colon Morin.

Et M. Bourassa reprend: Si cela ne vous regardait point, pourquoi avez-vous communiqué à la *Colonial Lumber Co.* la lettre du P. Laniel, qui protestait contre la façon dont Morin était traité, qui affirmait sa bonne foi, alors que vous n'accusiez même pas réception à celui-ci de sa lettre? Si cela vous regardait, pourquoi ne traitiez-vous pas de la même façon le colon et le marchand de bois, au lieu de consulter simplement le marchand? En réalité, le ministère a joué au bénéfice de la *Colonial Lumber Co.* le rôle d'*informer*, en lui communiquant, sans en prévenir celui-ci, la lettre du P. Laniel.

Il y a plus, M. Allard, pour établir qu'il existe au canton Guérin des colons spéculateurs, a produit une lettre du même P. Laniel qui désignait un certain nombre de ces spéculateurs. Une note signée du ministre établit que, sur le témoignage du P. Laniel, les billets de location ont été annullés. Or, dans sa lettre du 13 mars 1909, le même Père Laniel affirmait que Morin était un colon de bonne foi, qu'il n'avait coupé de bois que dans son défrichement et que M. Bureau, un fonctionnaire du ministère, pourrait témoigner de ces faits.

On n'a pas accusé réception de cette lettre, on ne paraît avoir tenu aucun compte du témoignage du P. Laniel et l'on n'a fait appel à celui de M. Bureau qu'au mois de mai, quinze jours après l'incarcération de Morin, traîné les menottes aux mains de Guérin à Bryson, et après que toute l'affaire eut été discutée à la Chambre et dans la presse.

Et voilà le cas que l'on fait des déclarations d'un témoin selon que cela favorise ou non la politique de ces messieurs du ministère des Terres.

* * *

M. Langlois joue décidément à l'enfant terrible. Il se permet de poser des questions, oh! des questions qui donnent tout le temps, à M. Gouin l'envie de s'écrier: Mais, dis-donc, petit, veux-tu bien aller te coucher.....

La dernière risque d'éventer une jolie petite affaire dont le gouvernement ne saurait, malgré ses précautions oratoires, éviter la responsabilité.

Il s'agit d'impressions et, pour avoir été directeur-gérant du *Canada*, M. Langlois s'y connait en fait d'impressions officielles surtout.

Le gouvernement voulait donc refondre les statuts de la province de Québec et faire tirer des nouveaux statuts un chiffre d'exemplaires suffisant pour la consommation des juristes.

Bref, on a imprimé sept mille exemplaires des statuts français et cinq mille anglais, plus un certain nombre de rapports, et le tout a coûté le bagatelle de $47,269.97.

Et M. Langlois désirait savoir si le gouvernement avait demandé des soumissions pour ce travail, quelles soumissions il avait reçues, etc.

Or le gouvernement n'a pas demandé de soumissions et les contrats ont été donnés de main à main aux deux favoris du ministère: le *Soleil* et le *Telegraph*, le *Soleil* qui a reçu l'an dernier, au titre des impressions parlementaires, une bagatelle de $18,175.78, le *Telegraph*, qui a bénéficié, au même titre, d'un gâteau de $9,624.68.

Et c'est ainsi qu'agit le gouvernement des hommes d'affaires, des hommes pratiques!

M. Gouin déclare bien que "l'impression des statuts refondus n'a pas été faite sous le contrôle du gouvernement, mais sous celui d'une commission"; mais cette commission était la créature du gouvernement, elle avait pour secrétaire M. Charles Lanctôt, l'*alter ego* du premier ministre, et le cabinet ne saurait échapper à la responsabilité de ses actes.

Il n'avait qu'à manifester un désir pour que la commission suivît le mode normal, celui qu'aurait adopté un homme d'affaires ordinaire, et demandé des soumissions.

Il ne l'a pas fait, parce qu'il fallait assurer aux thuriféraires du ministère de grosses prébendes.

Il resterait maintenant à savoir de combien cette fantaisie de pacha oriental soulage inutilement la bourse des contribuables; combien, en d'autres termes, l'absence de soumissions a fait perdre à la province.

C'est un calcul que M. Langlois fera peut-être bientôt. S'il ne le fait, nous pourrons le faire pour lui et pour le gouvernement.

* * *

Demain, à moins qu'un nouvel incident ne vienne brouiller les cartes, M. Tellier dissèquera le budget.

Les projets de loi qui intéressent particulièrement Montréal: amendements à la charte, projets de chemins de fer souterrain et élevé ne viendront devant la Chambre que la semaine prochaine. Mais déjà l'équipe des "gens de Montréal", comme l'on dit ici est sur place, travaillant ferme.

Avocats, financiers, tireurs de ficelles sont à l'oeuvre. La bataille sera rude, car de gros, de très gros intérêts sont en jeu.

OMER HEROUX.

"AIGLES" D'OR.

Londres, 7. — Une somme totale de cinq millions cinq cent mille dollars en "Aigles" ont été achetés à New-York ces jours derniers par la banque d'Angleterre. De cette somme trois millions ont été achetés hier, mais le prix payé n'est pas connu.

La banque de France ne vaulant pas se départir de son or, il ne serait pas étonnant que la banque d'Angleterre soit obligée d'augmenter le taux de l'escompte à 5 p.c.

Cette échauffourée.

Encore une échauffourée entre les étudiants et la police!

Ces scènes regrettables à tous les points de vue semblent vouloir revenir chaque année.

On dirait même que la police prend un vif plaisir à les faire naître.

Nos étudiants de Laval, ne sont pas des anges, certes, ils se plaisent à le reconnaître.

Ils ne sont pas non plus si mauvais diables que cela.

Je suis convaincu que si l'Université était mieux située, ces bagarres, ces échauffourées n'auraient pas lieu.

Nos carabins sortent-ils de leurs cours qu'ils sont immédiatement dans la rue Saint-Denis ou au coin de la rue Sainte-Catherine.

Comme ils sont nombreux, de suite, la circulation en souffre.

Ajoutez à leur nombre les personnes qui attendent les tramways, les passants et vous comprenez la raison de tous ces malentendus.

Avec cela que la police n'est pas toujours d'une humeur égale et sereine; que les étudiants adorent taquiner et se payer la tête des gens.....

Il faut qu'un service d'ordre soit maintenu par la police, c'est entendu. Que nos étudiants doivent "circuler" et ne pas s'amuser "au coin" à roucouler, à dire aux passantes des madrigaux, c'est toujours vrai.

Entre nous, c'est agréable, vous savez.....

Ce qui est vrai, disons-le franchement, c'est que la police préfère s'attaquer aux universitaires qu'aux détrousseurs nombreux qui font la terreur de certains quartiers.

Quelques étudiants qui regrettent le manque d'exercices gymnastiques entre les cours, ne dédaignent pas une ronde de boxe avec le "policeman" de garde.

De là les engagements, les échauffourées; les coups de poing, les oeufs, les crachoirs, et toute la kyrielle.

Vous admettrez que ça devient "vieux oeufs".

Sans compter qu'il y a la promenade, dans la voiture cellulaire, la déposition au Recorder et la semonce du juge.

Non. — Trève d'hostilités.

Les rues Saint-Denis et Sainte-Catherine ne sont pas le Champ-de-Mars et la police comme les étudiants ont autre chose à faire que se battre devant les badauds.

Que la police continue son oeuvre d'épuration dans Montréal; que les universitaires se préparent à devenir les têtes dirigeantes de demain et il est à espérer que le conseil d'administration de Laval saura trouver un moyen d'exproprier les terrains voisins afin que leurs administrés puissent s'amuser en plein air tout en étant chez eux.

Ah! pouvoir, aux jolis minois, roucouler de jolis vers, taquiner les passants, agacer la police sans craindre M. le Recorder et sa semonce, voilà l'idéal M. le doyen.....

TANCREDE MARSIL.

ECHEC ET MAT

Le capital américain vient de jouer un coup hasardeux qui peut avoir des conséquences graves.

Il a détruit, apparemment, par une manoeuvre opportune, tout l'échafaudage laborieusement édifié par le Canada pour faire une concurrence active et heureuse à la ligne new-yorkaise, dans le transport des céréales canadiennes.

On pourrait croire même que tout le monde s'est donné le mot, cette année, pour favoriser les voisins au détriment des intérêts les plus urgents du port de Montréal.

Dirigées par les dollars yankees, les assurances maritimes des grands lacs viennent de décréter brusquement une augmentation de un pour cent dans les primes, entre Fort William et Montréal, sans réclamer la moindre hausse pour les vapeurs de Jean-Baptiste ou de l'Oncle Sam qui traversent les eaux frontières vers le sud, et sans se soucier de savoir si par mesure de représailles l'entrée de nos canaux ne serait pas fermée aux bateaux d'inscription américaine, tout comme les canaux de New-York sont fermés aux cales d'inscription canadienne.

Jusqu'ici, les taux étaient de cinq pour cent de l'extrémité ouest du lac Supérieur à Port Colborne; de six pour cent de cette localité à Kingston, et de sept pour cent du lac Ontario à la Métropole.

Les assurances coûteront donc cette année huit pour cent aux armateurs qui feront voyager leurs paquebots ou leurs barges entre la tête de la navigation lacustre et son débouché naturel vers l'océan.

Cette hausse se produit au moment où les chemins de fer du pays demandent une réduction du coût de transport des céréales par eau, de l'Ouest à Montréal, pour donner à la route laurentienne, une chance de succès dans la lutte qu'elle livre au transport par New-York.

De Duluth à Liverpool, il y a une différence de dix pour cent en moins, à peu près, par comparaison avec la ligne directe Fort William-Montréal-Angleterre, malgré la forte diminution annoncée pour le transport sur rail par le Grand-Trone et le Canadien-Pacifique.

Les assureurs donnent hypocritement comme raison de la hausse des primes, les dangers de la navigation dans les eaux laurentiennes et dans les ports septentrionaux des lacs.

Ils appellent cela de l'habileté.

Dans les circonstances, l'application de la loi pourrait bien établir qu'il y a conspiration nuisible au commerce et que les raisons données sont ridiculement improuvées.

Le capital canadien est pourtant assez fort pour organiser des compagnies d'assurances maritimes sans rechercher l'appui des étrangers, surtout quand la liberté d'action est une question de vie ou de mort.

Pour avoir négligé la clairvoyance élémentaire dans cette question d'assurances maritimes, nos financiers sont en quelque sorte responsables de la tension actuelle.

La hausse américaine des primes payées par les compagnies canadiennes a prévenu au moment psychologique la réduction du transport par voie intérieure qui aurait permis d'établir un taux uniforme de Duluth ou de Fort William à Liverpool.

Après la réduction du Grand-Trone, les chemins de fer de l'Etat de New-York, allant de Buffalo à Boston, New-York et Philadelphie, annoncèrent une nouvelle baisse, et comme les compagnies lacustres canadiennes étaient décidées à accepter une partie du sacrifice pour niveler les taux des deux routes, le coup de bourse éclata.

Les transatlantiques canadiens porteront maintenant le poids total de la réduction ce qui représentera près de vingt pour cent, pour atteindre les chiffres de nos voisins. Ils ne pourront pas soutenir cette lutte sans perdre beaucoup et les Yankees espèrent ainsi obtenir le transport exclusif des céréales de nos trois grandes provinces agricoles.

Pendant que la guerre de tarif se réglait ostensiblement à Washington, les gens de Buffalo rouvraient les hostilités.

Mais le dernier mot n'est pas dit à Ottawa, sans doute.

A moins qu'on ne laisse faire.....

JULES TREMBLAY.

Les Etudiants et la police

Monsieur le Rédacteur,

Aucun journal du matin n'a, je crois, relevé d'une façon juste, la brutalité dont ont fait preuve certains hommes de police à Laval, mercredi soir. Voici un fait de nature à édifier le public sur ce point. Un de nos étudiants en droit les mieux réputés sortait de l'Université, son cours terminé, se disposant à retourner chez lui sans se préoccuper de la bagarre déjà engagée. Quinze pas à peine le séparaient de la sortie, qu'il se vit assailli, lancé contre le pavé violemment, tandis qu'une main lui roulait durement la tête contre l'asphalte. Parvenu à se relever, il suivait docilement le constable, lorsque ce dernier, (ayant un second excès de rage, je suppose), à l'angle des rues S.-Denis et Ste-Catherine, saisit de nouveau l'étudiant, et le lança au risque même de l'assommer et avec une violence inouie, contre le pavé, lui roulant de nouveau, avec une cruauté vraiment bestiale, la tête contre le pavé, et lui causant des lésions à la figure. Laissant de côté la question de justice en cette arrestation, (alors que l'arrestation était certainement absurde, d'un de nos meilleurs et plus distingués confrères), je me demande si pareille conduite n'est pas de nature à provoquer une clameur d'indignation et de révolte; et si c'est une façon d'arrêter un homme que de l'assommer et le malmener rudement.

De tous les conflits qui surviennent parfois entre les étudiants et la gent policière, il me reste cette idée devenue une conviction: que nos hommes de police s'imaginent faire du zèle et se font une joie sauvage d'arrêter un étudiant.

Je ne veux pas faire le récit du commencement de la bagarre ni même voir quels ont été les premiers en tort; je poserai seulement cette question: la gent policière doit-elle ou non agir de façon à sauvegarder la paix? Alors, à supposer que son imagination lui représente la nécessité d'une arrestation, pourquoi ne se contente-elle pas d'opérer puis de se retirer sommairement, sans se préoccuper des protestations qui nécessairement éclatent de la part des amis et confrères.

Je ferai remarquer de nouveau que je ne veux discuter nullement la question de savoir si telle ou telle arrestation est légitime ou non. Je prends le fait, la police croit de son devoir d'arrêter un étudiant; qu'elle le fasse, non tel que dans le fait rapporté plus haut avec une cruauté de brute et de sauvage, mais simplement, et qu'elle se retire. Au lieu de cela, nos hommes, nos brutes je devrais dire, sachant bien qu'une arrestation est toujours de nature à soulever l'indignation, cherchent à les multiplier, en étalant leur joie de pouvoir emmener un des nôtres. Naturellement, le mot monte, grandit, l'indignation s'accentue devant ces bedons ventrus qui veulent faire de l'héroisme de leur zèle intempestif, et... nous avons des scènes désolantes comme celles de mercredi. Devant le traitement bête et brutal d'un arrêté, comme je le racontais au commencement, personne ne s'étonnera que toute une jeunesse vivante et unie proteste avec la dernière énergie.

Je pourrais bien ajouter qu'au poste, la même brutalité se continue, puisque, parti avec l'un de mes confrères et un avocat éminent de Montréal, à la délivrance de notre malheureux ami, les officiers du poste, sans raison aucune, que l'échauffement de leur cervelle, nous ont traités tous trois d'une façon stupide et animale avant de nous rendre justice.

Et voilà pourquoi les étudiants protestent et moi, avec eux, avec la dernière énergie.

J.-A. SICOTTE,
Vice-Prés. E.E.D.

LE DERNIER POTIN AU SUJET DU CHEF DE L'OPPOSITION

Ottawa, 7 avril. — La dernière rumeur qui a cours dans les couloirs du parlement, — on vient de l'y lancer, — a trait au choix d'un nouveau chef de l'opposition.

Un groupe de députés oppositionnistes anglais, qui recrute ses membres parmi la députation de l'ouest, veut à tout prix un changement de chef. Du moins il le dit, en sourdine.

"A quoi bon, prétendent ceux-ci, faire tout un remue-ménage, si l'on garde à la tête du parti celui qui n'a pas su le guider comme il le convenait, depuis bientôt dix ans? Ce n'est pas de membres, mais de cerveau qu'il faut changer."

Ces gens-là ont un chef d'opposition tout trouvé dans leur manche. Encore quelques jours et si on les laisse faire, ils l'en sortiront.

Et ce sera.... ou plutôt ce ne sera pas M. Magrath ni M. McBride, ni M. Whitney, ni M. Crothers, ni M. Currie, ni aucun des quatre-vingts autres candidats à ce poste.

Ce sera... Sir Thomas Shaughnessey, le président actuel de la Compagnie du Canadien-Pacifique.

Sir Thomas Shaughnessey donnerait sa démission comme président de cette grande compagnie et entrerait dans l'arène fédérale.

Entouré d'un certain nombre de parlementaires d'expérience, Sir Thomas Shaughnessey, disent les putés conservateurs de l'ouest, ferait un chef d'opposition tout-à-fait présentable et capable de conduire vite l'opposition à la victoire.

Reste à savoir si M. R.-L. Borden se laisserait ainsi détrôner par un nouvel arrivant dans la politique fédérale.

Dans l'entrevoie

LE TRAVAIL AUGMENTE.

Le Canadien-Pacifique engagera non moins de sept mille tâcherons ce printemps pour les grandes entreprises qu'il doit terminer dans l'Ouest cette année.

$4,000,000 D'OBLIGATIONS.

L'ex-lieutenant-gouverneur James Dunsmuir, de la Colombie Britannique, a acheté hier $4,000,000 de parts du Canadien-Nord, à Vancouver.

VOL EN WAGON.

Alfred Hazlett, un préposé aux bagages du Grand-Tronc, a été arrêté sous prévention d'avoir volé deux bagues serties de pierreries expédiées de London à Chatham, Ont., ces jours derniers.

Il subira son procès aux assises.

GROS EDIFICE.

M. V. G. R. Vickers, surintendant de la division atlantique de la compagnie de messageries Dominion, déclarait hier que la construction du nouvel édifice de la compagnie, rue Saint-Jacques, serait commencée dès le mois de mai. Cet édifice aura dix étages.

A PROVIDENCE.

La mesure recommandée par la Législature du Rhode Island, hier, oblige le Grand Tronc à passer à Woonsocket, Pawtucket et à Providence, et à construire une voie particulière partout où il est possible d'éviter les voies déjà établies. Cet après-midi même, la mesure sera discutée au mérite à la Législature.

TRAVAUX GIGANTESQUES.

Les usines et ateliers du Grand Tronc Pacifique, à Winnipeg, seront terminés prochainement. Il y aura treize bâtiments pour les huit départements de travail. Huit de ces constructions sont en fer et cinq sont en béton armé. Les terrains couvrent une superficie de trois cents acres et la surface de plancher des bâtisses est actuellement de dix-sept acres. Le bâtiment principal mesure 880' de longueur sur 180 de largeur et 47 de hauteur. Cinq mille ouvriers seront employés dans les usines. Tout sera prêt pour la fin de l'année.

UNE CONSEQUENCE.

Les chambres de commerce de l'Ouest protestent contre l'intention des compagnies de chemin de fer d'augmenter le prix des passages et les taux de transport des marchandises, à la suite des exigences des ouvriers. Ces derniers ont réclamé une augmentation globale de quarante pour cent et les taux de transport devront être haussés en conséquence. La taxe se fait sentir si fortement que les négociants de l'ouest se plaignent amèrement de ces exactions.

LES SALAIRES.

Le New-York Central accorde une augmentation de salaire à ses employés Trois cents hommes sont affectés par cette augmentation entre Montréal et la frontière. A compter du 1er avril, les gages des conducteurs, serrefreins des trains de garage et de remorque sont augmentés de trois centins l'heure. Les employés qui reçoivent $200 par mois ou moins reçoivent une augmentation de sept pour cent, excepté les mécaniciens et les sectionnaires, les conducteurs, chauffeurs et employés du télégraphe, dont les salaires sont actuellement à l'étude.

LETTRE D'OTTAWA

ON PARLE SPORT. — A PROPOS DE CHEVAUX. — QUI VEUT PARIER? — A PLUS TARD. — LES "TROTTES", A LA CAMPAGNE. — LE PARI DE CHEZ NOUS. — INTERMEDIAIRES PAYES. — LES BOOKMAKERS. — REGULIERS. — EN MARGE DE LA PISTE. — UNE CAMPAGNE DU "GLOBE". — UN ANCIEN CLERGYMAN ENTRE EN LICE. — CE QU'IL PROPOSE. — M. MCCOLL N'EN VEUT POINT. — SUR LES CHAMPS DE COURSES. — LES DEPUTES SOMMEILLENT. — ARGUMENTS CONTRADICTOIRES. — UNE TACTIQUE PARLEMENTAIRE. — EST-CE PAR AMOUR DU FRANCAIS? — DE L'HISTOIRE CONTEMPORAINE.

Ottawa, 7 Avril.

Toute la journée, hier, la Chambre a parlé de sport et de courses de chevaux.

— "De sport et de chevaux, direz-vous, mais à quel propos?"

Elle a étudié le bill Miller, qui veut prohiber certaines manières de parier sur les courses de chevaux.

Huit heures durant, nous avons eu ce spectacle d'une lutte plus ou moins animée, où des libéraux comme MM. McColl et Sifton,— rentré en scène depuis quelques jours, on ne sait trop pourquoi,— ont conduit la bataille contre un bill que le cabinet, officiellement, semble approuver. Au fond, il ne lui importe guère, puisque bon nombre de ses partisans habituels y sont tout-à-fait opposés, surtout chez les Canadiens-Français.

Journée perdue, puisque, hier soir, la Chambre n'était guère plus avancée, et qu'il lui faudra y revenir, aujourd'hui même. Ce sont de tels débats qui prolongent une session.

I.

Disons à quel propos cette mesure naquit, il y a quelques mois, pour être disloquée, démembrée un de ces jours-ci.

A la campagne, où nos bonnes gens aiment ce qu'ils appellent, d'un mot du terroir, les "trottes", tout s'y passe à la bonne franquette. Si vous avez envie de parier sur tel ou tel cheval, un ami qui n'a pas vos opinions, quant au succès de votre favori, vous en donne l'opportunité. De l'un à l'autre, vous échangez vos pronostics sur le résultat final, et, devant témoins, souvent, il est entendu que celui qui fait erreur devra payer au gagnant telle somme, définie d'avance.

Il y a là, parfois, des inconvénients. Rarement ceux qui parient ainsi déposent leur enjeu aux mains du témoin. Il advient dans ce cas que, si votre cheval favori gagne la course, souvent votre adversaire refuse sous un prétexte ou sous un autre, de vous remettre l'argent engagé. C'est un pari "blanc".

Des gens à l'affût des entreprises payantes ont imaginé de servir d'intermédiaires, — moyennant finances,— entre les parieurs. Vous voulez parier vingt piastre contre cinq que tel cheval sera premier, ou second: le "book maker",— c'est le nom de l'agent de paris, dans le vocabulaire du sport— reçoit votre argent, vous donne un récépissé, et la course finie, vous paiera votre gain, si le cheval sur lequel vous avez visé sort victorieux.

Les "bookmakers" font un métier de cette occupation. Ce sont des professionnels. Avec eux, le pari est une affaire. Leurs commissions sont si élevées que, par exemple, l'an dernier, ils ont payé $1 90 pour avoir le privilège de se tenir sur les champs de courses de Toronto, de Montréal et de Hamilton. On ne les voit point beaucoup dans la province de Québec, — sauf sur la piste de Blue-Bonnets, près de Montréal. Mais ils abondent, dans Ontario,— surtout à Woodbine, à Toronto, et dans les provinces de l'Ouest.

Ces "book makers", ce sont des réguliers. Il y a des irréguliers, qui prennent des paris, dans la rue, dans les bureaux, et même dans les usines. D'autres ouvrent, dans des locaux interlopes, des agences où ils font spéculer les gens sur des courses de chevaux qui ont lieu aux Etats-Unis ou ailleurs. Et c'est là la pire engeance des "bookies", pour parler l'argot familier à ceux qui les fréquentent.

II.

Ces détails donnés, venons-en au débat d'hier.

Il y a quelques mois, le "Globe" de Toronto entreprenait une vigoureuse campagne contre les paris aux champs de courses. Ces opérations, disait il, démoralisent la jeunesse et causent beaucoup de ruines, parmi ceux qui s'intéressent et parient aux courses de chevaux. Le démon du jeu cause, dans le public des dommages incalculables.

Certaines sociétés religieuses, — notamment l'Eglise méthodiste canadienne, — ont entrepris de détruire l'industrie des "bookmakers". Et M. Miller, d'Ontario,—un ex-"clergyman" méthodiste, qui en a encore l'apparence, devenu agent d'immeubles et député libéral de Grey-Sud,—s'est fait le champion de cette idée. Et comme M. Miller est un travailleur, il a tout de suite soumis à la Chambre une mesure qui frappe d'une pénalité minimum de mille piastres, et d'un an d'emprisonnement toute personne qui agit comme "bookmaker", où que ce soit, et enregistre des paris "sur une élection politique ou municipale, une course où toute lutte d'habileté ou de résistance, entre hommes, ou entre bêtes."

Ceci ne fait guère l'affaire des "jockey clubs", de la "Metropolitan Racing Association", — une puissante organisation de "bookmakers", non plus que de ceux qui aiment assister aux courses de chevaux.

Aussi le bill Miller a-t-il rencontré beaucoup d'adversaires, même chez des gens très honnêtes, amis du sport et qui ne dédaignent pas, l'occasion venue, de mettre au jeu un peu d'argent, sans considérer l'aspect moral de cette question.

Cette mesure, renvoyée pour étude approfondie à un comité spécial, revenait hier devant la Chambre. Il s'agissait de l'approuver ou de la rejeter.

Pour lui faire échec, deux des membres du sous-comité, MM. Monk et McColl, ont préparé un amendement, que défendit hier M. McColl lui-même.

M. McColl — et il n'est pas le seul, — voudrait qu'on ne rendit pas illégal le métier de "bookmaker", dans certaines circonstances. Ainsi tout agent de paris qui servirait d'intermédiaire aux parieurs, sur la piste d'une association autorisée, pendant la période des courses, — qui ne devraient pas durer plus que huit jours consécutifs, et auraient lieu deux fois par année seulement, — exercerait une industrie légistime. Par contre, tout "bookmaker" qui solliciterait ou enregistrerait des paris hors de ces circonstances serait passible d'une pénalité de $1,000 et d'un an d'emprisonnement.

Le bill Miller vise à abolir à tout jamais le métier de "bookmaker", quelque part qu'il s'exerce; et l'amendement McColl peut l'abolir partout, sauf sur les champs de courses, où il est utile, et même nécessaire, affirme M. McColl, pour le maintien du bon ordre et l'existence même de ce genre de sport.

Avec la loi Miller, on en reviendrait aux paris sans intermédiaires.

III

De part et d'autre on discute à grand renfort d'arguments les mérites respectifs des projets Miller et McColl. La chambre s'en désintéresse presqu'absolument. A quatre heures, il n'y a pas là quarante députés. Et, de ceux qui sont au poste, il y en a—même des ministres,—qui dorment comme des bienheureux. L'éloquence soporifique des orateurs en est responsable. Dans leur tribune, les journalistes songent à parier sur le résultat du débat. Seul, tout le banc et l'arrière-ban des "Jockey Clubs" de Montréal, de Toronto et de Hamilton, juché dans la tribune des sénateurs, suit avec attention le débat d'où dépend un peu leur existence, s'il faut les en croire. En effet, les sociétés propriétaires de champs de courses prétendent que, sans l'argent que leur donne la vente aux agents de paris du privilège d'exercer leur industrie sur ces terrains, c'en est fait du sport. "Les courses de chevaux ne paient pas assez, disent-ils, et si ce n'était de ces revenus, nous aurions toujours des découverts considérables. Si la loi Miller passe, ce sera la décadence pour les éleveurs de chevaux, dont le commerce est intimement lié aux courses".

"Vous exagérez, disent les tenants du bill Miller. Vos agences de paris, mais c'est un moyen immoral de drainer l'argent du peuple. L'an dernier, les "bookmakers" ont enlevé deux millions de l'épargne populaire. C'est un fléau national". Tels sont, en somme, les principaux arguments des orateurs.

Dès le début de la séance, on a tenté de bloquer le débat, parce que, a-t-on dit, le rapport du sous-comité spécial créé pour étudier la loi Miller n'est pas traduit en français. Le président de la chambre met de côté cette objection; l'amour de la langue française n'a certes pas seul, dicté cette tactique.

Autrement comment expliquer que des 55 députés partisans de cette objection, il s'en est trouvé plus d'une vingtaine qui, en 1905, votaient contre l'usage de la langue française dans l'ouest, et une autre vingtaine qui, le cas échéant, ne manqueraient pas de donner un vote analogue?

GEORGE PELLETIER.

M. du Roure à l'Université Laval

Les cours de littérature française du distingué professeur, M. du Roure, interrompus par les vacances de Pâques, ont été repris, hier soir, à l'Université Laval. Le public a marqué par ses applaudissements combien il y trouve de charme et d'intérêt. La conférence de M. du Roure portait sur "Le peuple dans la poésie du 19e siècle".

Le peuple n'a fait son apparition dans la poésie qu'après la Révolution; on ne l'apercevait guère au 17e siècle, qu'à travers les bergeries de l'Astrée, au 18e, à travers celles de Trianon.

Il n'entre même pas dans la littérature en même temps que dans l'histoire. Car la poésie romantique, trop idéaliste, se borna à en célébrer l'image collective, agrandie et déformée en pompeuses allégories.

Il faut que la poésie devienne réalité pour se préoccuper des individus qui composent le peuple et observer leur vie.

François Coppée n'eut guère d'autres ancêtres que Béranger et peut-être Sainte-Beuve. Mais, malgré toutes ses imperfections, il sut créer un art vraiment nouveau et donner la beauté de la vie aux scènes médiocres qu'il peignit.

Les paysans inspirèrent une poésie plus élevée peut-être et plus forte, de Pierre Dupont à Brizeux, dont Mercier continue et renouvelle la tradition.

Quant à la populace, jadis chantée par Villon, elle a trouvé son chantre moderne dans Richepin, dont la "Chanson des Gueux", trop souvent ignoble, renferme pourtant de saisissantes beautés et ne seraient-ce que ses pittoresques esquisses de "Gamins de Paris".

Et, sans doute, il y a plus de vérité et de vie dans ces peintures violentes et pittoresques que dans les déclamations de ceux qui hissent sur un piédestal l'image conventionnelle d'un Démos imaginaire.

Séance littéraire et musicale

Jeudi, le 14 avril courant, aura lieu au Monument National, une séance littéraire et musicale sous les auspices de la Fédération Nationale S.-Jean-Baptiste. Le docteur James-J. Guerin, maire de Montréal a accepté la présidence d'honneur et assistera à la représentation. Nous donnons ici le programme complet de la fête:

PROGRAMME

Entrée— Orchestre National de la Paroisse Saint-Pierre.

1o. The Minstrel Boy (Moore) . . . . . M. Ed. Quinn. Accompagnateur: M. Shea, Organiste de S.-Patrice.

2o. Le Procès Rigolo (Lemercier de Neuville). Les élèves du Conservatoire Lasalle.

3o. Intermède— par les élèves du Conservatoire Lasalle.

4o. Conférence: "Une visite à la cour de Louis XIV".— Rév. Monsieur Bouhier P. S.S.

5o. La carte postale.—Mme Raoul Dandurand.— Les élèves du Conservatoire Lasalle.

6o. Le Cor. (Flégier) M. Ed. Dufresne, N. P., accompagnatrice, Melle R. Beauchamp.

7o. Philémon et Baucis (Gounod). — Melle Gatien et M. Dupuis.

LETTRE DE QUEBEC

REPRISE DE LA DISCUSSION SUR L'ARRESTATION ARBITRAIRE DU COLON MORIN. — M. ARMAND LAVERGNE, QUI OUVRE LE FEU EST SOUTENU PAR MM. JEAN PREVOST ET HENRI BOURASSA. — REPONSE DES HONORABLES MM. ALLARD, DEVLIN ET CARON.

Quebec, 7 avril.—L'atmosphère du conseil législatif est beaucoup plus calme que celle de l'assemblée. C'est ce que devait se dire hier soir M. Allard le ministre des terres. Quant à M. Gouin s'il est satisfait de la bataille qu'ont menée pour lui ses lieutenants, MM. Allard, Devlin et Caron, il n'est vraiment pas difficile. Les trois ministres, obligés de défendre quand même l'administration des terres prise en flagrant délit d'incurie malfaisante, se sont acquittés de leur tache avec une mollesse qui sentait l'ennui des besognes toujours répétées. D'autre part, MM. Lavergne, Prévost et Bourassa ont déployé dans la dénonciation d'un régime pourri un bel effort de leur talent. La partie ne fut donc pas égale.

Toute la séance de l'après-midi a été prise par un débat sur l'arrestation et le procès de Jacob Morin, un colon du Témiskamingue que la "Colonial Lumber Co." fit arrêter et transporter, les menottes aux mains sur une distance de deux cents milles, jusqu'à la prison de Bryson (Pontiac), après lui avoir volé son bois. Que de telles choses puissent se passer sous l'administration paternelle de M. Gouin, ce n'est pas surprenant, quand on connaîtra l'opinion de l'honorable premier sur la colonisation. Il y a eu ce matin, dans la salle où la commission des intérêts privés tient ses séances, un caucus ministériel où l'on a surtout traité cette question.

Vers deux heures moins vingt le caucus prenait fin et les députés se dispersaient. Mais une arrière-garde batailleuse était restée dans la salle où l'on entendait la voix du premier-ministre qui dominait celle de ses contradicteurs. Lorsqu'ils en sortirent, M. Gouin disait: "Une politique d'intérêt purement provincial, sans préoccupation de parti, reconnaitrait que DES COLONS, IL N'Y EN A PLUS." Et M. Cyrille Delâge, écho fidèle, répéta: "Il n'y en a plus." Cet état d'esprit de nos maitres explique tout un monde de choses apparemment incompréhensibles. A la fin de la dernière session, un journal anglais, dont l'article fut reproduit par le "Nationaliste", disait: "M. Gouin ne peut pas se lever en Chambre et dire que le Canadien-Français ne veut plus coloniser." Non, mais il pourrait peut-être mettre une sourdine à l'enthousiasme du ministre de la Colonisation et de son seigneur et maître le ministre des terres, lorsque ces messieurs clament que la colonisation est plus prospère que jamais. Il est impossible que la colonisation prospère quand le maître de nos destinées est d'avis qu'elle n'est plus possible aujourd'hui.

Le cas de Jacob Morin illustre d'un jour éclatant le régime auquel doit se soumettre l'homme qui veut, de nos jours, se créer un "chez lui" dans la province. Voici les faits:

LES FAITS

Le 13 mars 1909, le ministre de la Colonisation recevait du Père Lasniel, curé de Murray City, une lettre dans laquelle celui-ci déclarait que la "Colonial Lumber Company" avait saisi au moulin le bois coupé par le colon Jacob Morin dans son abattis pour se construire une cabane afin de loger sa famille.

Le 18 mars, M. Devlin qui n'a rien à voir dans l'espèce, transmit cette lettre à M. Jules Allard, le ministre des Terres. Celui-ci répondit, le 23 mars, qu'il n'en connaissait rien et qu'il demandait des renseignements à la "Colonial Lumber Co". Remarquez bien ce dernier point: c'est au marchand de bois que le ministre s'adresse pour savoir si le colon est volé. Il ne daigne pas répondre au Père Lasniel.

Le 27 mars, la Compagnie répond que Morin était "un écumeur de la forêt", et jamais elle n'avait pris autre chose que son bois. La chose en resta là, le ministre était convaincu et satisfait, et il ne songea même pas à connaître la version de Morin, ni la réponse qu'il opposait à cette accusation.

Trois jours plus tard Morin était arrêté et emprisonné. Un premier bref de saisie-revendication que la Cie avait fait émettre le 25 février précédent n'avait pu recevoir d'application. L'huissier John Nolan avait trouvé le village soulevé. Il appert d'après des témoins de toute confiance que Morin n'excita pas la violence, mais qu'au contraire, c'est à lui que Nolan dut de pouvoir retourner sain et sauf. Il revint en force, le 30 mars, avec un nouveau bref de saisie, fit garotter le colon au milieu de sa famille à cause de la violence que celui-ci aurait exercée lors de sa première visite, et saisir son bois. Morin fut traîné sur une distance de 200 milles jusqu'à la prison de Bryson. Là, le malheureux, seul et sans défense, fut approché par des avocats de la "Colonial Lumber Co" qui le persuadèrent de confesser jugement, lui disant que ce serait pour lui le meilleur moyen d'être rendu à la liberté. Il confessa jugement et fut condamné à $1.00 d'amende.

Le 18 avril, le père Lasniel écrivait de nouveau, en faisant connaître les derniers événements. Le 24 avril, le ministre répondit en informant le père Lasniel de l'accusation portée contre Morin par les marchands de bois.

Mais alors l'opposition fut saisie de l'affaire. Le député de Terrebonne prit en main la cause de Morin, et vaillamment soutenu par MM. Bourassa et Lavergne, obtint la promesse que le ministre enverrait sur les lieux un fonctionnaire de l'administration des terres chargé de le renseigner.

Le 29 avril, le père Lasniel revint à la charge, adressant au ministre un long mémoire des faits, et lui demandant d'intervenir dans la cause en faveur de Morin trop pauvre pour se défendre. Le 3 mai, le gouvernement publiait le rapport de M. Bureau, explorateur à son emploi, au témoignage duquel le père Lasniel l'avait référé, dans sa lettre du 13 mars, la première qu'il eût écrite.

LE RAPPORT BUREAU

Le rapport de M. Bureau fut une justification complète de Morin et des colons de Guérin et de Nadelec. Loin d'avoir volé le marchand de bois, c'était le marchand de bois qui avait dépouillé Morin de son bois et l'avait ensuite fait arrêter pour étouffer sa voix demandant justice à Berlin où hélas! il n'y avait plus de juges!

Mais voilà: l'administration avait attendu au mois de mai pour obtenir un témoignage qu'elle eût pu avoir dès le mois de mars.

Enfin une requête des citoyens de Guérin décida le ministre à agir. Il écrivit au père Lasniel qu'il se faisait adresser le dossier et les procédures. Et le 10 mai, l'ordre était donné au protonotaire de Bryson de lui transmettre le dossier.

La cause de Morin— celle relative à la propriété de son bois— s'est plaidée à Bryson.

Une dépêche reçue, il y a deux jours, au ministère des terres annonçait que le colon avait gagné son procès. M. Allard s'est attribué le mérite de cette victoire, due, prétend-il, aux "officiers en loi" qu'il a envoyés au secours de Morin et qui ont aidé son avocat de leurs conseils. Il a même ajouté que si la "Colonial Lumber Co", en appelle de la décision de la Cour Supérieure de Bryson, c'est la province qui défendra Morin. La Cour Supérieure a décidé que le colon avait droit au bois abattu dans les limites de son défrichement, et la province est intéressée à ce que cette décision soit maintenue.

II.

C'est M. Lavergne qui a le premier ouvert le feu, en demandant la production des documents qui, depuis l'an dernier, s'étaient ajoutés au dossier de l'affaire.

M. Lavergne a dénoncé avec sa verve habituelle l'incurie du régime qui avait permis un pareil état de choses. Sans l'intervention de MM. Prévost et Bourassa, Morin serait encore en prison. Il a demandé au ministre pourquoi il avait fallu lui forcer la main pour le faire intervenir, et pourquoi il ne s'était adressé qu'au marchand de bois.

M. ALLARD

M. Allard, dans sa réponse, a, déclaré qu'il n'avait aucun pouvoir d'intervention. Ses fonctions ne sont pas judiciaires, elles sont purement administratives. Il ne peut donc pas empêcher la "Colonial Lumber Co", de poursuivre un colon ou qui que ce soit.

D'ailleurs tous les colons du Témiscamingue ne sont pas des pionniers du sol. Tout récemment encore il recevait de M. Tremblay, agent des Terres, une liste de 60 noms de faux colons.

Il exhibe une lettre du Père Lasniel dont il commence à lire certains passages. Il est au moment le plus pathétique de son discours. Malheureusement, M. Prévost soulève une question d'ordre, interruption qui trouble l'orateur et brise son élan.

Enfin la décision du président, lui étant favorable, il reprend sa lecture. Le Père Lasniel le félicite du zèle qu'il apporte à punir les spéculateurs. Le témoignage du Père Lasniel vaut pour lui bien plus que tout ce que pourrait dire l'opposition. Il termine disant que si la "Colonial Lumber" en appelle du jugement prononcé en faveur de Morin, c'est la province qui défendra ce dernier. "Et si la cour d'Appel décide contre Morin?" demande M. Bourassa. "Chaque chose en son temps", répond M. Allard. Mais il s'adoucit peu après et déclare que le gouvernement suivra la compagnie partout où elle ira.

M. JEAN PREVOST

M. Prévost voit deux aspects à cette question: l'aspect légal et l'aspect administratif.

Dans la cause de Morin il s'agissait de décider si le colon qui obtient son billet de location au commencement de mai a droit au bois abattu dans les trois arpents de son défrichement. Dans le cas de Morin, la réponse du juge est affirmative, mais un jugement rendu dans Terrebonne huit jours auparavant par le juge Champagne contredit le premier. Et le juge Champagne base son jugement, très explicite, sur la loi des terres votée l'an dernier.

Le gouvernement trompe les colons lorsqu'il leur fait croire qu'ils ont droit au bois que, par sa loi de l'an dernier il met à la disposition du marchand de bois.

La fonction du gouvernement n'est pas seulement de se conformer aux lois mais de les faire. Et si de vils messieurs payés par l'or américain ont pu trainer les menottes aux mains un colon innocent, c'est dû à la mauvaise administration des terres publiques.

Si au lieu d'écrire à la "Colonial Lumber Co", le gouvernement eût engagé un fonctionnaire pour faire une enquête, les choses se seraient passées autrement.

Il y a dans le canton Duhamel une colonie juive et chaque fois qu'un colon de cette race a un grief contre le marchand de bois, c'est l'institut du baron Hirsch qui intervient et les choses vont rondement. Les colons canadiens-français devraient trouver un institut du baron Hirsch dans le gouvernement de leur province.

Le ministre des terres a prétendu qu'il ne pouvait empêcher la "Colonial Lumber Co" de poursuivre Morin. Le ministre des terres n'aurait eu qu'à lever un doigt pour faire rentrer sous terre les John Nolan et leurs affidés. Mais il a préféré, suivant l'exemple de ses prédécesseurs, s'agenouiller devant les magnats américains. La lettre de M. Haylen, l'avocat de la "Colonial" insinuant que les compagnies anglaises n'obtenaient pas justice dans la province était une insulte que le ministre a subie en silence.

M. Prévost termine en demandant la séparation des domaines de colonisation et d'exploitation forestière.

M. DEVLIN

M. Devlin a montré sa faiblesse habituelle. Il a vanté ses bonnes intentions et parlé de son dernier voyage au Temiskamingue d'où il est revenu les poches bourrées de notes pour le ministre des terres, dont il semble être le secrétaire.

M. BOURASSA

M. Bourassa pose au ministre des terres un dilemme dont il ne peut sortir. Ou la question le regardait, ou elle ne le regardait pas. Si elle ne le regardait pas, pourquoi s'est-il adressé à la "Colonial Lumber Co?" Si elle le regardait, pourquoi ne s'est-il pas adressé à son fonctionnaire compétent, M. Bureau, auquel le Père Laniel l'avait référé dès sa lettre du 13 mars? Pourquoi a-t-il attendu au 3 mai, alors que Morin était ruiné, pour faire connaître ce que Morin savait dès le mois de mars?

La raison, c'est que le colon qui a prêté serment pour obtenir son billet de location est présumé spéculateur tandis que l'ancien ministre de la couronne qui s'empare de lots de grève est présumé innocent. Que le Père Laniel designe certains spéculateurs à la sévérité du ministre, tout de suite une note à l'encre rouge, signée aux initiales de ce dernier indique qu'il faut sévir tout de suite. C'est ce qu'on voit dans la lettre dont l'hon. ministre n'a lu qu'une partie. Mais que ce même Père Laniel intercède en faveur d'un colon, en citant l'autorité d'un fonctionnaire compétent, son témoignage ne vaut plus rien.

Mais il y a plus. L'administration des terres en demandant des renseignements à la Colonial Lumber n'avait fait que servir d'"informer". C'est comme si elle eut dit aux marchands de bois: "Voici un colon qui nous demande protection, prenez y garde", et quelques jours plus tard, le 30 mars, la compagnie arrivait avec un nouveau bref de saisie, et Morin était arrêté pour les violences qu'il n'avait pas commises et traîné en prison.

Les marchands de bois ont des droits que l'administration doit respecter, mais elle est aussi obligée de défendre ceux du colon. C'est ce que demande une saine notion des affaires aussi bien qu'un élémentaire esprit de justice. A 6 heures et dix, le débat s'ajourna à la demande de M. Caron qui prit la parole à la séance du soir.

D'après lui, M. Allard fut justifiable de soupçonner chez Morin de la mauvaise foi. Sur 42 colons, le Père Laniel désignait au ministre 25 spéculateurs. Morin, pouvait bien en être.

M. Plante, répondant au ministre de l'agriculture, apporte sur la question des vues pleines d'originalité.

M. Caron, en citant le dossier, en avait omis les parties les plus intéressantes. M. Plante le lui a rappelé avec esprit.

M. Lavergne résume le débat. Il conclut à la séparation des domaines de colonisation et d'exploitation forestières. La production des documents est enfin permise. Il est onze heures et demie.

En demandant copie des documents relatifs à la cause du Roi contre Pierre Lacasse, M. Prévost soulève une question digne de celle de Morin. Ce Pierre Lacasse, du Lac des Isles, arrêté pour assaut et batterie, fut conduit devant M. Pagé, agent des terres de Nominingue, et juge de paix. Il voulut téléphoner à S.-Jérôme (Terrebonne) pour y requérir les services d'un avocat. Mais, M. Pagé, assisté de M. Christin, ancien agent des terres, et du gendre de ce dernier, M. Délâge, jeune avocat, refusa tout délai à l'inculpé et le condamna séance tenante à subir son procès devant les assises de Hull, à plus de 200 milles de distance, où il fut conduit par le bailli Gird, un homme avec lequel le procureur général ne voudrait certainement pas sortir dans la rue. M. Prévost demande au nom de quelle justice on a refusé tout délai dans un district où les communications sont si difficiles.

M. Gouin répond qu'il ignore tout de l'affaire mais qu'il va s'enquérir et que justice sera rendue. Il n'a qu'un désir, c'est que la justice dans cette province soit abondante et impartiale.

Le projet établissant un nouveau district judiciaire dans Pontiac a subi sa première lecture hier après-midi. M. Tellier a appris que jusqu'ici la province avait payé $250,000 pour le pont de Québec. Le chef de l'opposition répond aujourd'hui au discours du budget.

DONAT FORTIN.

DINER-CAUSERIE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

M. C. A. Wilson y donne une conférence intéressante sur le Canal de la Baie Georgienne

La Chambre de Commerce donnait hier soir un diner-causerie au Club Canadien. En l'absence de M. O.-S. Perrault, président de la Chambre, M. Isaïe Préfontaine a présidé à cette réunion qui a été un véritable succès.

Le député de Laval, M. C.-A. Wilson, y a donné sur le Canal de la Baie Georgienne une conférence qui a fort intéressé l'auditoire. Après avoir déclaré qu'il était en faveur de ce projet, dont il prédit l'exécution, M. Wilson a indiqué le parcours que suivra probablement le canal.

A l'objection qu'on apporte généralement concernant la Rivière des Prairies: "Cette route est-elle praticable?" le conférencier répond: "En 1882 ou 1883, M. Girouard, alors député de Jacques-Sartier, organisait une excursion politique de Lachine à Sainte-Geniève en steamer, et alors pour la première fois, on vit le "Beauharnois", bateau assez considérable, amarré à un quai temporaire à Sainte-Geneviève. Souvent depuis, de moindres vaisseaux sont descendus plus bas que l'île Bizard et l'ont contournée jusque tout près du rapide Lallemand

Quant à la rive nord de l'île Bizard, elle baigne dans le lac des Deux-Montagnes, où l'eau est assez profonde pour le genre de navigation dont nous parlons maintenant. Voilà pour cette partie de la rivière des Prairies s'étendant sur un parcours d'environ six milles où la navigation est à la fois possible et pratique.

Quant à la partie de la rivière s'étendant du Bout-de-l'Ile de Montréal du côté est du bief en amont du village de Saint-Vincent-de-Paul, nous trouvons que vers 1860 et même avant cela la compagnie de navigation Richelieu et Ontario, connue alors sous un autre nom, avait établi pendant quinze ans un service de vapeurs entre Montréal, Saint-Vincent de Paul et Terrebonne. L'ancien quai est encore là: c'est le vapeur "Terrebonne" qui faisait le service.

Lorsque la maison de réforme de Saint-Vincent-de-Paul a été convertie en pénitencier, on y transporta les prisonniers de Kingston et d'ailleurs sur le vapeur l'"Aigle". La distance du Bout-de-l'Ile à Saint-Vincent de Paul est d'environ douze milles.

Le seul travail nécessaire dans cette partie de la rivière serait le nettoyage et le dragage du chenal du rapide de la Passe, vis-à-vis le village de la Rivière-des-Prairies. Chaque printemps le ministère de la arine place une douzaine de bouées dans ce rapide pour guider les radeaux et pour les fins générales de la navigation.

Vous pouvez raisonnablement me demander: Pourquoi a-t-on cessé cette navigation? Je mentionnerai entre autres causes: 1. La construction de la voie ferrée Québec, Montréal et Occidentale, formant maintenant partie du réseau du Pacifique. Il était impossible pour une ligne de vapeurs de lui faire une concurrence commerciale. La seconde cause est l'abaissement graduel du niveau des eaux depuis vingt-cinq ans et comme conséquence l'effet des glaces sur les rives et sur le fond de la rivière. Les glaces arrachaient du fond de la rivière de gros galets et les déposaient parfois dans le chenal même, obstruant ainsi la partie navigable. Je ne crois pas que depuis vingt-cinq ans le Gouvernement ait dépensé un centin pour remédier à ce malheureux état de choses.

Quant aux quinze milles en amont de Saint-Vincent-de-Paul et jusqu'à l'île Bizard, on n'y a jamais navigué bien que ce fût par là que passaient les radeaux de bois carré. Il faudrait plus d'ouvrage pour l'améliorer; mais une fois le travail accompli, ce chenal serait de la plus grande importance et rendrait la navigation praticable tout autour de l'île de Montréal;

En cet endroit on trouve une fabrique de feutre, l'usine de la Saraguay Light, Heat and Power Company, une fabrique de tricots, la minoterie de l'île Bizard, plusieurs autres fabriques et les célèbres carrières de pierre à chaux de S.-François-de-Sales, de S.-Martin et Bordeaux. Depuis qu'a cessé la navigation la population a augmenté, ainsi que les affaires et les besoins; et cependant on ne peut y arriver que par le chemin de fer du Pacifique, qui n'a de stations qu'à Bordeaux, Parc-Laval, S.-Martin, S.-Vincent-de-Paul, S.-François-de-Sales et dont les exigences sont fort onéreuses, la compagnie ayant un monopole dans la région toute entière. Par exemple, sur le seul article, le charbon pour le pénitencier, suivant un état fourni par le ministère de la Justice en 1902 ou 1903, on épargnerait $5,000 annuellement si on pouvait le transporter par eau au lieu de par voie ferrée.

Avec un système de réservoirs tel que celui qui est proposé et avec les bassins tributaires nécessaires pour la navigation on est certain d'avoir aux différentes écluses une force hydraulique de 2,000,000 chevaux-vapeur qui pourra être développée au prix de $50 par cheval-vapeur.

Les écluses auront 650 pieds de long et 65 de large, avec une profondeur de 22 pieds sur les seuils. Ces dimensions permettront le passage des plus gros vaisseaux des grands lacs, et elles permettront même d'en augmenter le tonnage. Il y aura double porte à chaque extrémité des écluses, et si parfois il était nécessaire d'avoir plus d'espace sur la longueur, on pourrait obtenir 707 pieds de longueur en laissant ouvertes les deux portes de dedans des écluses. Certains bateaux des lacs qui servent au transport du minérai de fer ont, ainsi qu'on l'a dit, jusqu'à 605 pieds de longueur. Les transports ordinaires de 6,000 à 10,000 tonneaux ont de 350 à 500 pieds et plus de longueur.

Voici quelques extraits d'une lettre adressée à M. E.-D. Lafleur, ingénieur en chef de Travaux Publics, par G. de G. Languedoc, assistant-ingénieur, concernant la Rivière des Prairies.

"Cette rivière est navigable presque d'un bout à l'autre entre le Lac des Deux-Montagnes et le Bout de l'Ile. Plusieurs rapides sont montés et descendus par des "yachts" actuellement et ne demandent que peu de travail. Les ponts de Bordeaux et Bord-à-Plouffe ne nuisent pas à la navigation étant suffisamment hauts.

De l'Ile Visitation au Bout de l'Ile—

Creusage général	22,221
Onze bouées	55
Faire disparaître les rapides à la tête du village Laprairie	1,000
Dix bouées	50
Total du prix étant de	$63,849

Pour un chenal de cinq pieds de profondeur sur la rivière des Prairies.

Parmi les invités nous avons remarqué les personnes suivantes:

Isaïe Préfontaine, Charles A. Wilson, M.P., Georges Gonthier, Alph. Renaud, H. Robitaille, Québec; A.-P. Simar, Joseph Fortier, C. H. Catelli, A. Dumont, R. Gohier, Guillaume Boivin, Ludger Gravel, Alph. A. Granger, L.-J.-A. Surveyer, D. Masson, J.-O. Labrecque, W.-U. Boivin, J.-O. Gareau, A.-J. de Bray, L.-J. Loranger, Armand Lalonde, A.-P. Frigon C.-E. Martin, Fred C. Larivière, D. Parizeau, F.-V. Champagne, Césaire Lemay, Alphonse Champagne, J.-B. Gratton, F. Bourbonnière, Geo. E. McAvoy, Joseph Boulanger, H.-A. Summerville et C.-L. de Roode.

A Bordeaux il faudrait construire un canal pour traverser les rapides.

Coût approximatif du travail nécessaire le long de la Rivière des Prairies pour obtenir un chenal de 5 pieds de profondeur par 100 pieds de largeur à l'eau basse.

Du lac des Deux-Montagnes à Cartierville—

Creusage en haut de Sainte-Geneviève	$ 2,000
Faire disparaître les rapides de Lallemand et du Cheval blanc	5,000
Enlever six battures	90
Poser 37 bouées	185
De Cartierville à Bordeaux—	
Trois bouées	15
De Bordeaux à l'Ile Visitation —	
Creusage et entrée des écluses	9,722
Excavations pour écluses	5,893
Ouvrage par terre	2,000
Ecluses	15,558
Deux battures et deux bouées	60

La construction à Montréal

Les plans sont maintenant terminés pour l'immense construction que fera ériger la succession Blumenthal, sur la rue Sainte-Catherine, près Bleury. La bâtisse aura 90 pieds de front sur la rue Sainte-Catherine et s'étendra sur une distance de 120 pieds sur la rue Balmoral. Elle sera faite de béton armé avec façade en blocs de briques terra cotta.

Le contrat vient d'être accordé à la Charles Thackeray Company pour une somme de pas moins de $200,000, et, si la succession Blumenthal exécute ses plans projetés d'agrandissement sur tout l'espace du terrain de la rue Bleury, la dépense atteindra $700,000.

MM. Ogilvy et Mitchell, les architectes de cette bâtisse, sont les mêmes qui construisent en ce moment les grands magasins de MM. James Ogilvy & Sons, à l'angle des rues Sainte-Catherine et de la Montagne. Ils ont annoncés hier que les propriétaires pourraient en prendre possession pour Noël prochain.

Ce nouveau magasin, qui sera un ornement pour la ville aura 265 pieds de façade, rue Sainte-Catherine par 265 pieds sur la rue de la Montagne. Les quatre étages donneront une superficie de 137,800 pieds carrés. Le granit qui sera utilisé dans la construction vient des fameuses carrières Standstead.

D'ici à six semaines, l'entrepreneur H.-C. Hitch en commencera la pose sur les deux faces.

L'intérieur de ce nouveau palais sera tout d'acajou et l'installation sera du même genre que celle des grands magasins Wannamaker de Philadelphie et Saxe & Stearns de New-York.

Les architectes ont visité les plus beaux établissements du genre, sur le continent et ils prétendent qu'aucun ne surpassera le magasin Ogilvie.

La bâtisse sera complètement à l'épreuve du feu.

La parade du 65e Régiment

Le beau régiment que commande le Lieut.-Col. Labelle a paradé en public hier soir au grand complet, pour la première fois cette année et il faisait réellement plaisir de constater la tenue martiale de nos troupiers ainsi que la popularité dont ils jouissent dans la ville.

Sur tout le parcours, il y avait foule et les applaudissements éclataient, nourris, à chaque instant.

Au retour, il y a eu une bruyante manifestation de sympathie en face de l'Université. Plus de 600 personnes, parmi lesquelles de nombreux étudiants, ont fait aux officiers et à leurs hommes, une magnifique ovation.

Le départ, musique en tête, a eu lieu à 8 1-2 h. du nouvel arsenal avenue des Pins.

L'itinéraire: les rues Prince Arthur et Saint-Laurent, jusqu'au Champ de Mars; au retour, les rue Craig et Saint-Denis.

Sur le terrain de manœuvre, la troupe a été exercée pendant quelques temps en présence d'une foule de spectateurs.

On a rompu les rangs à onze heures très satisfaits de cette première sortie et pas trop fatigués.

Tabac à Fumer

PRAIRIE

Doux et Agréable au Goût.

Petites Nouvelles Canadiennes

BRULEE A MORT.

Edmonton, Alb. 6. — Mary Fields, 27 ans, fille d'un cultivateur retiré à Fort Saskatchewan, a été brûlée à mort dans un incendie qui a détruit la maison de ses parents, hier.

USINE INCENDIEE.

Qu'Appelle, Sask., 7. — L'usine de machineries Surgeon Bros, a été ravagée par le feu hier. MM. Surgeon & Fisher ont dû sauter par une fenêtre pour échapper à l'incendie. Pertes $25,000.

INSULTEUR CONDAMNE.

Ottawa, 7. — David Mulligan, 18 ans qui avait assailli le secrétaire du consulat chinois, M. le Dr Saio, la semaine dernière, a été condamné à $12 d'amende par le magistrat O'Keefe, hier.

MAISON DETRUITE.

Nelson, B. C. 7. — La magnifique maison de ferme de sir Hadley Wilmot, située à Crawford, a été entièrement détruite par un incendie hier soir. Les pertes sont considérables.

LE TRAVAIL DES FORCATS.

Toronto, Ont., 6. — La ferme-prison de Guelph sera prête à recevoir les forçats bientôt.

Des prisonniers seront transportés cette semaine et ils seront mis aux semences et au labour dès leur arrivée.

ELEVATEUR DETRUIT.

Winnipeg, 6. — L'élévateur à grains Scott, de Dalny, dans le sud du Manitoba, contenant 12,000 minots de blé a été détruit par un incendie hier. Les pertes sont de $10,000, entièrement couvertes par les assurances.

ECHEVIN TIREUR.

Belleville, Ont., 6 — L'échevin McGinnis qui, il y a quelques jours, a créé une si vive sensation en tirant trois coups de revolver sur un poste de police, a donné sa démission qui a été acceptée. Son procès doit commencer aujourd'hui.

UN PHOQUE A KINGSTON.

Kingston, Ont., 6. — Des hommes occupés à couper de la glace, près du parc S.-Laurent, à Mille Isles, ont aperçu un phoque qui prenait ses ébats sur la glace à environ cent verges de l'endroit où ils travaillaient. L'animal de forte taille, devait peser de 150 à 300 livres.

SUR UNE SCIE.

Ottawa, 6. — Un nommé Wm. Fleury, les deux jambes affreusement mutilées a été transporté ici hier, dans un hôpital. Fleury en travaillant au moulin Child, à Meachs' Lake, est tombé sur une scie circulaire et a failli se faire séparer les jambes du tronc. Il se rétablira probablement.

CADAVRE REPECHE.

Niagara Falls, N. Y. 7. — On a retrouvé hier le cadavre décomposé d'un homme, près des usines de la compagnie hydraulique Niagara. On croit que le noyé appartenait à l'équipage du "Bessemer" qui fit naufrage dans le lac Erié au cours du mois de décembre dernier.

A LA TUQUE.

Trois-Rivières, 7. — La banque de Québec doit ouvrir cette semaine une succursale à la Tuque. M. Frank I. Ritchie de Trois-Rivières en sera nommé gérant.

La Tuque est en train de devenir une ville assez considérable. Pas moins de 2,500 hommes seront employés ce printemps, au flottage des billots.

GREVE DE TAILLEURS.

Winnipeg, 7. — Les tailleurs à la journée, se sont mis en grève hier à midi. Ils demandent une augmentation de salaire de 10 p.c. pour l'ouvrage ordinaire et près de 75 p.c. pour les "extras". Les marchands-tailleurs ne s'attendaient pas à une déclaration d'hostilité si prompte. Plus de 400 ouvriers ont quitté le travail.

AVOCAT EN PRISON.

Toronto, 7. — George H. Stephenson, un avocat de cette ville, a été condamné hier à quatre mois de prison pour avoir volé un montant de $480 d'une Mme Annie Pethie. Cette dernière avait chargé l'avocat de faire un certain paiement pour elle, mais il lui fit rien, et prétendit avoir perdu l'argent qui lui avait été confié.

ENCORE UNE GREVE.

Les conducteurs et mécaniciens de tramways, à Détroit, ont voté sur l'opportunité d'une grève touchant l'augmentation des salaires. Sur douze cents votes, 136 seulement étaient en faveur de la grève sans conditions. La grève sera quand même déclarée s'il n'y a pas d'entente préalable entre les intéressés.

ELECTRICITE A MASCOUCHE.

A son assemblée de lundi soir, 4 avril, le conseil de S.-Henri de Mascouche, a donné son contrat d'éclairage à la compagnie Shawinigan, qui devra compléter l'installation de son système d'éclairage avant le 1er juillet.

La seule licence du village a été enlevée, à la même assemblée.

Le café-buvette de la gare subsiste.

CHEF LIBERAL.

Winnipeg, 6. — Les libéraux de la province, réunis en convention ont nommé, hier soir, M. T. C. Norris, député de Grisewold, leader du parti à la législature. Le programme dressé comporte l'instruction obligatoire et l'établissement d'une université provinciale. Le projet de la prohibition totale du trafic des liqueurs alcooliques a été rejeté.

UNE CENTENAIRE TUEE.

Brockville, Ont., 6. — Une femme âgée de 100 ans, Mme Alex. Ingram, s'est fait frapper par une locomotive en traversant la voie du Canadien Pacifique, ici, hier. La mort a été instantanée.

Mme Ingram malgré son âge avancé allait faire une promenade, près de chez elle, tous les jours.

Le Coroner fera une enquête.

LES ENGAGEMENTS.

Hier après-midi, les agents du Canadien-Pacifique ont engagé les équipes de travailleurs pour les terrassements et les constructions entreprises récemment dans l'Ouest. Toutes les nations de l'Europe étaient représentées, mais la préférence a été donnée aux Calabrais qui s'adaptent admirablement à ce dur travail des chemins de fer.

UN VIEUX SERVITEUR.

M. Robert Wright est mort hier à l'âge de 68 ans. Il fut longtemps au service du Grand Tronc et occupa le poste de trésorier jusqu'à ce que des raisons de santé l'eussent forcé à quitter ses bureaux. Il naquit en 1843 à Darlington, Angleterre. Il prit du service en 1858 dans les bureaux du réseau Darlington et Stockton et, en 1862, entra au Grand Tronc, à Londres pour venir au Canada deux ans plus tard. Il fut nommé en 1878, trésorier et démissionna en 1894, après avoir obtenu une pension.

UN CURIEUX MESSAGE.

Ste-Catherine, Ont., 6. — Andrew McGregor, qui habite près du lac, à quelque distance de Port Dalhousie, a apporté hier à la police, une bouteille trouvée sur la grève et contenant le message suivant: "De Stewart et Rumbo — Manquons de gazoline, sommes à 23 milles de terre, impossible de rentrer. Sommes en mer depuis trois jours, beaucoup de glaces." La police considère ce message comme un leurre.

LA TERRASSE DUFFERIN.

Québec, 7. — Au comité des chemins ce soir, le maire Drouin a annoncé la bonne nouvelle que le gouvernement fédéral, sur instances avait décidé de restaurer la terrasse Dufferin.

LA TRAVERSE DE LEVIS.

Québec, 7. — La ville fera construire une grande salle d'attente pour les passagers de la traverse du côté de Québec, on sait que la ville de Lévis a décidé il y a quelques semaines la construction d'un immeuble semblable du coté de Lévis.

FILLETTE ENLEVEE.

London, Ont., 6. — Une fillette âgée de 10 ans, Ruth Singer, vêtue d'habits masculins, a été trouvée dans un théâtre de vues animées, par la Société Protectrice des Enfants, qui l'a conduite à ses quartiers-généraux. La fillette est très jolie et on la faisait danser et chanter. On croit qu'elle a été enlevée de chez ses parents par une femme venue de Toronto, il y a quelque temps et disparue depuis. La police fera des recherches.

TENTATIVE DE MEURTRE.

London, Ont., 6. — Mlle Elizabeth Franks, une riche vieille fille, résidant dans une maison retirée sur le chemin Wellington, a failli être tuée par un chemineau hier après-midi. Mlle Franks était à lire son journal près d'une fenêtre lorsqu'un inconnu sauta dans la maison et tira une balle sans l'atteindre. Elle s'élança sur le meurtrier qui de nouveau tira. Cette fois un projectile atteignit Mlle Franks au cou. Malgré sa blessure elle courut à une épicerie où elle téléphona à la police, puis elle s'affaissa.

Un médecin appelé en toute hâte constata que la blessure n'était pas grave. Pendant ce temps-là, le malfaiteur s'était enfui et lorsque les agents arrivèrent il ne trouvèrent que son chapeau qu'il avait laissé tomber.

La Sureté informe.

LA MODE DES BOURRURES.

Ottawa, 7. — Les autorités de l'hôpital de la rue Water viennent de proclamer un règlement sévère pour la mode du jour. A l'avenir les garde-malades n'auront plus le droit de porter de bourrures dans leurs chevelure et ne pourront pas plus se coiffer à la dernière mode. Toute garde-malade devra s'en tenir à sa coiffure naturelle; et celle qui possède peu de cheveux devra se tirer d'affaire le mieux possible sans aucun artifice. Le but de cette transformation est de prévenir la propagation des maladies toujours à craindre dans opinion des médecins avec les coiffures artificielles. On croit que cette méthode sera bientôt adoptée dans tous les hôpitaux locaux au grand désespoir des élégantes et jolies gardes-malades.

Les "Bous-off" au théâtre

Mardi prochain, 12 avril, les sous-officiers du 65e Régiment donneront leur soirée au théâtre National Français. On jouera la "Retraite", pour l'occasion, et tout promet aux organisateurs un franc succès. Les billets s'enlèvent rapidement déjà, et tout fait prévoir une location complète de la salle.

L'EPAVE DU "SKIDBY."

Halifax, N.-E., 7. — Une équipe d'hommes est partie hier, pour l'Ile au Sable, à bord du "Lady Laurier." Il s'agit de démolir la coque du "Skidby" naufragé il y a quelques années.

Maison D. Gagnon & Cie

ANGLE BOULEVARD S.-LAURENT ET RUE DORCHESTER.

Le Ménage du Printemps

Partout les signes du printemps sont cause qu'on se prépare au ménage, et même remuménage. Tous nos lecteurs et surtout lectrices seront reçues avec empressement, lorsqu'ils viendront visiter notre établissement, qu'ils désirent acheter ou non.

Toutes les marchandises concernant la garniture de maison telles que **tapis, rugs, squares, rideaux, portières, prélarts à plancher et à escaliers, pôles, stores, draps de lits, couvrepieds, cretonnes, net à rideaux**, etc., sont maintenant étalées, et en grande variété.

110 rouleaux de très bons prélarts anglais et canadien à **25c**, **35c** et **37½c**

52 rouleaux de bon linoleum à **40c**, **45c** et **50c**

5 rouleaux de prélart et linoléum de 4 verges de large à **50c** la verge.

CARRES EN TAPIS de toutes dimensions pour convenir à vos appartements en tapis Jute, en tapestry anglais, ou en tapis velours, dans tous les prix à partir de **$3.50** à **$33.00**

PORTIERES en damas rouges ou verts, avec large frange à glands, c'est la portière qui décore le mieux, prix très bas, seulement **$3.00** la paire.

POUR VENDRE CETTE SEMAINE AU

Grand Marché de l'Est

1000 lbs de JAMBON de CHOIX	16 à 18c
1500 lbs de ROTIS de PORC FRAIS de choix, préparé	16½c
240 quartiers de VEAU DE CHOIX	6 à 10c
3000 lbs de Roti et Steak de boeuf, la meilleure qualité	10 à 15c
1000 lbs de BEURRE de TABLE	25 et 30c
800 doz. Oeufs, strictement frais	23c la doz

Un grand choix de toutes les Epiceries, Légumes, Fruits importés.

A. & E. SAUVAGEAU, *Propriétaires*

667 RUE STE-CATHERINE EST. BELL EST 2092.



Articles de Ménage

ESCABEAUX en bois franc, forts, Légers et solides, toutes grandeurs, le pied **15c**
SEAUX en pulpe, en acier galvanizé et en fer étamé, depuis **40c**
BALAIS en racine, en crin, etc., depuis . . **30c**
PLUMEAUX, de **25c** à **$2.00**
EPOUSETTE à long manche, pour murs, plafonds, etc., depuis **90c**
BROSSES pour tout usage, depuis **10c**
MOPPES à plancher en coton et en fil, de **20c** à . . . **50c**
TORDEURS, pour moppes à **$1.50**, **$1.75** et . . . **$2.50**
FERS A REPASSER, Asbestos, le set **$2.25**
FERS ELECTRIQUES, A REPASSER, prix **$5.00**

L. J. A. SURVEYER, 52 BOULEVARD S.-LAURENT.

PETITES ANNONCES

A VENDRE

A vendre bon marché, 2 bons lits de fer presque neufs avec matelas et sommiers. S'adresser à Fr. Guyon, 119a Amherst. 71-n

MEDECIN

Très belle clientèle de médecine à céder, avec commerce de Pharmacie.— Rapport annuel moyen $3,000.00, avec perspective d'augmentation. Dans un beau centre agricole, à proximité des centres industriels de GRAND'MERE et SHAWINIGAN FALLS. Conviendrait particlièrement à un médecin pouvant développer une spécialité quelconque: Chirurgie, etc., avec perspective d'un revenu annuel de $5,000.00. S'adresser par lettre à Dépt. A "Le Devoir", 71a S.-Jacques. 72-n

ST-DENIS, près de l'église St-Edouard, magnifique propriété à vendre $7,400. Comptant $1,500. S'adresser 1992 St-Denis. 70-6

NOTRE-DAME DE GRACES. — Magnifique terrain à vendre, coin Sherbrooke et Mayfair. Très beau site. Comptant exigé $50, balance termes faciles. Vendra à prix "spécial", avis aux spéculateurs. S'adresser 118 Grand Tronc. 70-6

CHEVAL A VENDRE

Bon cheval de route, d'express ou de bughei, 6 ans et bien sain. S'adresser au No 864 Rue Notre-Dame Est. 73-6

A LOUER

Magasin et logement à 2 étages, avec soubassement et cave, fournaise à eau chaude, situé 1383-85 Boulevard S.-Laurent. S'adresser à C. Vinet, Sault-au-Récollet. 73-6

CHAMBRE A LOUER

Salon ainsi qu'une grande et une petite chambre à louer, libres le 1er mai, conditions faciles. S'adresser 200 Berri. 74-3

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal Cour de Circuit, No 1292. R. G. Paterson, demandeur vs F. J. S. Pratt et al. défendeurs. Le 6e jour d'avril 1910, à dix heures de l'avant-midi, au domicile de F. J. S. Pratt, l'un des dits défendeurs, au No 284 rue Sanguinet, en la cité de Montréal seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en piano, meuble de ménage, etc.

Condition: Argent comptant.

REA— ROBILLARD, H.C.S.

Montréal, 6 avril 1910.

Les immeubles

M. J. R. Shaw vient d'acheter, à $17 le pied carr, l'emplacement voisin de l'église S.-Jacques l'Apôtre, coin des rues Ste-Catherine et McKay. Le prix de vente est de $65,000. L'emplacement fait le coin nord-est de la rue Ste-Catherine. Un peu plus loin, la maison Shaw s'est procuré une maison en pierre et brique entre les rues S.-Mathieu et S.-Marc, et un emplacement près des terrains de la M.A.A.A. On y construira un magasin.

François Bricault, dit Lamarche, a vendu à John Versailles une partie du lot 181, à la Pointe-aux-Trembles, pour $23,000. Le terrain mesure 50 x 135.

Sympathique démonstration à M. l'échevin Tétreau

Les citoyens du quartier S.-Denis lui donnent un banquet, auquel prennent part le maire Guerin, les commissaires et les échevins

Les électeurs et les amis de M. Ernest Tétreau, échevin du quartier S.-Denis, offraient hier soir à celui-ci, un banquet de quelque trois cents couverts. M. A.-A. Gagner, présidait à la table d'honneur, entre le héros de la fête et S. H. le maire, qui avait tenu, en prenant place à table, à rendre hommage au dévouement et aux vertus civiques de son collègue du Conseil municipal. La plus belle gaité et la plus franche cordialité n'ont cessé de régner dans la grande salle du couvent des Saints-Anges, fleurie et décorée à profusion. L'orchestre Boucher a fait de la fort jolie musique et a soulevé des tonnerres d'applaudissements en jouant les bons vieux airs canadiens. Quand on a proposé la santé du Canada, M. Paul Ouimet, baryton, a entonné la fine chanson du terroir: "O Canada, mon pays, mes amours". Plusieurs toasts ont été portés, auxquels on a répondu d'une manière alerte et spirituelle qui a provoqué de vigoureux "bravos".

M. Gustave Francq a porté, le premier, la parole. Il félicite M. Tétreau de l'attitude énergique qu'il sait prendre, au Conseil municipal, pour revendiquer les droits de la classe ouvrière. Il le félicite surtout pour sa proposition de prolonger la durée du scrutin pour permettre à l'ouvrier d'aller déposer son bulletin, et de proclamer fête civique le jour de l'élection. Et il ajoute, en une belle envolée, que c'est en effet un jour de fête que celui où l'ouvrier se choisit librement un mandataire.

M. Ainey, commissaire, répond à la santé des Unions ouvrières. Il recommande aux ouvriers de s'unir pour être forts dans l'adversité et affirmer leurs droits, de manière à acquérir plus de bien-être. Il est très applaudi, et M. J.-A. Lacroix propose la santé du quartier S.-Denis.

Le maire, en se levant de son fauteuil, reçoit une ovation, et l'enthousiasme s'accroit encore quand il déclare que, bien que d'une origine différente, son cœur bat à l'unisson de celui des Canadiens-Français. Il rend hommage à l'activité et au désintéressement de celui qui est l'objet de cette sympathique démonstration, et assure aux électeurs de M. Tétreau que leurs intérêts sont défendus, à l'Hôtel-de-ville, avec une énergie dont il a déjà apprécié toute l'étendue. Il termine en disant qu'un emploi raisonné des fonds publics fera bientôt de Montréal l'une des plus belles villes d'Amérique.

M. Dupuis, commissaire, déclare qu'il se consacre entièrement à la bonne administration de la chose publique.

M. Ernest Tétreau remercie chaleureusement les organisateurs de cette belle fête et ceux qui ont bien voulu s'y rendre ; puis, relevant les critiques dont il a été l'objet, à cause de sa revendication des droits de la langue française, il explique que son idéal est simplement de voir l'union parfaite des langues et des croyances. Il assure de son entier dévouement l'élément ouvrier, et déclare qu'aucun effort ne sera négligé, dans la nouvelle administration municipale, pour faire de Montréal la plus belle ville, et la plus prospère.

Les échevins L.-A. Lapointe, Dandurand, Dubeau, Turcot, Boyd ont aussi porté la parole. Ce dernier a parlé en français, et sa bonne volonté a plus touché le public que ne l'aurait pu faire la plus belle éloquence.

Remarqué à la table d'honneur: MM. Ainey et Dupuis, commissaires ; les échevins Leslie-H. Boyd, L.-A. Lapointe, U.-H. Dandurand, Dubeau, N. Leclaire, Mayrand, Clément, Prud'homme, Lamoureux, Turcot ; S.-D. Vallières, E.-L. Baugh, Gustave Grancq.

Le procès des frères Houle

Les allées et venues des accusés, la veille et le matin du crime

Valleyfield, 7 — Le procès de William et d'Aimé Houle, les deux frères accusés du meurtre de Domina Pelletier, leur beau-frère, s'est continué hier en présence d'une foule énorme de spectateurs. Les accusés gardent toujours la même impassibilité. C'est Domina Petel qui a rendu le témoignage le plus important de la journée.

Il connait depuis 1908 Aimé Houle et depuis 1909 William Houle. Il habitait au moment du crime à 10 arpents du domaine des Houle. Il allait souvent chez eux.

William Houle vers le 1er avril a déclaré au témoin qu'il projetait de passer l'été chez son père.

Le lundi, 12 avril 1909, vers 7 h. 15 du soir, il se rendait chez Francis Houle et en passant devant chez Omer Houle, il a trouvé sa maison fermée au cadenas. Il a continué et est arrivé chez Francis Houle, où il a trouvé toute la famille à l'exception de William, Omer et Aimé Houle. Il ne s'est pas informé des causes de leur absence. Mais en chemin avant d'arriver à la maison du père Houle, le témoin a rencontré William Houle seul se dirigeant vers la résidence d'Omer Houle.

A 10 h. 30 quand il s'est retiré, les trois frères n'étaient pas rentrés chez eux.

Il n'a pas été question d'eux durant la veillée.

Il n'a pas vu de lumière en s'en retournant chez Omer Houle. Le mardi, jour du crime, dans la matinée, il a vu 3 ou 4 personnes de la famille Houle chez ce dernier. Ces personnes semblaient travailler en arrière des bâtiments.

Ce soir-là le témoin est revenu veiller à la ferme de François Houle. Il a arrêté chez Omer Houle avec M. Omer Lefèvre.

"J'ai demandé à Omer Houle", dit-il, de venir veiller chez son beau-père. Il m'a dit qu'il n'était pas capable, ayant veillé, la nuit avant, un cheval malade. Sur ma proposition d'aller chercher ses frères pour veiller, il m'a répondu que eux non plus ne pourraient pas les accompagner à leur retour, car, à son dire, ils auraient été obligés la nuit précédente de veiller aussi un cheval".

"Arrivé à la maison de Houle père, j'ai demandé à Aimé Houle de venir veiller chez Omer Houle où j'avais laissé Omer Lefèvre. Il n'a pas voulu. En revenant là, j'ai trouvé William Houle, que chez son père on m'avait dit être couché "en haut", habillé. Je lui ai parlé."

A la question du juge: "Lui aurait-il été possible de se rendre à la maison de son père à celle de son frère, tandis que vous vous y rendiez vous-même?" le témoin répond: "Non, puisqu'il était en haut, c'est-à-dire à l'étage supérieur, chez son père."

Il a veillé chez Omer Houle jusqu'à 9 h. 30 ; heure à laquelle il s'est retiré avec Omer Lefèvre.

Il rapporte encore qu'on s'est entretenu ce soir-là de son voyage dans l'Ontario. William n'a pas parlé de son prochain départ, ni de la nuit prêt rendu avec son père et n'y a vu ni soigner les chevaux de son père.

Le témoin Pétel ignore si Aimé Houle a reçu un télégramme. Il a appris la mort de Pelletier comme il était déjà en voiture pour aller prendre le train à la gare de Beauharnois. Il s'y est rendu avec son père et n'y a vi ni le père Houle, ni aucun de ses fils.

Le mardi matin il a vu deux chasseurs remonter du côté de la rivière. Il a alors fait remarquer à son père qu'il était impatient de voir la pêche ouverte.

Plusieurs autres témoins ont été entendus. M. J.-H. Sullivan, expert-géomètre, de Valleyfield, a donné le plan des lieux du crime et des environs. Cinquante-et-un arpents séparent la terre de Pelletier du domaine morcelé entre les frères Houle et leur père.

Michel S.-Denis, cultivateur à S.-Denis, dont la terre se trouve à quinze arpents, connaissait parfaitement Domina Pelletier.

"Le 1er avril au matin", dit-il, "j'ai entendu deux coups de feu ; le premier entre 5 h. 30 et 6 h. venait de la direction des bâtisses de M. Patri et le second, après 6 h, paraissait venir de plus loin, de la propriété de M. W. Gendron ou de celle de Domina Pelletier. J'ai vu deux hommes s'éloigner de la propriété du défunt vers 6 heures 30, mais je ne les ai pas reconnus et je ne puis dire s'ils étaient armés d'un fusil. Je savais que Pelletier était brouillé avec la famille de sa femme.

Je n'ai pas porté une grande attention à ces faits, car c'était l'époque où quelques chasseurs commençaient de passer à la recherche des rats musqués ou des outardes.

J'ai appris la mort de Pelletier, le 14 avril au matin."

M. Frédéric Nadeau, cultivateur de Beauharnois, a vu son ami Domina Pelletier le matin même du crime. Il passait en haut de sa terre à un arpent et demi de sa maison et il se dirigeait de ce côté, à travers les propriétés. Le témoin a entendu 2 coups de feu, venant des terrains de la paroisse de S.-Etienne à peu près dans la même direction et tirés assez longtemps après pour que Pelletier ait eu le temps de rentrer chez lui.

Les deux coups se sont succédé à peu d'intervalle. Il a vu ensuite deux personnes s'éloigner ensemble un peu au-dessus de la terre de Pelletier et se séparer ensuite. Il n'a pas pu les distinguer ni vu d'autres personnes passer.

Il déclare qu'il a aperçu un vol d'outarde dans l'air après les coups de feu.

M. Ferdinand Daignault, cultivateur, du rang Sainte-Anne a vu deux individus vers 6 h. 30 du matin qui venaient du côté de la terre de Pelletier. Un espace les séparait. Ce n'est qu'après avoir appris le crime qu'il a songé à ces deux individus.

M. Alfred Bergeron, cultivateur de S.-Etienne, s'est rendu sur les lieux du crime le 14 avril, vers 8 h. du matin et il y a trouvé entre l'écurie et l'endroit du rang Sainte-Anne, a vu deux individus aussitôt remise au coroner Besner. On pouvait lire quelque chose d'imprimé sur cette bourre.

M. Israël Lefebvre, cultivateur de S.-Clément, Beauharnois, a vu un chasseur s'arrêter au bas de sa propriété. Il a entendu deux coups de feu avant d'apercevoir cet homme.

Vers 5 h. 30, il a aperçu Domina Pelletier, qui semblait entrer chez lui à pied. Il a remarqué, que Pelletier qu'il n'a pas bien dévisagé, portait un fléau.

La défense demande au témoin s'il y avait beaucoup de chasseurs à cette époque: "Oui," dit M. J. Lefèvre.

M. Benjamin Vinette de S.-Clément de Beauharnois a dit qu'il est le voisin des Houle. Il a appris le 14 avril la mort de Pelletier par son fils Elzéar Vinette.

Le 13, il n'a vu personne passer sur les terres environnantes.

Il sait que les accusés habitaient chez leur père. Omer Houle habitait seul. Il ne les a pas vus le jour de la mort de Pelletier, ni le lendemain.

Le mardi, jour du meurtre, il avait un télégramme pour Aimé Houle. Il le lui a envoyé par son fils Elzéar. Il l'a ensuite vu partir en compagnie de son père. C'est M. Leduc de Beauharnois qui l'avait chargé de le remettre à l'intéressé.

Il savait que les Houle étaient des ennemis de Domina Pelletier.

Le père Houle avait confié au témoin en 1908 qu'il soupçonnait Pelletier de lui empoisonner quelques-uns de ses animaux avec du sel et du vert de Paris.

Il sait que le père Houle a fait venir chez lui des individus, qui ont paru au témoin par leurs allures être des détectives, pour enquêter sur la mort de ces animaux.

Le mardi soir le témoin est passé devant chez Omer et chez Françis Houle et n'a rien remarqué d'anormal chez eux. Il ne les a pas vus.

William et Aimé Houle ne faisaient jamais de longs séjours chez leur père.

M. Treiflé Montpetit, cultivateur de S.-Clément de Beauharnois, croit que William et Aimé Houle ont quitté le pays quelques jours après le crime.

M. Urgèle Lefèvre, qui demeure à 10 arpents des Houle, affirme que William, Aimé où Omer Houle pouvaient aller à la chasse occasionnellement, mais qu'ils ne sont pas chasseurs de profession.

Melle Eva Vinette a vu le 12 avril, la veille du meurtre, William et Aimé Houle se rendre rapidement chez Francis Houle, leur père, vers 6 h. du soir. Elle ne les a pas revus depuis. Après le témoignage de Domina Pelletier ci-dessus relaté, le juge St-Pierre a ajourné la séance.

Pour vos ouvrages de ville

PROGRAMMES, CIRCULAIRES, FACTUMS, etc., adressez - vous aux bureaux du "DEVOIR" 71a rue Saint-Jacques, Montréal.

CET EMPRUNT DE CINQ MILLIONS

LA COMMISSION DE LEGISLATION DECIDE DE DEMANDER DES SOUMISSIONS, L'OFFRE DE LA BANQUE DE MONTREAL N'ETANT PAS ACCEPTEE. — UNE TAXE DE $500 SUR LES THEATRES.

La Commission de législation s'est réunie, hier après-midi, à l'Hôtel-de-Ville. Sur proposition de l'échevin Dandurand, la Commission a décidé de recommander au Conseil de demander des soumissions pour la négociation de l'emprunt de $5,000,000. L'échevin Robinson demande si la Ville ne pourrait pas négocier un émprunt temporaire; car, au cas où aucune soumission ne serait acceptable, il serait difficile de s'adresser de nouveau à la Banque de Montréal avec qui le trésorier municipal n'a pu en venir à une entente. L'échevin Dandurand rétorque qu'un échec n'est guère possible, parce que le temps est opportun pour négocier un emprunt.

Une autre séance de la Commission est convoquée pour le lundi 11, où le texte de la demande de soumissions sera arrêté, avant d'être soumis à l'approbation du conseil municipal.

La Commission a consacré près d'une heure à la discussion des modifications à apporter au règlement 399, concernant "les contributions foncières et les taxes et permis". On a décidé de recommander l'imposition d'une taxe de $500 sur les théâtres et établissements de cinématographie, de $100 sur les musées et salles d'amusement, et une licence de $5 pour les "véhicules ou voitures servant au transport des voyageurs."

L'échevin Ward soumet ensuite un projet relatif à l'expropriation des rues Guy et de la Montagne, autorisée par une loi provinciale. Il estime que le coût des expropriations ne dépasserait, en aucun cas, 20 p.c. au-dessus de l'évaluation foncière, et atteindrait à environ $100,000. Et il propose que cette somme soit prélevée sur le produit de l'emprunt. La Commission se rallie à cette proposition.

Sur proposition de l'échevin N. Lapointe, la Commission recommandera au Conseil municipal de demander à la Législature l'autorisation de supprimer, dans la charte, l'article prescrivant l'acquisition par la Ville du capital-actions de la Montreal Water and Power.

A travers les Andes

ON FAIT HIER L'INAUGURATION DU CHEMIN DE FER TRANSANDIN.

Santiago du Chili, 7— Un exploit qui dépasse le percement du S.-Gothard a été consacré hier par l'inauguration officielle du chemin de fer Trans-Andin.

Un train contenant les commissionnaires chiliens et argentins, et d'autres personnages officiels, a traversé le nouveau tunnel.

La cérémonie a donné lieu à des réjouissances générales.

Le tunnel est à environ 4,000 mètres au-dessus du niveau de la mer, il relie les républiques chilienne et argentine, et offre de grands avantages au point de vue des relations commerciales des deux pays.

Sa construction est un évènement et constitue un exploit; il a été percé suivant les méthodes et avec les machines américaines.

Il est long de plusieurs milles et est la communication la plus directe entre Valparaiso et Buenos-Ayres.

Nouveau Cercle

Nous apprenons que l'Union Saint-Pierre a formé, le dimanche 3 avril courant, un nouveau cercle à Verdun avec un effectif de 27 membres, organisé par le Dr J. Leprohon.

M. P.-Oscar Lavallée, président-général, accompagné de M. H.-A. Cholette, 1er vice-président ; J.-D. Gauthier, M. D., directeur et A. Chénard, secrétaire-général, a présidé à l'institution de ce cercle, à l'élection et à l'installation des officiers.

Furent élus pour le reste de l'année 1910: MM. Oscar Fauteux, substitut du président général ; Alf. Kimpton, M.D., président et médecin-examinateur ; W. Thibert, vice-président ; J.-Louis S.-Pierre, secrétaire-archiviste ; Henri Aubin, secrétaire-financier ; A. Bourbonnais, introducteur ; Louis Gauthier, trésorier ; V. Aubin, commissaire.

M. l'abbé Richard, curé de la paroisse, présent lors des élections, accepta avec plaisir la charge de chapelain du Cercle, et séance tenante, il fut décoré de l'insigne d'honneur par le président-général.

Avec des expressions choisies, M. le curé assura au président-général qu'il était heureux de saluer la naissance d'un cercle de l'Union Saint-Pierre dans sa paroisse, et que, comme chapelain de ce nouveau cercle, il favoriserait l'expansion de l'Union S.-Pierre, la plus ancienne des sociétés de bienfaisance de la Province de Québec.

M. Oscar Lavallée, président-général, toujours très heureux dans ses remarques, fit l'historique de la Société et démontra tout le bien qu'elle a fait parmi les nôtres depuis sa fondation.

Ont aussi adressé la parole, MM. Cholette, Gauthier, Dr Leprohon, Dr Kimpton, A. Chénard et Jos. Lavallée.

Plusieurs membres du cercle Meilleur No 36 et du cercle S.-Paul No 1 assistaient à cette imposante cérémonie.

(Communiqué.)

Meurtre et vol dans une banque

Pittsburg, Penn., 7 avril. — Une tragédie épouvantable s'est déroulée la nuit dernière dans les bureaux de la "Victor Bamking Co." au "Bloody Corner", à McKees Rocks.

Quatre inconnus se sont introduits dans l'édifice, et après avoir tué, à coup de revolver le gérant général et le comptable, et blessé plusieurs citoyens, ont pris la clef des champs, emportant moins de $500.

La police et la population se livrèrent à une battue sérieuse dans les environs. On a, jusqu'à présent, arrêtés cinq suspects.

Toutefois, la police est d'avis que le coup a été fait par des gens qui connaissaient les lieux et les usages et non par les étrangers ou les nègres arrêtés.

Elle continue une enquête d'une façon très serrée.

Une somme de $60,000,000

C'EST CE QUE DEPENSERA LA VILLE DE NEW-YORK POUR UN NOUVEAU CHEMIN DE FER SOUTERRAIN.

New-York, 6—Toujours soucieux d'améliorer le trafic à travers son immense réseau de rues, la ville de New-York, se prépare à dépenser une somme de $60,000,000 pour la construction d'un nouveau chemin de fer souterrain. Le comité spécial du Conseil des Estimés, qui a été nommé à cet effet, a décidé d'affecter ce montant à la construction du "subway" projeté et la question sera soumise au Conseil à sa prochaine réunion, vendredi.

On entreprendra donc prochainement la construction du chemin de fer souterrain Broadway-Lexington, qui reliera le Bas Manhattan au Bronx.

Intervention de l'Espagne

DANS LE CONFLIT ENTRE LE PEROU ET L'EQUATEUR.

Madrid, 7. — Le cabinet espagnol a télégraphié aux chefs des gouvernements à Quito et à Lima, leur enjoignant d'adopter une attitude conciliatrice l'un envers l'autre.

Le gouvernement espagnol considère qu'il est de son devoir d'en agir ainsi, étant donné que le roi Alphonse est arbitre dans la questinn de délimitation des frontières qui a donné lieu à ces rumeurs de guerre.

Taux de passage réduits

PRINCIPAUX EVENEMENTS DE LA SAISON DANS L'EST.

A sa dernière réunion à Montréal, l'Eastern Canadian Passenger Association s'est occupée de la réduction des taux pour les événements suivants de la saison:

London, Ont., 5-9 avril, exposition et Fête des Fleurs; 25 avril, consécration de l'évêque Fallon.

Montréal, Qué., 11-14 mai, exposition de chevaux.

Ottawa, Ont., 4-7 mai, première exposition annuelle de chevaux.

Galt, Ont., 9-11 juin, exposition de chevaux.

Toronto, Ont., 18-25 juin, réunion semi-centenaire des Queen's Own Rifles.

Amherst, N. E., 10-2 juillet, Old Home Week.

Détroit, Mich., 11-17 juillet, réunion de la Grande Loge du Benevolent and Protective Order of Elka.

Winnipeg, Man., 13-23 juillet, exposition de Winnipeg.

Belleville, Ont., juillet, Old Boys' Reunion.

Wallaceburg, Ont., 24-27 juillet, Old Boys' Réunion.

Locknow, Ont., 31 juillet au 3 août, Locknow-Huron-Bruce Old Boy's Réunion, voyage des chutes Niagara.

Port Arthur, Ont., et Fort William, Ont., (Twin Cities), 1-31 juillet, célébration du Bon vieux Temps.

Québec, Qué., 2-4 août, Chevaliers de Colomb.

Winnipeg, Man., 9-11 août, camp biennal de la Grande Loge Nationale des Good Templars.

Chutes Niagara, N.Y., août, Grande Loge Nationale des Good Templars.

St-Jean, N. B., 20-22 juillet, division nationale des Sons of Temperance de l'Amérique du Nord.

St-Jean, N. B., 5-16 septembre, exposition canadienne.

Montréal, Qué., 5-11 septembre, Congrès Eucharistique international des catholiques; 17 septembre, Kruger Tourist Club (125 membres ou plus) excursion de Newark, N.J., aux chutes Niagara, à Toronto, à Kingston et à Montréal.

Northfield, Mass., 11 juin au 1er octobre, conférences de l'été.

Boston, Mass., 2-6 juillet, National Education Association.

Le Supérieur des Salaisiens

IL EST DECEDE A TURIN

Turin, 7 avril. — Le Révérend Père Rua, supérieur général de l'ordre des Salaisiens est mort hier.

Travaux du Grand-Tronc

M. C. M. Hays, président du Grand Tronc, envoyait hier un cablogramme aux bureaux chefs, annonçant son départ de Liverpool pour New-York, par l'"Oceanic", de la ligne White Star-Dominion.

Le retour du président règlera définitivement plusieurs questions importantes en suspend depuis des années.

Il est question d'établir des voies élevées pour entrer à la gare Bonaventure, de construire une imense gare sur l'emplacement de cette gare et sur les terrains du voisinage qui ont été achetés récemment par la compagnie, et d'établir un terminus rue Ste-Catherine, entre les rues Iberville et du Havre, et enfin de prolonger le Vermont Central jusqu'à Providence, pour donner un débouché océanique américain au Grand Tronc.

Tabac à Fumer PRAIRIE

Doux et Agréable au Goût.

LE MONT-ROYAL

IL Y AURA A TOUS LES RAYONS, DES

OCCASIONS EXTRAORDINAIRES

DURANT NOTRE

GRANDE VENTE ANNIVERSAIRE

DONT L'OUVERTURE AURA LIEU

DEMAIN VENDREDI, A 8 A. M.

Nous n'avons rien épargné pour qu'elle marque une époque dans la série de NOS GRANDES VENTES universellement populaires.

Nous offrirons les

Marchandises les plus nouvelles et les meilleures

Toujours a des Prix Défiant la Concurrence.

VOTRE PORTRAIT GRATIS

A cette occasion, tout acheteur pour un montant de $1.00 ou plus, aura droit à SON PORTRAIT-MINIATURE, monté sur épinglette.

Ce portrait est pris instantanément et vous est livré tout de suite. Il est de la grandeur d'une pièce de vingt-cinq centins et d'un très joli fini.

AYEZ-EN UN, C'EST UN CHIC SOUVENIR.

J. O. GAREAU

Le Nationaliste

Le plus Vivant, le plus Intéressant des Journaux du Dimanche.

Donne les dernières nouvelles de la journée et toutes les Nouvelles Sportives.

Le NATIONALISTE publiera tous les dimanches une caricature de VIR.

$1.00 PAR ANNEE

2 sous le numero dans tous les depots.

ADMINISTRATION ET REDACTION :

71a Rue Saint-Jacques, Montréal.

La marine militaire

S.-Raphael, 31 mars, 1910.

M. le Rédacteur du "Devoir."

M. le Dr Corriveau, de S.-Magloire n'a pas manqué l'occasion de se montrer aimable pour moi. Dans le "Soleil" du 29 courant, il s'est donné la peine de répondre à ma lettre publiée par le "Devoir" du 26.

Je n'ai pas l'intention d'entreprendre contre lui une longue polémique, la question de la marine militaire n'en serait, à la fin, ni plus claire ni mieux définie.

Si j'ai demandé et si je demande encore un peu d'espace dans vos colonnes, c'est afin d'empêcher les naïfs—de Bellechasse— de le prendre au sérieux, et surtout de faire écho aux protestations qui s'élèvent de toutes parts contre la politique de M. Laurier.

M. Corriveau ne voit en moi qu'un prête-nom ou, si vous voulez, une sorte de paratonnerre. C'est une illusion d'optique. Le poltron qui voudrait lui lancer des flèches sans être à la portée de ses foudres, ferait mieux de se mettre à l'abri de pseudonymes que d'exposer un tiers à recevoir la décharge.

Ce serait plus simple et plus charitable. Ne cherchez personne derrière moi. On a pu m'inspirer, mais je suis seul responsable de l'article que j'ai signé.

Mon ami—en ce moment mon adversaire—en veut à ma littérature. Cela était de rigueur, puisque j'avais attaqué la sienne. L'une de ses remarques est juste pourtant, quoique peu importante. J'ai dit: "Or, construire des navires..." La consonance en "ire" peut, ici, déplaire aux oreilles délicates. Dans l'autre, il feint l'ignorant...Car, assurément, M. le docteur n'a pas oublié que les mots peuvent prendre des sens figurés: ce serait lui faire injure que de le penser. La troisième est une saillie d'enfant. Ma phrase était celle-ci: "Tout de même, le fait brutal, c'est que je lis: "On me riposte: "Depuis quand êtes-vous brute, mon ami"!

Selon Léon XIII, la loi scolaire du Manitoba est "défectueuse, imparfaite, insuffisante."

Le même jugement s'applique à celle du Nord-ouest. Les deux, en effet, sont au fond, identiques. Les droits des minorités catholiques ont donc été sacrifiés et en 1897 et en 1905.

M. Corriveau, qui ne veut pas être convaincu de cette vérité, recourt à trois citations pour me confondre. S'il désire les multiplier, je lui en fournirai d'autres également favorables à sa thèse, et qui toutes auront au moins, le mérite de se rapporter à la question.

Les paroles de Mgr Légal, insérées dans sa dernière lettre, sont conformes à celles du pape, et dans ce cas elles confirment mon assertion; ou leur sont opposées: mais les opinions les plus respectables ne sauraient tenir en face d'une décision de Rome.

Sur ce sujet, Mgr l'Archevêque de S.-Boniface a maintes fois exprimé sa pensée, dans des entrevues peut-être, publiquement surtout, à S.-Sauveur de Québec, par exemple, pendant le Concile plénier, et je défie mon adversaire de trouver dans les discours ou écrits de Mgr Langevin quelque chose qui ressemble à cette proposition: "La question des écoles du Manitoba, le bill de l'autonomie des provinces de l'Ouest... sont autant d'horizons que M. Laurier nous ouvre, de forces nouvelles qu'il met à notre disposition." C'est de votre langage, M. le docteur.

Si mon ami m'avait montré ses arguments en faveur du bill Brodeur—hein! une consonance! J'essaierais de les admirer avec lui. Je les devine bien un peu. D'ordinaire, la suprême raison des politiciens ministériels, lorsque toutes les autres sont épuisées, la voici: Laurier est un grand homme, Laurier ne se trompe jamais. Et les graphophones chantent: Laurier est un grand homme, Laurier ne se trompe amais!

Le premier ministre a dit un jour que le Transcontinental ne coûterait que $13,000,000; aujourd'hui il coûte $200,000,000. Mais cette erreur est minime! Quand elle se répètera à propos de la marine, ce ne serait pas la peine d'en faire cas!

Le pire est que notre flotte entrera automatiquement en guerre au signal donné par Londres. Le Parlement canadien sera ensuite convoqué, les représentants du peuple délibèreront gravement, et nos soldats continueront de se battre jusqu'à la victoire ou la défaite. M. Coriveau, fût-il député, n'y pourra rien, et moi non plus.

Pareille situation s'appelle, de son nom, l'impérialisme militaire. Mon ami déteste le mot, mais la chose lui plaît.

Adieu, M. le docteur. Et à M. le Rédacteur du "Devoir," merci.

J.-S. CINQ-MARS.

Grosse faillite

Chicago, 7. — La maison W.-H. Merritt & Company a suspendu ses paiements hier, et la nouvelle a été annoncée au Board of Trade. Avis a été donné aux clients de fermer leurs comptes.

Les raisons de cette suspension sont absolument les mêmes que celles qui a amené la faillite de la Burn-Yantis Grain Company: la baisse du maïs.

Les clients de Merritt & Company qui avaient acheté à la hausse ont résilié leurs contrats lors de la baisse récente. L'un des membres de la Compagnie a déclaré que les créanciers seraient payés intégralement.

TRIBUNE LIBRE

L'INCIDENT ROOSEVELT

15 Boul. S.-Laurent, 6 avril, 1914.

L'Editeur, "Le Devoir."

Monsieur,

Le colonel Roosevelt, aujourd'hui très en vu, jadis président d'urgence des Etats-Unis, réussit à mener à une fin logique à Rome, une tournée de réclame à son endroit des plus banales en s'acquerrant le titre bien mérité de badaud en chef de l'univers.

Cet individu et son "cavalier servant", M. Fairbanks sont parvenus à s'établir orchestre des libres penseurs; non pas au public protestant respectable, car de tous les côtés, on n'entend que des expressions de dégoût pour la conduite de ces notables américains.

Naturellement, pour grand nombre de bons protestants demeurant soit dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre ou au Canada, qui ne connaissent ni les conditions ni le sentiment à Rome, l'action de M. Roosevelt peut leur paraître justifiable sous tous les rapports.

C'est pourquoi il est à regretter que le fait est inconnu, que la mission méthodiste américaine à Rome dépend en grande partie pour ses revenus de la charité d'un Israélite, M. Nathan, syndic socialiste de la ville, personnellement opposé à toute forme de croyance religieuse, qui pour satisfaire son mauvais vouloir personnel, maintient cette institution méthodi te jusqu'à concurrence des insultes et opprobres de ses gérants à l'endroit du Vatican.

De plus, grand nombre de lecteurs de journaux sur le continent américain ressentent grande satisfaction en apprenant que M. Roosevelt a été reçu par le "roi des Italiens" avec les honneurs accordés à un prince régnant.

C'est possible, mais le tant soit peu recommandable représentant de la maison de Savoie-Carrignant ,trônant aujourd'hui au Quirinal, ne fait que suivre les traditions opportunistes d'une dynastie fortuite et précaire, en entravant au moyen d'instruments méprisables toutes les actions du Souverain Pontife.

Ces faits donneront sujet à réflexion aux douze millions d'Irlandais catholiques des Etats-Unis, quand leur "Tartarin" demandera sa troisième entrée au pouvoir.

HIBERNICUS.

La Charité du Pape

L'organisation de la charité en Sicile. — Comment le Souverain Pontife a disposé des aumones du monde Catholique.

On sait qu'au lendemain de l'effroyable désastre qui frappa Messine et une grande partie de la Sicile et de la Calabre, le pape reçu d'un peu partout des aumônes destinées à soulager les malheureuses victimes. Il a voulu rendre compte aux donateurs de la façon dont il avait disposé de ces aumônes, et fait publier un compte rendu officiel de sa gestion.

Un homme très renseigné nous écrit à ce sujet :

Dans un volume de 77 pages, sorti le mois dernier des presses du Vatican, il est donné un récit authentique du terrible désastre, tremblement de terre, incendie, raz de marée, qui, il y a eu un an le 28 décembre dernier, dévasta les deux rives du détroit de Messine. Le livre contient l'exposé effrayant des pertes de vies et de biens, de l'oeuvre de sauvetage, de secours et de reconstruction accomplie par Sa Sainteté Pie X, des soins pris pour donner un logement aux réfugiés et un asile aux orphelins; enfin un récit détaillé de la manière dont il s'y prit pour disposer en faveur des victimes des millions de francs que lui avaient confiés les fidèles du monde entier.

Ce rapport reflète admirablement la pure et tendre charité du coeur si paternel de Pie X, en même temps que son esprit de justice et de droiture dans la répartition de ces dons généreux du monde entier.

Ses humbles ressources personnelles avaient déjà été épuisées pour venir en aide à ses fils malheureux lorsque le télégraphe et le téléphone, un moment désorganisés, vinrent révéler au monde toute l'effroyable réalité du désastre. Quand, plus tard, le Saint Père fut fait le dispensateur des largesses du monde entier, et chargé de pourvoir au soulagement des survivants si durement éprouvés, il s'acquitta si bien de sa mission de confiance, que non seulement il pouvait rendre compte jusqu'à un centin de l'argent qu'il avait reçu, mais qu'il prit sur ses maigres revenus pour parfaire la somme.

Le document, qui vient d'être publié, prouve amplement ces avancés et bien plus montre jusqu'à l'évidence qu'aucune somme ne s'égara, soit sous forme de dépense occasionnée par la distribution des fonds de secours, comme cela arrive souvent en pareille occurrence, soit en raison du manque de méthodes sérieuses dans la gestion de ces fonds. Quelques milliers de francs ont couvert toutes les dépenses, qui dans beaucoup de cas absorbent jusqu'à trente ou quarante pour cent des sommes contribuées; les mesures les plus modernes, les plus promptes et les plus efficaces furent prises pour réaliser la plus grande somme de bien avec les moyens dont on disposait. La lecture de ce rapport sera la source d'une vraie joie pour ceux (dont certains ne sont pas catholiques), qui ont choisi le pape comme le meilleur dispensateur de leurs charités. L'autorisation de rendre publics ces comptes fut donnée, et pour donner satisfaction à ces âmes généreuses et aussi pour reconnaître à la face du monde et d'une manière durable, la noble charité dont on l'avait fait le sûr et fidèle instrument.

Le rapport, en outre des pages imprimées, contient un magnifique frontispice représentant le Saint-Père, et cinquante-et-une gravures en taille-douce donnant une idée de l'oeuvre dévastatrice du tremblement de terre et des nouvelles constructions élevées par les soins de Sa Sainteté. Dans cette effroyable catastrophe, la ville de Messine ainsi qu'une cinquantaine de bourgs et de localités environnants, et de l'autre côté du détroit, la ville de Reggio ainsi que la presque totalité des bourgs et villages de l'extrémité sud de la péninsule Calabraise, ont été rasés jusqu'au sol. Plus de cent-dix mille personnes perdirent la vie; au-delà de dix mille autres furent plus ou moins sérieusement blessées. Six cent-cinquante églises et chapelles furent détruites; plus de cent-cinquante prêtres ou religieux furent tués. Tout de suite, des évêques, des prêtres et des victimes survivantes partit un cri de détresse vers leur bien-aimé Père du Vatican. Sans attendre cet appel, le Saint-Père avait déjà envoyé une commission pour porter les secours dont il pouvait disposer alors, et pour faire sur les lieux une enquête sur la situation et les besoins les plus pressants. C'est alors que l'étranger commença à mesurer toute l'étendue du désastre et mû par un sentiment de sympathie voulut faire quelque chose pour les victimes. Spontanément et de toutes les parties du monde furent adressées au Saint-Père des offres de secours. Il reçut à cette fin la somme d'environ $1,370,000. Aucun temps ne fut perdu à chercher le meilleur usage à faire de cette somme. Hâter l'oeuvre de sauvetage, loger les survivants, soigner les blessés et les malades, pourvoir à l'avenir des orphelins et des abandonnés, construire des églises, des écoles et autres institutions indispensables au bien spirituel, moral autant que physique de la population survivante, il fallait penser à tout sans perdre un instant. Pie X fut à la hauteur de la situation. Quatre jours après le désastreux évènement, l'hospice de Santa-Marta, près du Vatican, pouvant recevoir six cents lits, était prêt à ouvrir ses portes aux premiers réfugiés. Deux jours plus tard, un premier contingent de cent-cinquante-six arrivait; le nombre augmenta chaque jour jusqu'à ce que les différentes institutions charitables de Rome et des autres villes d'Italie, d'après les ordres donnés par le Saint-Père, eussent reçu leur part de victimes à soulager et à soigner. Son Eminence le cardinal Merry del Val, secrétaire d'Etat, rencontrait à l'hospice chaque groupe nouvellement arrivé et passait chaque jour des heures entières à encourager les malades au nom du Saint-Père et à consoler les orphelins. Les meilleurs médecins furent appelés pour donner leurs soins : une succursale de la pharmacie du Vatican fut établie à Santa Marta; un détachement de la brigade des pompiers du Vatican fut placé à l'hospice, qui continua son oeuvre de charité jusques assez tard dans le mois d'août 1909. Les dépenses faites à cette fin s'élevèrent au-delà de $13,000, sans compter les sommes déboursées pour l'installation. De ces centaines de réfugiés, qui eurent le bonheur de recevoir l'hospitalité du Saint-Père à Santa Marta, pas un ne s'en alla sans avoir vu Sa Sainteté et sans avoir reçu sa bénédiction. Tous, abondamment pourvus de bons habits, reçurent en outre un don généreux en argent, et un billet de seconde classe pour retourner chez eux (ce billet équivaut à un billet de première classe en ce pays); les vieillards, les infirmes, et ceux qui manquaient d'expérience, furent accompagnés jusqu'à leur destination.

Les orphelins surtout furent l'objet de l'attention particulière du Saint-Père; cinq cents onze d'entre eux seront entretenus par lui jusqu'à ce qu'ils puissent par eux-mêmes se frayer un chemin dans la vie. En vue d'assurer le succès de cette oeuvre, Sa Sainteté a mis à sa tête le professeur Fornari pour la diriger, pour voir à ce que rien ne manquât à ces pauvres petits, et à ce que des renseignements complets sur leur état pussent être donnés en tout temps à quiconque aurait le droit d'en demander. Chaque semaine, un rapport est fait au Saint-Père, qui souvent fait venir en sa présence des groupes de ces enfants pour les bénir et les encourager. Il se passera bien une dizaine d'années avant que ces nombreux enfants puissent se passer des soins qu'ils reçoivent et soient à même de remplir un emploi utile à la société. Non seulement ils reçoivent les soins strictement nécessaires, mais on envoie dans les climats plus favorables ceux dont la santé est plus délicate; pendant les chaleurs de l'été on les expédie dans les montagnes ou au bord de la mer.

Les enfants d'un âge plus avancé, grâce à l'appui reçu, ont pu compléter leurs connaissances et obtenir des emplois honorables. Trente-quatre étudiants ont reçu chacun un don de cent dollars, qui leur permettait de continuer leurs études jusqu'à ce qu'ils aient pu obtenir un diplôme ou un grade; ce secours sera continué à quelques-uns pendant deux, trois, même quatre ans. Des apprentis ont été mis à même de parfaire leur apprentissage. Des ouvriers ont été pourvus d'un nouvel outillage, et des marchands à la faveur des dons qui leur ont été faits, ont pu se procurer de nouvelles marchandises et se remettre dans le commerce; en sorte que l'on peut dire que, dans cette liste des oeuvres accomplies, nul besoin qui pouvait être soulagé n'a été omis.

Si nous jetons un coup d'oeil sur le relèvement purement matériel de Messine et de Reggio, nous constatons que le Saint-Père n'a été ni moins généreux ni moins pratique. Son représentant, Mgr Cottafavi, a passé plusieurs mois à Reggio, dans un misérable hangar, ouvert à tous les vents, passant ses journées à diriger les travaux et étudiant jusque tard dans la nuit ses plans de reconstruction. Pour le seconder, on lui adjoignit le comte Zileri, homme d'une grande expérience et ingénieur très habile. La tâche à accomplir était formidable, mais il n'y avait ni à hésiter ni à retarder. Il fallait surmonter des difficultés de toute nature, difficultés, dit le rapport, suscitées dans des milieux d'où on aurait le moins dû les attendre. Cinquante des églises dévastées étaient encore assez solides pour pouvoir être réparées; ce point fut de suite décidé. Les nouvelles églises et autres édifices, pour un double motif, ne pouvaient être reconstruites comme auparavant en pierres ou en briques: d'abord parce que, pendant plusieurs mois après le grand désastre, des secousses de tremblement de terre se faisaient encore sentir, par intervalles, et quelque fois avec une grande violence, ensuite, ces constructions étant de première nécessité, devaient être levées sans retard. Le comte Zileri, qui avait voyagé dans l'Afrique du Sud, avait vu là-bas le genre de constructions dont on avait besoin. On en fit donc une grande commande à une maison anglaise qui s'en était fait une spécialité. Des bateaux furent nolisés pour transporter les matériaux; trois automobiles, dont deux pour tirer les charges là où les routes le permettaient et un pour faciliter les mouvements des directeurs et inspecteurs des travaux, furent mis à contribution. Le travail se poursuivit jour et nuit. Comme l'attention s'était d'abord portée vers les localités d'un accès difficile, et qu'on avait réservé pour la mauvaise saison les travaux à exécuter dans les plaines et sur les côtés de la mer, le travail sembla d'abord peu de chose. Il fut lent et pénible dans les premières régions; les matériaux devaient être transportés au sommet des collines à dos de mulets, et quelquefois à dos d'hommes. On engagea à cet effet, et à prix d'argent, des troupes d'hommes qui devaient ensuite être les bénéficiaires de ces travaux. En moins d'un an, quoique de nombreuses difficultés vinssent entraver le désir du Souverain Pontife de tout achever, les régions dévastées étaient dotées, un peu partout, de jolies églises neuves, grandes et petites; cent seizes étaient achevées et quarante cinq en voie de l'être. L'extérieur recouvert de tôle brillait élégamment au soleil, et leurs petits clochers surmontés de la croix s'élevaient vers le ciel. Des presbytères en nombre presque égal s'élevaient à côté des églises. Chacun d'eux d'après la recommandation de Sa Sainteté devait avoir une grande salle pour servir temporairement d'école. Ce dernier point, suggéré par la sagesse et la générosité du Saint-Père, lui attira la reconnaissance des populations qui en bénéficiaient et les conseils municipaux de la région lui en témoignèrent publiquement et hautement leur gratitude.

Deux grands collèges, un orphelinat, un séminaire et huit autres institutions de différente nature ont pu être élevés. Ces constructions sont en bois, mais solides et commodes; quelques-unes sont assez vastes: les murs extérieurs sont recouverts de plaques de tôle, l'intérieur est bien fini en bois, entre les deux une couche de papier à valeur.

En outre des édifices, le Saint Père a dû pourvoir d'ornements, de vases sacrés, etc., au moins une centaine d'églises.

Et le Pape n'a pas oublié non plus les morts. Dans le grand Campo Santo de Messine, on a érigé une église expiatoire. Dans la partie inférieure de cette église on a aménagé une chapelle avec trois autels: des messes de requiem y sont dites tous les jours à l'exception des jours de fête de 1ère et 2ième classe. L'église est dédiée à Marie, consolatrice des affligés, et a été enrichie des mêmes indulgences, applicables aux âmes du purgatoire, que celles que l'on ne gagnait jusqu'ici qu'à l'autel des Catacombes de Saint-Cyriaque sous la Basilique de Saint-Laurent près Rome, et à l'église de la Consolata à Turin.

Pour tout résumer et en guise de conclusion nous donnons le tableau suivant qui nous dira où sont allées les sommes que la charité du monde catholique avait envoyées au Saint Père.

Sommes distribuées par l'intermédiaire des archevêques et évêques des diocèses dévastés.	$170,000
Sommes distribuées par des institutions tenues par dres ordres religieux	36,000
Secours distribués aux familles et aux individus immédiatement après le désastre	45,000
Pour la construction d'églises, presbytères, écoles et autres institutions	380,000
Pour ornements, etc., pour 100 églises	24,000
Secours donnés à des étudiants laïques et ecclésiastiques	10,000
Somme mise de côté pour l'entretien et l'éducation de 400 orphelins	200,000
Pour constructions à élever au printemps prochain	176,000
Total	$1,041,000

Les $329,000 qui restent seront employés à l'entretien et à l'éducation de cent onze orphelins placés dans différentes maisons en Sicile et en Calabre, à la construction d'autres églises et écoles, et à répondre aux demandes de secours qui affluent continuellement.

C'est ainsi que Pie X a répondu à la confiance qu'on avait mise en lui. Non seulement des oeuvres ont été accomplies pour répondre à des besoins immédiats, mais aussi des oeuvres d'un caractère durable et permanent dont bénéficient les âmes et les corps, les vivants et les morts.

La Chambre de Commerce

Nomination de délégués. --- Les projets de lois devant la Législature. --- Le service du téléphone dans les campagnes. --- Plaintes des marchands de nouveautés.

Il y a eu hier après-midi, réunion de la Chambre de Commerce. M. Fred. C. Larivière dirigeait les délibérations.

Comme l'assemblée de la Fédération des Chambres de Commerce aura lieu le 18 mai prochain, dans cette ville, on a procédé à la nomination des délégués qui y représenteront celle de Montréal. Ce sont: MM. Isaie Préfontaine, O. S. Perrault, Fred. C. Larivière, C. H. Catelli, A. H. Hardy, et Alphonse Desardins.

M. L. J. Loranger a communiqué à la chambre la teneur de certains projets de loi actuellement soumis à la législature provinciale. Celui qui amende la charte de la "Montreal Suburban and Tramway Co." demande l'autorisation de passer à travers toute l'île de Montréal et aussi d'opérer dans les comtés de Soulanges et de Vaudreuil. La "Montreal Underground and Elevated Railway Co." se propose d'établir des lignes souterraines et des chemins de fer élevés. Il est probable que la Chambre de Commerce aura intérêt à s'opposer à l'établissement de chemins de fer élevés dans Montréal. Ces questions ont été référées pour examen au comité de législation qui déterminera l'attitude de la Chambre de Commerce à l'égard de ces projets de loi. La compagnie des Boulevards de l'Est demande l'autorisation d'acheter pour les fins de son entreprise des immeubles et de procéder à leur expropriation au cas de désaccord entre elle et les propriétaires au sujet de l'indemnité. Le pouvoir d'acheter ou d'exproprier aurait trait à une lisière de terrain d'une largeur de 600 pieds. Elle demande en outre qu'au cas d'expropriation, l'indemnité ne dépasse pas le double de l'évaluation municipale, telle que fixée lors de la sanction de cette loi. Des particuliers s'opposeront à l'adoption du projet.

M. A. H. Hardy a attiré l'attention de la Chambre sur le présent conflit entre le gouvernement fédéral et ceux des provinces au sujet du droit que peuvent avoir les compagnies qui tiennent leur existence corporative d'une province d'étendre leurs opérations au-delà de ses limites géographiques. S'il fallait laisser à l'initiative des compagnies la tâche de provoquer une solution en s'adressant aux tribunaux, ce serait pour elles très onéreux. Et il mentionne l'exemple de la compagnie Hydraulique de S.-François qui, à cet égard, a eu à payer au-delà de $7,000 de frais.

M. L. J. Loranger fit alors observer que les deux partis à la législature provinciale sont présentement à étudier de concert les mesures à prendre pour sauvegarder les droits de la province. On s'efforce, dit-il, d'en arriver à une solution sans recourir aux tribunaux. Le comité de législation étudiera ce problème et fera rapport à la Chambre.

M. A. A. Granger, de la maison Granger Frères, fit ensuite observer que le service téléphonique à la campagne est fort irrégulier le soir, ainsi que les dimanches et les jours de fête. Il ajouta que des représentations devraient être faites à ce sujet aux compagnies de téléphone. Le comité de transports, télégraphes et téléphones a été chargé d'aviser aux moyens de remédier à cet état de choses.

Un marchand de nouveautés a adressé à la Chambre des plaintes au sujet de la mesure des pièces de ruban, dentelles, etc. Il aurait reçu nombre de pièces de marchandises ne contenant que 4 1-4 verges, alors que d'après les étiquettes elles auraient dû en comprendre cinq.

Cette question a été déjà soulevée, et un comité est présentement à en faire l'examen.

MM. Isaie Préfontaine, Philippe Paradis, délégués de la Chambre de Commerce de Québec et vice-président de la Fédération des Chambres; Joseph Huette, président de la Chambre de Commerce de S.-Hyacinthe; Napoléon Garceau, président de la Chambre de Drummondville; J. E. A. Dubuc de Chicoutimi et F. Bourbonnière, tous membres de la Fédération des Chambres de Commerce de la Province, se sont réunis hier dans le but d'élaborer le programme du Congrès des Chambres de Commerce de la Province qui aura lieu le 18 mai prochain.

La grève des Inscrits Maritimes

PAR SUITE DE LA GREVE, ON PREND DES MESURES POUR FAIRE SERVIR LES TROUPES DANS LA MARINE MARCHANDE.

LES TORPILLEURS ET LE SERVICE DES POSTES

Marseille, 7 avril. — La situation est très grave en ce moment ici par suite de la grève des réservistes de la Marine, causée par l'engagement d'Arabes, de nègres, et d'autres étrangers, sur les navires français. Il en résulte de grands inconvénients et de sérieuses pertes financières. Un certain nombre de vaisseaux qui devaient partir pour les ports de la Méditerranée, l'Afrique et le Levant, ont été retenus ici. Six torpilleurs font le service des postes, et l'infanterie de marine est tenue prête à remplacer les équipages en cas de nécessité.

Cet après-midi, la Cour Maritime, a condamné dix grévistes à dix jours d'emprisonnement. Les coupables ont déclaré qu'ils avaient quitté leur bord parce qu'ils craignaient d'être maltraités par les autres grévistes.

M. Cheron, sous-secrétaire du Département de la Marine est persuadé que la grève n'est pas seulement une lutte organisée par le parti ouvrier, mais en réalité un mouvement révolutionnaire, suscité par un groupe d'agitateurs qui cherchent à terroriser les masses.

On craint que l'agitation ne s'étende aux autres ports.

LES CANAUX DU SAINT-LAURENT

LE BOARD OF TRADE DEMANDE A CE QUE L'OUVERTURE DES CANAUX SOIT FAITE LE PLUS TOT POSSIBLE LE PRINTEMPS.

Le Conseil du Board of Trade, a sa séance régulière d'hier après-midi, a résolu de demander au département des chemins de fer et canaux de vouloir bien, les années prochaines, prendre les moyens nécessaires pour permettre l'ouverture des canaux du St-Laurent le plus tôt possible au printemps. Cette année, l'ouverture du canal Lachine est retardée par les travaux d'améliorations spéciales que l'on y fait.

Lecture a été faite d'une lettre intéressante de l'hon. ministre des douanes. Celui-ci répondait à une observation que le conseil lui avait faite au sujet de règlements secrets effectués par le département de fraudes commises au détriment des douanes par certains importateurs malhonnêtes.

Le ministre reconnait l'importance de cette question et déclare que son département est bien résolu de donner à la question l'attention qu'elle mérite. Il faut de toute nécessité, dit-il, que les fraudes délibérément commises soient punies, non pas seulement à cause des pertes que le département subit, mais aussi dans l'intérêt des importateurs honnêtes.

La question de l'établissement d'un câble téléphonique entre l'Ile Verte et Tadoussac a été référée au comité de la navigation.

Les messieurs dont les noms suivent ont été admis membres du Board of Trade:

W. J. O'Leary, de W. J. O'Leary & Co.; J. B. Cantin, constructeur de navires; Winthrop Brainerd, de "The Hamilton Powder Co."; C. Garratt, de "The Hamilton Powder Co."; M. Tannenbaum; Wm B. Shaw, de "The Montreal Electric Co. Ltd."; O. Letourneau, de O. Letourneau & Co.; A. Lacroix, de Lacroix & Léger; Frederic Lapointe; Wilfrid Talbot; marchand de bois; Olivier Dubois, ferronnerie; P. J. Chartrand, de Chartrand & Turgeon; Francis Collins; Albert E. Tuddenham; R. J. Tooke; Mercier; C. A. Spencer, marchand de bois; E. H. Ford, Eugène Guay, manufacturier de chaussures; Andrew T. Stewart.

M. Geo. L. Cains, président, occupait le fauteuil.

Pour la crèche

Ce soir, à l'Université Laval, il y aura soirée littéraire et musicale au profit de la Crèche de la Miséricorde, sous la présidence de Mgr Bruchési et du maire de Montréal. On voit au programme:

1—Chants Canadiens . Ernest Gagnon. Quatuor: MM. A. Prévost, J. Filiatrault, F.-J. Brousseau, J.-E. Guillemette.
2—Fantaisie, "Appassionata" . . . . . Vieuxtemps. M. Emile Taranto, Violoniste
3—Les Yeux . . . . . .Paladilhe Madame C.-A. Desmarais, Contralto
4—Conférence, "Les Congrès Eucharistiques".— R.-P. Etienne Galtier, S. S. S.
5—Mélodie . . . . . Gounod M. Donat Martel
6—Scène des Voyageurs—(Extrait d'Opéra) . . . . . .Cha Lecocq Quatuor: MM. A. Prévost, J. Filiatrault, S. Prévost, F.-J. Brousseau
7—a Prélude (Extrait du "Déluge")— . . . . . .Saint-Saens
b Gavotte, (1753) . . . . . .Gossec M. Emile Taranto, Violoniste
8—La Nuit au Bois . . Guy d'Hardelot Madame C.-A. Desmarais et M. Avila Prévost.

Un banquet original

Londres, 6 avril. — Un banquet original a eu lieu la nuit dernière, à Londres, sous la présidence de Lord Coleridge. Il réunissait deux cents descendants de poètes anglais et a été organisé à l'occasion de l'anniversaire de naissance de Algernon Charles Swinburne.

Citons entre autres convives, le Duc de Norfolk, Lord Lytton, Lady Lyndsay, Lady Shelley et Helen Maxherd, (Mme Henry Reeves).

Tabac à Fumer
PRAIRIE
Doux et Agréable au Goût.

La surveillance des tramways

LES INSPECTEURS MUNICIPAUX REÇOIVENT LEURS INSTRUCTIONS A LEUR ENTREE EN FONCTIONS.

Les six inspecteurs municipaux, nommés pour surveiller le service des tramways, ont reçu hier, à leur entrée en fonctions, la note de service suivante:

Prendre en note le temps de tous les tramways en service dans les deux directions, leur nombre et la moyenne du service fait sur les lignes soumises à leur surveillance; examiner soigneusement les différents hangars où sont logés les tramways et l'état de propreté des tramways avant leur départ, s'assurer que tous les accessoires nécessaires mis en place, tels que filets protecteurs, écriteaux etc., et voir à ce que les tramways soient munis, le soir, d'enseignes visibles.

Les inspecteurs sont tenus de faire rapport chaque jour à l'administration de la voirie, à l'Hôtel-de-Ville.

Sectionnaires en grève

TROIS CENTS TERRASSIERS ATTENDENT A REDDITH, MANITOBA, L'ARRIVEE DE TRAVAILLEURS NON-UNIONISTES.

Winnipeg, 6 — Un grand nombre de travailleurs ont quitte cette ville, hier soir, sous les ordres de M. R.-A. Hazelwood, ingénieur en chef. Ils vont à Reddith remplacer les sectionnaires, qui se sont mis en grève. On appréhende des troubles, car les grévistes menacent de faire un mauvais parti aux non-unionistes.

On dit que d'après les engagements pris, les terrassiers ont travaillé jusqu'ici sur un pied de 16 heures par jour, de 8 heures du matin à minuit. Les employés ont demandé à être payés de 6 heures du matin à minuit, mais la compagnie a refusé: d'où la grève.

"LA PRESSE LIBRE"
Est la sauvegarde des Libertés Populaires.

¶ Voulez-vous être renseigné par un journal indépendant de toute coterie politique ou financière ?
Lisez le "DEVOIR"

¶ Voulez-vous connaitre, sur les questions politiques et sociales, l'opinion d'hommes libres, qui ne craignent pas de dire le fond de leur pensée ?
Lisez le "DEVOIR"

¶ Voulez-vous avoir les dernières nouvelles du pays et de l'étranger ?
Lisez le "DEVOIR"

¶ Voulez-vous lire des feuilletons vivants, intéressants, strictement honnêtes ?
Lisez le "DEVOIR"

¶ Voulez-vous connaitre le cours de la Bourse et des Marchés ?
Lisez le "DEVOIR"

¶ Voulez-vous lire, sur les questions agricoles, les articles des spécialistes les plus compétents ?
Lisez le "DEVOIR"

La Session Provinciale
OFFRIRA UN INTERET SPECIAL
Le "DEVOIR" publiera tout le temps qu'elle durera, des articles de MM. Bourassa, Armand Lavergne, et autres hommes politiques en vue.

Les lettres parlementaires du "DEVOIR" sont justement renommées.

Abonnez-vous au "DEVOIR", faites abonner vos amis

VOUS SERVEZ VOS PROPRES INTERETS ET CEUX DE VOTRE PAYS EN ENCOURAGEANT UN JOURNAL LIBRE.

$3.00 PAR ANNEE — *Un Sou le Numéro.*

Edition Hebdomadaire — *$1.00 PAR ANNEE.*

REDACTION ET ADMINISTRATION
71a RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL.

LA CORRUPTION A PITTSBURG

LE PRESIDENT DE LA "PRESSED STEEL CAR CO.", UN DES HOMMES D'AFFAIRES LES PLUS EN VUE DE LA CITE EST MIS EN ACCUSATION PAR LE GRAND JURY. — ECHEVINS ET POTS DE VIN.

Pittsburg, 7 avril. — On avait promis, à propos des affaires de concussion municipale, des développements sensationnels. En effet, cela a commencé hier, par la présentation d'un long rapport du grand jury chargé de l'enquête, rapport demandant la mise en accusation de M. Frank F. Hoffstot, le président de la "Pressed Steel Car Co.", un des hommes d'affaires les plus en vue de la cité.

En même temps, la cour recevait une déclaration de M. Emil Winter, président de la "Workingmen's Saving & Trust Co." disant qu'il plaidait coupable, à l'accusation d'avoir donné $20,000 en pots-de-vin à l'ex-échevin Morris Einstein.

Le grand jury a découvert que M. Hoffstot qui est, en même temps président de la Banque Nationale Allemande d'Allegheny et occupe des charges importantes dans d'autres banques, a payé $52,500 à Charles Stewart, un autre ex-échevin de marque, afin que celui-ci en use pour influencer ses collègues dans le vote d'une ordonnance nommant dépositaires pour la ville trois banques dans lesquelles lui, Hoffstot était intéressé.

L'entente avec Stewart a eu lieu au printemps de 1908.

Un autre directeur de la "Pressed Steel", M. W. Frieud, mort depuis, avait servi d'intermédiaire dans la transaction.

Un autre fait saillant, c'est que les inculpés avaient voulu déposer l'argent jusqu'après le vote, entre les mains d'un avocat, M. Wm. A. Blakely, qui, maintenant, est procureur de district, mais celui-ci refusa et leur fit remarquer que cette conduite les mettait sous le coup de la loi.

On décida alors de payer à Stewart et l'argent lui fut remis en juin 1908, à New-York, pour éviter, si possible, des poursuites au criminel dans le comté d'Allegheny, qui fait partie de l'Etat de Pennsylvanie.

Dans l'affaire de Winter, le juge Fraser qui présidait, demanda, lorsque le premier vint faire sa déclaration, à ce que la cause fut entendue par un un autre vu que, pendant longtemps, il avait été lié très intimement avec le défendeur.

Les juges Carnaghan et Swearingen reçurent alors la déposition.

Le verdict sera rendu plus tard.

Hoffstot a déclaré à New-York, où il se trouvait hier, qu'il n'avait rien à dire pour le moment au sujet des accusations portées contre lui.

Ce monsieur est aussi président de la "Canada Car Co. Limited", du "Chicago Calumet River Railroad" et de la "Western Steel Car & Foundry Co." et secrétaire-trésorier du "South Shore Railway".

Le euchre de la 'Patrie'

Le concours de popularité organisé par l'Assistance Publique devient très intéressant.

L'une des élections les plus chaudement soutenues est sans contredit celle de Mlle Annie Godbout, la charmante et sympathique chroniqueuse des Echos Mondains à la "Patrie".

Afin de favoriser son élection, tous ses amis ont organisé pour le jeudi 21 avril prochain dans les salons de la "Patrie" un grand euchre qui sera l'un des évènements de cette fin de saison.

En raison du nombre considérable de personnes qui désireront assister à cette jolie soirée, il serait bon de retenir au plus tôt ses billets qui sont dès maintenant en vente aux bureaux de la "Patrie".

Le recrutement en Russie

S.-Pétersborough, 6 avril. — Le comité de la Douma, constitué pour étudier la réorganisation de la défense de l'Empire, a adopté un projet de loi pourvoyant au recrutement de 456,535 soldats en 1910.

Aéroplane monstre en Allemagne

Planen, Allemagne, 7.— Le major Von Parseval, de l'armée allemande, va procéder, cette semaine à des envolées avec un nouveau système d'aéroplane, beaucoup plus grand que ce qu'on a vu jusqu'à ce jour.

La nouvelle machine volante est un monoplan muni d'un moteur à quatre cylindres d'une force de 120 chevaux. L'aéroplane pourra porter 170 livres d'essence et sera capable de rester dans les airs pendant plus de trois heures. Les plans ont 45 1-8 pieds de largeur et la longueur totale de la machine est de 45 pieds. La nouvelle machine est munie de flotteurs qui lui permettront de descendre sur l'eau et de roues, pour lui permettre de voyager sur la terre.

"Jeune Barreau"

Une assemblée des membres de l'Association du Jeune Barreau aura lieu vendredi le 3 avril, 1910 à huit heures p.-m., à l'Hôtel Windsor, chambre 135.

L'Ordre du jour comporte l'étude des différents projets de loi présentés à la Législature pour amender le Code Civil et le Code de Procédure civile.

Tous les membres sont priés d'y assister.

ROSARIO GENEST
Secrétaire.

Les musiques militaires

DES ORDRES GENERAUX SONT EMIS CONCERNANT LES MUSICIENS QUI FONT PARTIE DES UNIONS.

Ottawa, 6 avril. — On a attiré l'attention du ministère de la Milice sur le fait que des musiciens enrôlés ont parfois refusé de se joindre à des musiciens d'autres musiques militaires parce que ceux-ci ne faisaient pas partie d'une union musicale reconnue.

Des ordres généraux ont en conséquence été émis à cet égard par les autorités militaires à Ottawa. On y déclare que le ministère de la Milice n'a pas l'intention d'empêcher ceux qui sont dans la milice de faire partie d'unions musicales, cependant comme ces musiciens reçoivent du gouvernement, outre leur solde, des uniformes et qu'ils ont des quartiers éclairés et chauffés, il importe pour la discipline qu'ils ne se conduisent pas d'une façon inconvenante, lorsqu'ils portent l'uniforme. Ils ne devront plus en conséquence refuser de prendre part à des exercices, parce qu'ils s'y trouveraient en compagnie de musiciens qui ne seraient pas membres d'unions musicales. Au cas de désobéissance à ces ordres le musicien coupable sera expulsé de la musique militaire, mais il devra faire son service comme soldat dans le même bataillon. Toute musique militaire, dont les membres auraient, durant le service, refusé de jouer en compagnie de musiciens ne faisant pas partie de leur corps, perdra le bénéfice de l'allocation attribuée par les règlements. Les commandants ont reçu instruction de donner lecture de ces ordres à ceux qui, désireux de faire partie de la musique militaire de leurs corps, feront une demande à cet effet.

Citoyens honorés par McGill

Le Bureau de direction de l'Université McGill a conféré, hier, le titre honorifique de Docteur en Droit aux messieurs dont les noms suivent:

M. Hormisdas Laporte, ancien maire de Montréal, en reconnaissance des services qu'il a rendus au public, tant en sa qualité de maire, de 1904 à 1906, que par la part active qu'il a prise dans le récent mouvement pour la réforme municipale.

M. Raoul Dandurand, sénateur, à cause des services rendus de 1905 à 1909, alors qu'il était l'Orateur du Sénat, et pendant la campagne pour la réforme de l'administration municipale.

M. E.-B. Greenshields, ancien élève de l'Université dont il est maintenant le trésorier honoraire, pour services rendus à la maison, et à cause de l'intérêt qu'il a toujours manifesté pour les arts et la littérature.

L'amiral sir Archibald Douglas, l'un des Lords de l'Amirauté, en raison de ses états de service pour l'Empire.

Le Révérend Herbert Symond, pour son dévouement à la cause de l'éducation.

Suivant la recommandation de la Faculté de Droit, l'Université a conféré le titre de Docteur en Droit Civil à MM. les juges Martineau et Dunlop.

Chronique Sportive

LES ROYALS PERDENT DE NOUVEAU A COLUMBIA.—"MIKE" JOYCE SERA RENVOYE.—RESULTATS DES AUTRES JOUTES.—LE CLUB DE CROSSE MONTREAL S'OPPOSE AUX AMENDEMENTS QUERRIE.—LE TOURNOI DE QUILLES A OTTAWA.—LES COURSES A JACKSONVILLE.—BLOC-NOTES.

LE BASE-BALL

Les Royals perdent de nouveau contre Columbia.—Colvin est l'étoile de la partie

Columbia, S.C., 6. — Les Royals ont de nouveau subi une défaite, aux mains du club Columbia, de la ligue "South Atlantic". Le score a été de 5 à 2.

Bailey, un jeune joueur de champ, ayant montré certaines aptitudes comme lanceur, le gérant Barrow décida de l'envoyer dans la boîte dès la première reprise. Ce fut là à cause de la défaite des Montréalais, car les Columbia enregistrèrent quatre points, coup sur coup, avant même qu'on eût eu le temps de remplacer Bailey.

"Bumpus" Jones remplaça alors ce dernier, et lança de la deuxième à la septième reprise, inclusivement. Bien qu'ayant alloué aux joueurs locaux un coup sûr, à chaque reprise, ceux-ci ne purent compter un seul point, pendant les six reprises où il fut dans la boîte. Ed. Siever prit ensuite la place de "Bumpus", permettant au Columbia d'enregistrer un coup sûr et un point.

Les Royals comptèrent dans la première reprise: Smith frappe un coup sûr, prend son premier, vole son second et entre sur un coup double de Corcoran. La même chose se répétait à la quatrième reprise, alors que Smith comptait un autre point, sur un coup bon pour deux buts de Jimmie Jones.

Charlie Colvin, le 3e but, a encore été l'étoile, au champ. Ce jeune homme n'est pas un fort frappeur, mais cette imperfection est rachetée par son jeu splendide au champ, jeu qui a été fort remarqué et apprécié depuis le commencement de la série des parties d'exhibition. Corcoran au champ de droite, a aussi fait de très bon travail.

Les deux clubs joueront de nouveau demain. Hack, Judd et Wilson lanceront pour Montréal.

Score détaillé:

MONTREAL

	A.B.	R.	H.	P.O.	A.	E.
Nattress, s.s.	2	0	0	2	2	0
Joyce, l.f.	4	0	1	1	1	1
Smith, 2b.	2	2	2	2	2	2
Hall, 2b.	1	0	0	1	1	0
Corcoran, r.f.	3	0	1	2	1	0
J. Jones, c.f.	4	0	1	0	0	0
Cockill, 1b.	4	0	0	12	1	1
Colvin, 3b.	4	0	0	0	4	0
Durlin, c.	3	0	1	3	1	0
Bailey, p.	0	0	0	0	0	0
E. Jones p.	2	0	0	1	3	0
Seiver, p.	1	0	0	0	0	0
	30	2	6	24	16	1

COLUMBIA

	A.B.	R.	H.	P.O.	A.	E.
Wahlleben, 1b.	3	2	0	14	0	0
Dwyer, 3b.	3	1	2	2	2	1
Cavender, l.f.	2	1	0	3	1	0
Marshall, r.f.	3	0	2	2	0	0
Martin, s.s.	4	1	0	3	4	1
Schwietzke, c.f.	3	0	2	0	0	0
Mabry, c.	4	0	2	0	0	0
Keating, s.s.	4	0	0	3	5	0
Welch, p.	2	0	1	0	1	0
Collins, p.	1	0	0	0	0	0
	29	5	9	27	13	2

Score par reprises:

Montréal . . . . . . 100100000—2
Columbia . . . . . . 400000100—5

Sommaire: Coups doubles: Schwaietzka, J. Jones, Corcoran. Coups sûrs: de Walch, 5 en 5 reprises; de Bailey, 3 en 1 reprise; de Jones, 5 en 5 reprises. Premier but sur balles: Welch, 1; Collins, 3; Bailey, 2; Jones, 1. Struck out: Welch, 2; Bailey, 1; Jones, 2. Laissés sur les buts: Montréal, 5, Columbia, 5. Coups sacrifiés: Cavender, Schwaietzka. Buts volés: Martin, Schwaietzka, Mabry, Smith. Double jeu: Martin et Wahlleben, 2; Corcoran et Cockill, Jones, Smith et Cockill. Durée de la partie: 1 h. 30. Arbitre, M. Dillon.

JOYCE SERA REMPLACE

Le plus ancien joueur des Royals quitte ce club

"Mike" Joyce, le joueur qui depuis nombre d'années figure sur l'équipe des Royals ne sera pas vu cette année au parc Atwater. Telle est la décision prise par le gérant Barrow, dans une lettre adressée au président Lichtenhein. Il est aussi question, dans cette lettre de plusieurs changements qui seront encore effectués sur l'équipe de nos joueurs.

AUTRES JOUTES D'EXHIBITION

Voici les résultats des parties d'exhibition jouées hier aux Etats-Unis:

A Washington. — Washington (Américains), 4; Brooklyn (Nationale), 1.

A Princeton. — Princeton, 11; New-York University, 1.

A New Haven. — Yale, 2; Trinity, 0.

A Providence. — Brown, 13; Rhode Island State College, 5.

A Washington. — Georgetown, 3; Lafayette, 7.

A Kansas City. — Détroit, 11; Kansas City, 0.

LA CROSSE

Le club Montréal discute et désapprouve les amendements Querrie.

A une assemblée tenue hier, au M.A.A.A. le club de crosse Montréal a décidé de voter contre les amendements Querrie, que l'on doit présenter à la réunion de la N. L. U.

Les suggestions de M. Findlay seront naturellement acceptées. Avec de légères modifications, les Montréal voteront aussi en faveur des amendements McPhee, de Cornwall, au sujet de l'établissement d'un comité d'arbitres.

D'autre part les Westmountais semblent être d'avis que la date fixée pour les séries de la coupe Minto est quelque peu hâtive. Mais il est fort peu probable que l'on change cette date, car tous les clubs l'ont précédemment choisie.

LES QUILLES A OTTAWA

Ottawa, 6. — Le tournoi de quilles se continue, aussi intéressant que les jours précédents.

C'est jusqu'à date le principal évènement sportif de la capitale.

Score détaillé:

EQUIPES DE 3 JOUEURS

Centrals	1651
Bank Note No 1	1611
Bank Note No 2	1542
G. T. R. No 2	1443
Thomas	1439

EQUIPES DE 2 JOUEURS

Muhlig-Archambault	1109
Mason-Flegg	1049
Wilson-Gorman	1046
Marshall-Langford	1043
Cole-Dooley	1032

CROSS ALLEY

J. Hogan	527
F. Marshall	494
L. Welsh	492
R. McQuade	489
M. Hall	470
F. Schroeder	367

SERIES SIMPLES

J. Hogan	212
F. Marshall	187
R. McQuade	183

LES COURSES DE JACKSONVILLE

La journée d'hier cause des surprises aux amateurs

Jacksonville, 6. — Le principal évènement de la journée a été la victoire de Darling dans les stakes "Fountain of Youth". Résultats détaillés de la journée:

1ère course, 6 furlongs — 1er, Aphrodite, 109, Troxler, 9 à 5; 2e, C. Clamp, 108, Jackson, 100 à 1; 3e, Livengston, 100, Davenport, 7 à 1. Temps: 1.14 4-5. Roger De Coverly, Lawndale, Belle, Herdsman, Marie Hyde, Square Deal, Bell Rock, Fay O., Keep Trying, Tom O'Donnell, Martin May, Wildfire et Bonnie Bloom ont aussi couru.

2ème course, 7 furlongs — 1er, Colonel Jot, 102, Ganz, 8 à 1; 2e, M. J. Whelan, 111, Griffin, 16 à 1; 3e, Kenmare Queen, 102, M. Henry, 3 à 2. Temps: 1.28 1-5. Universe, Splendida, Amyl, Don Diaz, The Thorn, Gramsar, Diction et Mugwump ont aussi couru.

3ème course, 6 furlongs — 1er, Barnsdale, 124, Dreyer, 7 à 1; 2e, Camel, 121, Hannan, 15 à 1; 3e, Seymour Beutler, 131, Troxler, 11 à 10. Temps: 1.14. Ceremonious, May Lutz, Begone, Light Knight, Lord Nelson, San Gil et Gold Dust ont aussi couru.

4ème course, 4 1-2 furlongs — 1er, Fountain of Youth stakes — 1er, Darling, 120, Troxler, 6 à 5; 2e, Sir Kearney, 104, Ganz, 5 à 1; 3e, Moncrief, 111, Nicol, 9 à 2. Temps: 55 2-5. XX Agnes May, XX-Lov De Cognets, Startlet et X-Doll ont aussi couru.

5ème course, 1 mille 70 verges — 1er, Great Jubilee, 116, Jackson, 7 à 1; 2e, Merry Gift, 106, Adams, 2 à 1; 3e, First Premium, 120, Troxler, 4 à 1. Temps: 1.44 3-5. Mamie Algol, Earl of Richmond, Gerrymander, Roseboro, et Plume ont aussi couru.

6ème course, 1 1-16 mille — Pirate Diana, 110, Jackson, 9 à 5; 2e, Jack Right, 116, Troxler, 5 à 1; 3e, Maximum, 116, Ganz, 4 à 1. Temps: 1.48 2-5. Gatien Lass, Agreement, Percy Taylor, Firm et Ned Garmack ont aussi couru.

Voici la liste des entrées de jeudi après-midi:

1ère course à réclamer, 4 furlongs.—Chess, Delena, Albetto, 105, Truit, Dixie Blue, Harvest Moon, Roll Up, 110.

2ème course, à réclamer, 6 furlongs—Wildfire, 94, Diction, 102, Baby, Garmack, Select II, Boserrian, Doc Allen, M. J. Whelan, Birdslayer, 111, Light Blue, 112.

3ème course, 6 furlongs — Dolly Bultman, 111, Admonitor, Jane Swift, Comedienne, 119, Mystifier, San Gil, Cooney K., Ceremonious, 112.

4ème course, à réclamer, handicap, 1 mille — Collis Ormsby, 95, Elfall, 106, Hans, High Range, 107, Ethon, 112.

5ème course, à réclamer, 6 furlongs—Calroke, 107, Autumn Rose, Coonskin, Deeroka, Lady McNally, Uralla, Acolin, 112.

6ème course, à réclamer, 1 1-16 mille—Tempter, 102, Agreement, Pearl Point 106, Sandpiper, 109, The Thorn, Woolstone, Cablegram, 111, First Premium, 114.

BLOC-NOTES

Fred Gagnon a assuré à ses amis qu'il jouerait pour le National cette année.

Les Caps veulent enrôler les meilleurs joueurs d'Ottawa pour remporter le championnat de la N. L. U.

La distribution des prix aux vainqueurs du dernier tournoi de quilles a eu lieu hier soir au M.A.A.A.

Les paris s'engagent déjà, nombreux et importants, sur le match Jeffries-Johnson. Combien de pauvres diables perdront le peu de petite monnaie qu'ils possèdent.

Johnny Summers, l'Angleterre, a défait H. Meeghan, dans une bataille qui a duré 19 rondes.

Le Dr B. F. Roller a tombé Humid Kalapasha, 2 fois hier soir, à Chicago dans 21 m. et 52 secondes, et 14 minutes et 4 secondes.

LIONEL SYLVESTRE.

MANIFESTE

"AUX ANCIENS RESIDENTS DE ST-HENRI DE MASCOUCHE"

Messieurs,

En 1750, notre paroisse a été érigée civilement; l'Eglise actuelle a été ouverte au culte et consacrée il y a vingt-cinq ans. Pour commémorer ces deux événements, et aussi pour réunir tous les enfants d'une grande famille, des fêtes de retour grandioses auront lieu les 1, 2, 3, et 4, Juillet prochain, 1910, à St-Henri de Mascouche.

Le programme proposé par les Comités de Montréal et de St-Henri de Mascouche, conjointement, comporte: des réceptions officielles par les autorités civiles et religieuses; un service solennel pour les paroissiens défunts; une messe solennelle le Dimanche, 3 Juillet, 1910, suivie du dévoilement d'une statue donnée par les Anciens; un grand banquet; des discours éloquents; une soirée dramatique et musicale; illumination; etc.

Le recensement des Résidents actuels de la Paroisse, commencé il y a deux ans, est presque terminé. Le promoteur M. L. A. Ferdinand Crépeau, qui a vécu dix-huit ans à Fall-River, fait imprimer un livre commémoratif contenant l'histoire de Mascouche depuis son origine, le recensement complet des résidents actuels; des biographies (sur demande) des familles actuelles dans la Paroisse ou hors de la Paroisse; et une foule d'autres renseignements précieux pour l'histoire; ce livre devra être prêt à être livré le premier de Juillet prochain.

Il nous faut maintenant un régistre des Anciens Résidents de la Paroissé, et cette lettre a pour but de les atteindre tous, soit directement, soit par les Résidents actuels; pour cela il faut de la bonne volonté et un peu de patriotisme. Le Comité de Montréal, fait appel à tous pour arriver à ce but et au succès; ce Comité a établi son bureau au No. 308 de la rue Visitation, à Montréal; il a nommé: comme secrétaire Général, M. L. A. Ferdinand Crépeau; comme Secrétaires correspondants;

MM. Odilon Crépeau, notaire, 375 rue Centre, Montréal; L. Philippe Lamarche, N.P., 107 rue St-Jacques, Montréal; Jos. S. Lamarche, N.P., 502 Ste-Catherine Est, Montréal; Henri Brouillette, N. P., 60 Notre-Dame Est, Montréal; J. H. Albert Bohémier, N.P., 736 Huntley, Montréal; P. Alex. Lamoureux, N.P., 371 Mont-Royal Est, Montréal; J. Henry Bourgouin, N.P., Winnipeg, Manitoba; J. Adélard Allard, M.D., Bromptonville, P.Q.;

Comme Trésorier, M. Frs Georges Crépeau, N.P., 308 Visitation, Montréal. Le Secrétaire Général et les Secrétaires Correspondants sont disposés à recevoir les noms et les adresses de tous les Anciens de Mascouche afin de faire et préparer un régistre général dont le prix sera inestimable dans quelques années.

Le Trésorier du Comité: M. Frs Georges Crépeau, N.P., est chargé de recevoir les souscriptions volontaires depuis une piastre en montant.

Cette souscription est faite pour défrayer les frais nécessaires à l'érection d'une statue, ou à la présentation d'un tableau fait par l'un de nos meilleurs artistes canadiens; ou pour tous deux, statue et tableau, si le montant des souscriptions est assez élevé. Une liste de tous les membres souscripteurs sera déposée dans la statue, ou conservée précieusement dans les Archives de la Paroisse. Les Anciens qui souscriront cinq dollars, ou plus, occuperont une place d'Honneur sur cette liste et lors des fêtes de retour. Comme il est dit ci-dessus cette souscription est volontaire, et n'est pas obligatoire, quoiqu'elle soit bienvenue.

Préparez-vous donc à dérober quelques instants aux mille préoccupations de la vie pour venir aux lieux chéris de votre enfance, y goûter les joies ineffables du passé, à l'ombre du clocher natal, et y vivre quelques heures "pour Dieu et La Patrie" seulement.

Par ordre du Comité de Montréal,

HENRI DELFOSSE,

Montréal, Mars, 1910. Président.

AU PENITENCIER.

Chatham, Ont., 7. — Edouard Laforest trouvé coupable d'avoir cambriolé puis incendié le club Joy, de Mitchel Bay, il y a deux ans a été condamné à quatre ans de pénitencier à Kingston.

Depuis son crime Laforest était disparu. Il alla aux Etats-Unis où il purgea diverses sentences pour vol dans l'Utah, le Montana et le Michigan. Ce n'est que la semaine dernière qu'il fut trouvé à Détroit et amené ici où il vient de subir son procès.

Marché de Montréal

La demande de renseignements continue à être bonne, de la part des marchés d'Europe, surtout pour ce qui concerne nos grains; mais, vu la faiblesse des marchés amtricain et canadien, les commandes sont plutôt peu nombreuses et les offres sont de 3 deniers plus bas que mardi. Par conséquent, les transactions sont sans importance.

Les farines ne changent pas, malgré la grande demande européenne. Le foin reste ferme et les transactions sont nombreuses.

Les prix du porc sur pieds continuent à baisser et hier, on a enrégistré une diminution de 10c à 40c par cent livres. Le porc abattu, cependant, n'offre aucun changement. Le bœuf est toujours au même prix, tandis que le veau baisse graduellement.

Au marché d'hier, le mouton a été tranquille à 6c la livre et quelques agneaux se sont vendus de $4.00 à $7.

Les œufs sont fermes et la demande est bonne aux prix courants de 19c à 20c la douzaine. Le beurre et le fromage n'offrent aucun changement.

INDUSTRIE LAITIERE

FROMAGE

Ouest . . . . 12c 5-8 à 12c 7-8
Est . . . . 12c 1-4 à 12c 1-2

BEURRE

Beurre de choix, la lb., 27c 1-2 à 28c
Beurre frais . . . . 24c à 25c

PRODUITS DE LA FERME

OEUFS

Oeufs très frais, la doz. . . 19c à 20c

MIEL

Blanc . . . . 14 à 15c
Brun.......... 11 1-2 à 12½c
Blanc extra . . . . . . 10 1-2 à 11c

HARICOTS

Nouvelle récolte d'Ontario, $1.90 à $1.92.

POMMES DE TERRE

Green Mountains, le sac...... 55c à 60c
Ontario 50c
Québec . . . . 42½ à 46c

LE FOIN

No 1 . . . .$15.00 à $15.50
Extra No. 2 . . . . . 14.00 à 14.50
No. 2 . . . . 12.50 à 13.00
Luzerne, mixte . . . . 11.50 à 12.00
Luzerne . . . . 10.50 à 11.50

L'AVOINE

Canadienne No 2 de l'ouest. . . 42 1-2c
No. 2 . . . . 41 1-2c
Ontario, No 2 blanche....... .40c
No 3 blanche........ 39c
No 4 blanche........ 38c

L'ORGE

No. 3 . . . . 60c
No. 4, ... 58c
Orge pour repas 56c

LA FARINE

Manitoba, patentes blé de printemps, premières. . $5.80
do. secondes $5.30
Patentes, blé d'hiver . . $5.50 à $5.60
Manitoba, forte $5.10
Straight rollers . . . . $5.10 à $5.25
do, en sacs . . . . . . $2.40 à $2.50

Issus de blé.

Son d'Ontario . . . . $22.50 à $23.00
Recoupes " . . . 23.50 à $24.00
Son de Manitoba 22.00
Recoupes " $23.00
Moulée pure . . . . . $31.00 à $33.00
Moulée mêlée . . . . . $27.00 à $29.00

LE MAIS

Maïs américain, No. 2, jaune . . . 74c
Maïs américain, No. 3, jaune . . . 72c
Maïs américain, No. 2, mélangé . . 73c
Maïs américain, No. 3, mélangé . . 71c

LE SUCRE

Le sucre est ferme.

Extra granulé, sac $5.05
Extra granulé, baril 5.10
Extra granulé, 1-2 baril 5.25
Extra granulé, balle 5 x 20 . . 5.15
Extra granulé, baril 5.50
Extra ground, baril 5.70
Extra ground, bte 50 lbs 5.90
Extra ground, 1-2 bte, 25 lbs . . 3.90
No 1, Yellow, baril 4.70
No 1, Yellow, sec 4.65
No 2, Yellow, baril 4.80
No 3, Yellow, baril 4.90
Sucres bruts cristallisés $3.75 à $4.50
Sucres bruts non cristallisés 3.40 à 4.10

LES FRUITS

Tableau fourni par la Peterson Fruit Co., rue McGill:

Oranges Californie, Navels, boîte.$3.25
Oranges Californie, Navels, boîte 3.00
Oranges Valence, la boîte 4.00
Oranges mexicaines, boîtes . . . 2,50
Oranges Mexicaines, boîte . . . 2.30
Grape-fruit (Floride) boîte . . . 5.00
Oranges, Valence, la boîte . . . 4.25
Oranges Seville 2.25
Oranges Floride 2.75
Malaga (lourd) 6.00
Pommes Greening, Baldwin, Russets, No. 1, le baril 4.25
No 2, ... 3.50
Spys, No. 1 . . . . 5.00
Figues 2 3-4 pcs, lb. 0.11
Figues, 2 1-2, lb. 0.10
Figues en bourriches de 35 livres, environ 1.50
Bananes vertes, régime 2.25
Bananes, Jumbos, crate 2.25
Bananes Jamaiques, régime . . . 0.00
morceaux 30.00
Noix de coco Marconi, le sac . . . 4.25
Citrons Marconi, la boîte 2.50
Dattes, (New-Holloweens) . . . 4 1-2
Dattes Verdelis, la livre 0.07
Airelles (atocas) en boîte . . . 2.50
Oignons, crate 1.00
Oignons Espagne, boîte 3.50
Oignons, Espagne, crate 1.00
Oignons canadiens, 75 lbs au sac. 1.25
Céleri Californie, crate 0.50
Céleri, Floride 3.50
Céleri Floride 6.50
Patates, le panier 2.50

BETAIL SUR PIEDS

Bœuf pesant 06c
Bœuf moyen, de . . . 05c 1-4 à 05c 3-4
Bouvillons pesants de choix 06 1-2c
Bouvillons plus légers, de choix . . 06c à 06 1-4
Bouvillons bons, de . 05c à 06c 1-4
Bouvillons seconds, de . . . . 05c 1-2 à 05 3-4c
Bouvillons passables de . . . . 05c à 05c 1-4
Bouvillons, moyens, de . . . . . . 04 1-2c à 04 3-4c
Bouvillons, ordinaires, de . . . . . . 03c 3-4 à 04c 1-4
Vaches, de choix, de. 05c à 05c 1-4
Vaches inférieures de 03c 1-2 à 04c 3-4
Taureaux de . . . . . 03c 1-2 à 05c 1-2
Porc, les 100 livres. $10.25
Moutons, la livre 06c
Agneaux, de. . . . . $4.00 à $7.00
Veaux, de . . . . . . $2.00 à $5.00

PROVISIONS

Les prix suivants nous sont fournis par la Laing Packing & Provisions Company.

Lard pesant, Can. Short Cut Mess, 1-2 brl...... .... 15.75
Lard pesant, Can. Short Cut. Mess., choisi et désossé, qualité spéciale, 20,—30 $28.00
Lard pesant, Can. Short Cut Mess, brl., 35-45 m. .$32.00
Lard de famille, dos, Can. Short cut, Mess. 1-2 brl. . 28.00 28.50
Lard de famille, dos, Can. Short cut, Mess. 1-2 brl. 14.25
Lard léger clair, brl, 30-40 morceaux 28.00 28.50
Lard léger clair, brl. (Porc gras, très choisis), 20-35 morceaux . . . . . .
Lard pesant, clair, brl. (Porc gras, très choisis), 20-35 morceaux 28.50
Lard clair, tout gras du dos très pesant, brl. 40-50 morceaux $34.00
Lard de flanc, pesant, brl. 30.00
Pickled Rolls $31.50
Bean Porc $28.00
Plate Beef 200 lbs . . . $18.00
Tierces Plate Beef . . $26.50

JAMBONS

25 lbs. en montant 16c
18-25 lbs 17 1-2c
Medium 13-18 lbs 18c
Petits 10-13 lbs 18 1-2c
Jambon désossé, roulé, gros 18c
Jambon désossé, roulé, petit... 17c
Breakfast, bacon choisi 20c
Breakfast, bacon épais 19 1-2c
Bacon, Windsor, dos 22c
Roll Bacon, épicé 16c
Bacon, Wilyshire 18c
Bacon de Laing, Windsor, dos pelé, la livre 22c
Jambons de Laing, choisi "Pique-Nique", la livre 15c
Cottage Rolls, la livre 20c

BOEUF EN BARIL

Boeuf extra—
Baril 100 lbs 9.25
1-2 brl. 200 lbs. 18.00
Tierçons, 300 lbs. 26.00

SAINDOUX COMPOSE

Tierces, 375 lbs. 12c
Boîtes 50 lbs. Net, doublure parchemin 12 1-8c
Tinettes 50 lbs. Net. Tinette limitée 12 1-4c
Seau de bois, 20 lbs, net, chaque $2.45 à la livre 12 1-2c
Seau de fer-blanc, 20 lbs brut, chaque $2.30, à la livre...... 11 3-4c
Caisses 10 lbs, Tins, 60 lbs, en caisse. Bleu, lb 12 1-4c
Caisses 5 lbs. Tins, 60 lbs, en caisse Bleu...... .... 12 3-8c
Caisses 3 lbs. Tins. 60 lbs, en caisse Bleu 12 1-2c
Briques 60 lbs en caisse, pqts. 1 livre...... .... 13 1-2c

SAINDOUX PUR

Tierces 375 livres...... .... 17c
Boîtes, 50 lbs, Net, doublure parchemin 17 1-8c
Tinettes, 50 lbs. Net, tinette limitée 17 1-4c
Seau de bois, 20 lbs. Net, doublure parchemin, $3.25 ... ... 17 1-2c
Seau en ferblanc, 20 lbs. brut, $3.20 la livre 16 3-4c
Caisses 10 lbs. Tins, 60 lbs. en en caisse Rouge, la livre 17 1-4c
Caisses 5 lbs. Tins 60 lbs, en caisse Rouge, la livre 17 3-8c
Caisses 3 lbs. Tins, 68 lbs, en caisse Rouge, la livre 17 1-2c
Saindoux en carré d'une livre en caisse 18c

VIANDE SALEE

Bacon vert, flancs 14c 1-2
Bacon Long Clear, léger 15c
Bacon Long Clear, pesant . . . 16c

Congrès à Montréal

Le seizième congrès de la Fraternité de S.-André, au Canada, sera tenu en cette ville, du 15 au 18 septembre prochain. C'est la seconde fois que ce congrès se tient à Montréal, et celui-ci surpassera de beaucoup, par le nombre des délégués, le précédent, car les membres de la Fraternité sont maintenant dix fois plus nombreux qu'alors. Le Congrès suivra la célébration du deuxième centenaire de la fondation de l'église au Canada, laquelle aura lieu à Halifax, N.-E., et amènera un grand nombre d'étrangers, qui viendront ensuite assister au congrès.

A Ville Emard

Le conseil de la ville Emard a siégé, hier soir, dans le nouveau palais municipal. C'était la première fois que les délibérations avaient lieu dans la nouvelle construction, qui n'est pas encore entièrement terminée et aménagée. L'inauguration officielle n'aura lieu qu'à la fin du mois.

La question de l'engagement des employés permanents est venue sur le tapis à la dernière heure, et l'ajournement s'est fait forcément, plusieurs échevins, se voyant battus sur une question de préséance, faussèrent compagnie à leurs collègues, brisant le quorum. La prochaine réunion aura lieu dans quinze jours. Deux officiers ont été néanmoins nommés, à savoir: le secrétaire et le trésorier. Jusqu'à ce jour, un seul fonctionnaire était titulaire de deux charges, M. le notaire L. G. Hétu. Celui-ci conserve sa position de secrétaire et M. Aurèle Cyr devient trésorier de la corporation.

La question de la limitation du nombre des licences d'épiceries a été soulevée. Deux certificats avaient été octroyés à une séance précédente. Quatre nouvelles demandes étaient sur la table et deux autres à l'affiche.

M. l'échevin Charbonneau a fait remarquer, qu'il serait opportun de limiter le nombre des licences d'épiceries, tout comme les hôtels.

Les certificats demandés furent cependant octroyés.

DEMENAGEMENT

Tout mon stock est déménagé et rendu au No

500 RUE STE-CATHERINE EST,

porte voisine de la Banque d'Epargne.

J'invite la pratique et tout le monde acheteur à venir me patroniser, les assurant à l'avance qu'ils seront servis avec empressement.

Mon assortiment est très considérable et bien varié dans les fournitures classiques et de bureaux aussi. Nouveau choix de livres de prières, livre chic et capitonnée dans les cuirs, celours, onyx, russe et veau, aussi statues dorées et argentées, chapelets de diverses pierres montés en or et en argent, médailles or et argent avec chaînes, médaillons opale et en verre de couleur et autres beaux souvenirs de première communion.

Très beau choix de tapisseries nouvelles et une foule de bibelotteries si recherchées pour les parties d'euchre.

LIBRAIRIE J. G. GRATTON,
500 RUE STE-CATHERINE EST. Porte voisine de la Banque d'Epargne.

LA PREMIERE COMPAGNIE D'ASSURANCE ANGLAISE ETABLIE EN CANADA, A. D. 1804.

PHOENIX ASSURANCE COMPANY, Limited.

FONDEE EN 1782. DE LONDRES, ANGLETERRE.

CAPITAL ET ACTIF . . . $48.000.000
Sinistres payés depuis la fondation de la Compagnie . . . 225.000.000
Dépôt au gouvernement fédéral pour la garantie des assurés en Canada . . . 1.246.655

Directeurs pour le Canada.—R. MacD. PATERSON et J. B. PATERSON, No 100 rue S.-François-Xavier, Montréal, P.Q.

Agents pour la ville.—Arthur Simard, E. Lamontagne, C. R. Blache, A. U. Mailloux, C. Galibert, F. X. Lanthier, C. H. Routh, H. Joseph, E. A. Whitehead Co. Limited. Agents demandés dans les villes et villages où nous ne sommes pas représentés.

j-s jno

Docteur J. A. LORRAIN.
DES HOPITAUX DE PARIS
Electrothérapie—Rayons X.
Bell Tél. Est: 90. 539 S.-DENIS.

PLUS DE CORS AUX PIEDS!



Antikor-Laurence
CURE SURE ET SANS DOULEUR DES
Cors et Verrues.
Inoffensive et garantie
En vente partout 25c
Franco par poste sur réception du Prix.
A. J. LAURENCE, Pharmacien. Montreal.

DERY
Graines
DE SEMENCE DE CHOIX



Reconnues par des milliers d'acheteurs, comme étant les meilleures du pays, elles sont spécialement cultivées et adaptées à notre climat.

GRATIS SUR DEMANDE

Catalogue français contenant 250 illustrations et descriptions de plus de 1.500 variétés. Demandez-le. Adressez :

Hector L. Déry
Dept. G.
21 Place J-Cartier - Montréal.

DOMINION COAL CO.
LIMITED
MINEURS ET EXPEDITEURS DE
CHARBON DOMINION pour VAPEURS

Criblé, brut (run of mine), mélangé (slack)
Pour renseignements s'adresser aux
BUREAUX DE VENTE,
112 Rue S.-Jacques, Montréal.
Téléphone Main 4491.

Drouin, Drouin & Drouin
F.X. Drouin F. O. Drouin Paul Drouin
AVOCATS
Bureaux d'affaires: 116, Cote de la Montagne, T. 3348
181, Rue St-Joseph, T. 2518.
QUEBEC.

Dr. ARTHUR BEAUCHAMP,
Chirurgien Dentiste.
T. B. Est 3549. - 165 rue Saint-Denis.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

EXCURSIONS DE COLONS

Des billets d'aller en seconde classe pour colons allant dans l'Ouest canadien ou américain seront en vente jusqu'au 15 avril 1910. Grande réduction de prix pour colons.

EXCURSION DE COLONS

Billets d'excursion de colons aller et retour pour l'Ouest Canadien via Chicago, en vente le 19 avril; 3, 17 et 31 mai; 14 et 28 juin; 12 et 26 juillet; 9 et 23 août; 6 et 20 septembre, à prix très réduits.

L'OUEST DU CANADA

Les meilleures terres dans le monde se trouvent le long de la ligne du Grand Tronc-Pacifique dans les provinces du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan. Brochures explicatrices, avec magnifiques cartes gravées, donnant tous les renseignements sur les "homesteads" gratuits, comment les obtenir, sont données sur demande à tous les bureaux de billets du Grand Tronc Pacifique.

Bureau des billets, en ville: 130 rue S.-Jacques. Tél. Main 6905, 6906, 6907, ou à la gare Bonaventure.

LE PACIFIQUE CANADIEN

NOUVEAU SERVICE DU TRAIN NO 1

A partir du Dimanche, 17 Avril, le train No 1 commencera à marcher entre Montréal, Winnipeg et Calgary, quittant la gare Windsor tous les jours à 10.10 heures a.m.

EXCURSIONS DE
COLONS

Manitoba, Saskatchewan et Alberta.

Avril 5, 19
Mai 3, 17, 31
Juin 14, 28
Juillet 12, 26
Aout 9, 23
Sept. 6, 20, 1910.

BILLETS BONS POUR 60 JOURS

BUREAUX DES BILLETS EN VILLE, 129 rue S.-Jacques, près le Bureau de poste. Tél. Main 3732-3733 ou aux gares Windsor et Viger.

Ce journal est imprimé au numéro 71a, rue Saint-Jacques, à Montréal, par "La Publicité" (à responsabilité limitée). Henri Bourassa, directeur-général.

FEUILLETON DU "DEVOIR"

Contre le Flot

par Pierre LE ROHU

29

Il sourit, presque sans amertume, pour la première fois.

—Et puis, je rejoindrai la garnison que l'on me désignera. Je serai prochainement fixé. Je te l'ai dit, j'avais songé à retourner en Afrique. J'y ai passé de bons jours, les meilleurs peut-être, mais tout y est calme en ce moment, j'aime mieux attendre l'heure des alertes; j'irai où l'on m'enverra.

—Tu m'écriras tout de suite ?

—Tout de suite.

Une cloche grêle tinta. Sœur Jésus de la Croix se leva :

J'avais oublié l'office; au revoir, Jean, je vais remercier le bon Dieu du bonheur qu'il m'a envoyé.

A travers la grille elle passa, comme à son arrivée, ses doigts grêles que Bernave serra, et elle glissa comme une ombre vers la porte. Sur le point de la refermer, elle demeura un instant, sourit d'un reposé sourire, et se perdit dans les couloirs silencieux.

Le jeune homme resta debout, attentif au bruit de ses pas, et quand l'écho se fut atténué et éteint, il secoua lentement la tête, puis il descendit à regret les marches du perron, longea l'allée étroite, traversa le monotone faubourg et se perdit dans la foule bruyante.

Bernave aurait éprouvé une surprise profonde s'il avait pu deviner le trouble qu'une aventure qui lui était cependant si personnelle avait jeté dans d'autres cœurs. Quelques heures à peine après la longue causerie avec sa sœur, d'où il était sorti réconforté et calme, Michel Théron entrait chez Mme Vareyl, et d'une voix qu'il s'efforçait de rendre insouciante :

—C'est moi, ma cousine, je ne vous dérange pas ?

Suzanne tressaillit comme si on l'arrachait à une rêverie :

—Mais non; il y a un siècle, je veux dire deux jours au moins, que l'on ne vous a vu. Asseyez-vous.

Elle s'efforçait, de son côté, de parler avec l'enjouement d'autrefois, et sur le ton de leurs habituelles taquineries, pour mieux lui faire comprendre qu'elle avait oublié la scène rapide qui l'avait froissée, et qu'elle acceptait de reprendre leurs anciennes et affectueuses relations.

Ce n'était pas sans une secrète appréhension que Théron s'était décidé à retourner chez Mme Vareyl. Il lui était d'abord pénible de la revoir, d'échanger avec elle, maintenant que ses vagues espérances étaient mortes, les propos insignifiants que ces mêmes espérances, si incertaines qu'elles fussent, remplissaient d'un charme très doux.

Et puis il ne revenait pas chez elle, dans la maison familière où il avait passé tant d'heures reposées à oublier les fatigues de sa profession ou simplement les sottises de ceux qu'il côtoyait, auprès de qui il était forcé de vivre, sans la crainte de n'être pas pardonné, et de constater qu'en laissant inconsidérément parler son amour, il avait perdu le droit de vivre un peu dans l'ombre de celle à qui il avait donné le meilleur de son coeur.

Depuis les brèves et sévères paroles de Suzanne, le jeune homme avait, d'ailleurs, cruellement souffert: de cette souffrance que les superficiels croient impossible à l'homme dont ils entendent le rire fréquent, dont les saillies vives et étourdies les amusent, et desquels ils disent, trompés par des apparences si faciles pourtant à pénétrer: "Comme il est gai!" Le rire ne part-il pas souvent d'un coeur sérieux, et n'abrite-t-il par souvent aussi une sensibilité prête à saigner? Sans doute Théron avait toujours refusé de s'avouer son amour. Il n'en éprouvait pas moins une peine secrète de sentir que Mme Vareyl ne l'aimait pas comme il aurait souhaité d'être aimé, et il trompait sa mélancolie, la nostalgie de tendresse qu'il n'éprouvait qu'auprès d'elle, en se disant l'ami sûr qui l'entourait de prévenances affectueuse et de respect dévot. Tout au fond de lui-même, cependant, dans ce fond mystérieux où nous ne descendons qu'au jour des grandes crises morales, il gardait une espérance qui était le charme de sa vie. Il comptait sur la fidélité de son affection pour toucher Suzanne; il se forçait à être meilleur pour lui plaire, et il se réjouissait tout bas de la voir dédaigneuse des hommages et libre.

Comment, dans ces dispositions de coeur, alors qu'aucune pensée plus sentimentale que ses pensées habituelles ne le troublait, s'était-il laissé aller à se déclarer brusquement, pas même dans l'intimité du petit salon dont le recueillement aurait pu l'envelopper et l'émouvoir, mais là, à ce coin de rue, alors qu'il était question d'un autre! C'est que, il se le disait avec découragement, c'était à cet endroit et soudainement, que, dépouillée de tout souci mondain, oublieuse des attitudes que les usages commandent aux plus indépendantes, son âme enthousiaste, éprise de tous les raffinements du bien, s'était plus spontanément et plus complètement dévoilée; et devant cette émotion sincère et si haute, il n'avait plus été le maître des impressions qui dormaient en lui, et ses paroles les avaient malgré lui exprimées.

C'est à cette imprévoyable émotion qu'il devait de ne plus rien espérer; il la regrettait comme nous regrettons ce qui nous arrache à nos chimères. Il se disait, néanmoins, qu'il valait mieux que les choses fussent ainsi, que plus le sommeil aurait été long, plus le réveil aurait été cruel, et après quelques jours d'affaissement moral, il s'était ressaisi par un grand et encore douloureux effort. Il s'était aussi décidé à revenir chez Mme Vareyl, et à reprendre avec elle ses relations confiantes, comme si rien n'était venu troubler la sérénité de leur amitié.

Michel Théron aurait été rassuré sur l'accueil qui l'attendait s'il avait pu, au moment même où il saluait Mme Vareyl, avec son apparence habituelle de gaieté, lire ce qui se passait en elle. Certes, elle l'avait quitté brusquement le jeudi précédent, et sur une phrase sèche, presque cruelle, une de ces phrases par lesquelles les femmes, les meilleures elles-mêmes, repoussent, sans souci de la peine qu'elles vont causer, des hommages longtemps acceptés quelquefois, quand un élan imprévu de leur coeur les porte vers un autre; et cette phrase n'était que l'expression atténuée de sa sourde irritation. Elle était, en effet, rentrée chez elle très animée et elle croyait sincèrement que ce qu'elle appelait l'inconvenance de Théron était la cause unique de son trouble:

"C'était sa faute; elle avait été trop bonne avec lui, trop accueillante, mais elle ne lui pardonnerait jamais, jamais d'être sorti du respect qui était la conviction tacite et acceptée de leurs rapports affectueux. Elle n'avait pourtant point été coquette avec lui; elle s'en rendait le témoignage, elle lui avait même fait comprendre, à plusieurs reprises, quand la causerie prenait entre eux un tour moins banal, qu'il n'était pour elle qu'un ami qu'elle aimait bien certes, mais qui ne serait pas son mari; et que, d'ailleurs, elle était décidée à ne pas se remarier. Alors, comment s'était-il permis? Comment n'avait-elle pas été maîtresse de son irritation? Pourquoi, au lieu de sourire et de le ramener à la réalité de la situation avec des paroles de soeur, s'était-elle sentie blessée par l'aveu échappé au jeune homme?... Mme Vareyl avait refusé de répondre à cette question qui s'était formulée dans son esprit.... Au fait qu'est-ce qu'il venait de lui dire?

Que le mariage de Bernave et de Mlle Dateuil était rompu! En quoi cela pouvait-il la toucher? et elle commençait à se rendre compte avec un étonnement attristé qu'elle se mentait à elle-même quand elle s'affirmait que cela lui était indifférent.

La veille du jour ou Théron s'était résolu à revenir chez elle, la nouvelle lui avait été officiellement annoncée par Mme d'Aubourg et elle en avait éprouvé une secrète joie; pourquoi? Par un phénomène singulier et d'une observation courante, cette joie intime avait été favorable à Théron. Maintenant que Bernave était libre, Suzanne se sentait meilleure, elle reprenait sa nature indulgente et bonne, et elle se reprochait comme une mauvaise action sa dureté pour Théron. Le dévouement du jeune homme au moment de ses grands chagrins, quand des deuils successifs l'avaient atteinte, revint à sa mémoire et la toucha. Et depuis, ne s'était-il pas toujours montré un ami réservé et sûr? ne s'était-il pas ingénié, avec une rare discrétion, à la distraire de sa solitude? ne l'avait-il pas protégée de loin? n'avait-elle pas, grâce à son esprit et à son coeur, passé de bonnes heures? n'était-il pas le seul parent qu'elle aimait sincèrement? N'avait-il pas encore été le seul à défendre Bernave, le seul avec elle? Décidément elle avait été cruelle de le traiter ainsi. A quel mobile avait-elle obéi, à quelle impulsion irraisonnée?

(A Suivre)

ENDROITS HUMIDES
BUANDERIES, BRASSERIES.
Essayez les Courroies 'BALATA'
D. K. McLAREN, Limitée,
309-311 RUE CRAIG OUEST.
Main 4904-4905.

CALENDRIER

VENDREDI, 8 AVRIL

Fête de saint Cyrille de Jérusalem (fixée du 18 mars).
Lever du soleil: 5 h. 30; coucher du soleil: 6 h. 35. Lever de la lune: 5 h. 16 (m.); coucher de la lune: 1 h. 54 (s.).
Dernier quartier.

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre de Hearn & Harrison, 10-12 rue Notre-Dame Est.
R. de MESLE, Gérant.

Aujourd'hui maximum 49
Même date l'an dernier 48
Aujourd'hui minimum 45
Même date l'an dernier... 36
8 h. matin: 29.58. — 11 h. matin, 29.60
Midi: 29.62.

LE TEMPS QU'IL FERA

Nuageux et pluvieux avec température un peu plus froide. Le temps se mettra au beau dans la soirée ou demain.

Séance du matin aux Communes

Ottawa, Ont., 7. — A la Chambre des Communes, ce matin, M. Aylesworth a donné avis d'une résolution qui conférerait au Gouverneur en Conseil, dans les cas de déshérence et de dévolution à la couronne, le droit de faire de ces biens, tels octrois qui lui sembleront légitimes à toute personne qui aurait une réclamation légale ou morale contre le propriétaire, c'est-à-dire, un droit juste ou naturel d'hériter de sa propriété, ou encore d'attribuer ces biens aux fins que le propriétaire peut avoir eues en vue, ou de récompenser toute personne, grâce à laquelle ces biens sont tombés dans le domaine public.

M. Gervais indique d'avance son intention de combattre cette résolution, parce qu'elle empiète sur les droits des provinces auxquelles seules appartiennent les biens tombés en déshérence. On discutera cette résolution demain, de même que celle relative à l'organisation d'un département du service de la Marine.

La Chambre reprend ensuite l'étude du bill Miller. Billy MacLean du "World" se prononce contre cette mesure telle que rédigée. Il approuve les amendements McCall.

M. Lafortune a clos la séance de ce matin, par un discours de bouffon.

La population de Montréal

ELLE SERAIT, A L'HEURE ACTUELLE, LA BANLIEUE COMPRISE, DE 592,000.

Le maire a déposé ce matin, sur le bureau du Comité exécutif, la statistique suivante, dressée, dit-il, par un expert en matière de population:

Quartiers	Chiffres
Est	5,000
Centre	5,000
Ouest	5,000
Sainte-Anne	30,000
S.-Joseph	27,500
S.-Georges	25,000
S.-André	20,000
S.-Laurent	30,000
S.-Louis	35,000
S.-Jacques	20,000
Lafontaine	28,500
Papineau	45,000
Sainte-Marie	22,500
Hochelaga	20,000
S.-Jean-Baptiste	30,000
Duvernay	17,500
S.-Denis	55,000
S.-Gabriel	27,500
S.-Henri	32,500
Sainte-Cunégonde	12,500
Mont-Royal	3,500
DeLorimier	8,000
Laurier	40,000
Total	530,000
Banlieue	**Chiffres**
Maisonneuve	22,500
Westmount	14,000
Verdun	10,500
Ville Emard	4,500
Notre-Dame-de-Grâces	4,000
Ville S.-Paul	3,500
Outremont	3,000
Total	62,000
Grand total	592,000

VICTIME DU CHEMIN DE FER.

Le cadavre trouvé près de la voie du Canadien-Pacifique à Lapraïrie l'autre jour a été identifié hier comme étant celui d'un nommé George-W. Webster, âgé de 60 ans et résidant à New-Boston (N.-H). Webster était parti de chez lui samedi pour venir à Montréal. On ignore les circonstances qui ont amené sa mort. La dépouille sera envoyée à New-Boston, où les funérailles auront lieu.

NAISSANCE

GADOURY.—En cette ville le 5 avril 1910, au No 201 Drolet, l'épouse de M. Louis Gadoury, opérateur-typographe, une fille Marie-Delphine-Georgette.

Parrain et marraine: M. et Mme Elzéar Dupré, de la paroisse S.-Edouard, Bould. S.-Denis.

DECES A MONTREAL

Joseph, 2 j., enf. d'Emmanuel GIGUERE, commis, r. S.-Dominique 1419; Marie-Louise Roy, 48 a., femme d'Eusèbe LARIN, commis, N.-D. de Grâces; Auguste RACETTE, 69 a., entrepreneur, r. S.-Timothée 671; Charles HEBERT, 56 a., cordonnier, r. Plessis, 439; Lucienne, 1 a., enf. de Moïse TRUDEAU, tailleur, r. S.-Denis 1425; Paul, 5 m., enf. de Venant TREPANIER, gardien, r. S.-Jacques, 20; Gabriel, 5 a., enf. d'Arthur CONTANT, comptable, r. Ontario, 789 Est; Jean, 3 m., enf. de Jos. BROSSARD, menuisier, r. Sainte-Elisabeth 2; Réné, 9 m., enf. d'Arthur FORTIN, bourreur, r. Wolfe 455; Avila, 6 a., enf. d'André LAVALLEE, maçon, Ave. de l'Hôtel-de-ville 1268; Florentine, 3 m., enf. de Joseph TURNER, verrier, r. De-Montigny 1437 Est; Gabrielle, 4 j., enf. de William CRAWFORD, commis, r. Rivard 70; Blanche, 2 a., enf. d'Ernest DUCHESNE, couvreur, r. Wolfe 518; Sulpice, BLEAU, 79 a., journalier, r. Sainte-Elisabeth 58; Lucienne, 1 a., enf. de Jos. LACASSE, presseur, r. Cadieux 1227; Julie Fréchette, 81 a., femme de Cyrille FRECHETTE, menuisier, r. Lagauchetière, 164 Est; Zéphirin BOUCHER, 55 a., charretier, Av. Coloniale, 622; Clovis BOUCHER, 29 a., wattman, r. Carrier 179.

DECES

COUTLEE.—A Bordeaux, le 6 avril 1910, à l'âge de 23 ans, Marie-Joseph, fille aînée de Georges Coutlée. Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant à Bordeaux après l'arrivée du train qui laisse la gare Viger à 8.20 heures a.m. La sépulture aura lieu au cimetière de la Côte-des-Neiges. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs. 2

Explosion d'un bateau de dynamite

TOKIO, 7 avril. — Ce matin, le port de Kobe a été le théâtre d'une terrible catastrophe.

Une allège, chargée de dynamite, a pris feu et a fait explosion, tuant trois personnes, détruisant plusieurs maisons construites le long des quais.

Les dommages matériels sont évaluées à $250,000.

Nouveaux juges pour Montréal

OTTAWA, ONT., 7. — M. Aylesworth, ministre de la Justice, donne avis à la Chambre d'une résolution d'après laquelle le parlement fédéral aura droit de nommer quatre juges de la cour Supérieure pour la Province de Québec. Trois de ces juges siègeront à Montréal, et un à Québec.

On dit que, à Montréal, MM. les juges Champagne et Weir agiront comme deux des nouveaux juges. Ils seraient remplacés par MM. Ethier et Rivet, tous deux députés à Ottawa. M. Lachance de Québec Centre, a, paraît-il, des velléités de devenir juge à Québec.

LORD STRATHCONA ET LE CONGRÈS EUCHARISTIQUE

IL TRANSMET A L'ARCHEVEQUE DE MONTREAL UNE SOMME DE $5,000 POUR LA RECEPTION DES HOTES QUI SERONT LOGES DANS SA RESIDENCE DE LA RUE DORCHESTER.

L'Archevêque de Montréal, Monseigneur Bruchési, vient de recevoir de lord Strathcona une lettre, datée de Londres le 26 mars, lui transmettant un chèque de $5,000, pour la réception des hôtes qui seront logés dans sa résidence de la rue Dorchester durant le Congrès ucharistique.

Cette lettre se lit comme suit:

"C'est avec plaisir que j'accuse réception de votre lettre en date du 7 du courant, et à laquelle j'ai donné toute mon attention, Je crains que mes occupations ne me permettent pas d'être à Montréal lors du congrès, mais c'est, dans tous les cas, un honneur pour moi que de mettre ma résidence à votre disposition et je me ferai un plaisir de prendre les mesures requises pour la réception de vos éminents visiteurs. Je vous inclus mon chèque pour $5,000 et il ne m'est pas besoin, je l'espère, de vous assurer que je me ferai un réel plaisir de vous aider autant que je le pourrai en cette importante circonstance du congrès.

Veuillez agréer l'assurance de mon estime et de m.. considération.

STRATHCONA.

Une bataille rangée entre étudiants et policiers

Dix étudiants sont arrêtés et un constable est blessé au cours d'une rixe, hier soir, dans le voisinage de l'Université Laval.

Dix étudiants arrêtés et un constable blessé, tel est le bilan de l'échauffourée qui a pris place hier soir, au coin des rues Sainte-Catherine et S.-Denis, entre les étudiants de l'Université Laval et une escouade de constables.

L'incident est fort regrettable, croyons-nous, mais il est indéniable que si les agents n'ont eux-mêmes provoqué la chose, ils ont tout au moins puissamment contribué à la faire durer le plus longtemps possible, soit en défiant les étudiants, soit en refusant d'évacuer la place après en avoir été requis par les autorités universitaires qui leur promettaient de faire disperser leurs élèves, aussitôt après le départ des policiers.

Une enquête sera d'ailleurs demandée par l'Université, en vue d'établir les responsabilités, de part et d'autre.

Voici les faits.

Vers cinq heures quelques étudiants causaient et riaient, rue S.-Denis, près de la pharmacie Décarie, quand un constable vint, qui leur ordonna en termes plus ou moins polis de circuler. On en vint aux gros mots, et le constable Bluteau saisit à la gorge l'un des étudiants, ce que voyant, les camarades de ce dernier se ruèrent sur le policier qui, malgré sa réputation d'athlètes reçut de deux étudiants, deux frères, une de ces volées qui font époque dans la vie d'un fier-à-bras.

Un autre constable arrivé sur les entrefaites eut à peu près le même sort. Entre temps, le capitaine Bélanger téléphonait au poste No 4, d'où l'on expédiait une dizaine de constables et d'agents spéciaux, qui, à leur arrivée, sommèrent les étudiants d'avoir à se retirer dans la ruelle de l'université, chose que ceux-ci firent d'ailleurs immédiatement, mais en recommandant aux agents de ne pas les relancer ni les attaquer sur leur propre terrain.

Deux carabins, tout en demeurant sur la propriété universitaire, discutaient avec les agents de la plus ou moins grande utilité de la force constabulaire dans ces parages, du moment que l'on avait fait l'arrestation de l'agresseur du constable Bluteau. On poussa les deux étudiants sur le trottoir, propriété de la ville, et les agents les appréhendèrent immédiatement, et les menèrent dans la patrouille, au poste No 4.

A ce moment, quelques étudiants installés aux fenêtres du 3ème étage firent pleuvoir sur les hommes de police nombre de projectiles, dont des œufs, des citrons, etc.

Toute la réserve du poste No 4 arriva alors sur les lieux et, sur un ordre de quelque lieutenant, opéra, sur la propriété de l'Université, l'arrestation de six étudiants qui sortaient d'un cours de droit.

Entre temps, une fausse alarme sonnée on ne sait où, amenait sur les lieux, les brigades des postes No 2, 5 et 6.

L'arrivée des voitures à incendie fut saluée de bravos. Ce que voyant, les pompiers sont retournés en riant. Mais un des appareils, entré dans le côté de l'université, a reçu plusieurs projectiles, lancés du troisième étage, entre autres des crachoirs pris dans les corridors de l'université.

Dès le départ des pompiers quelques étudiants réussirent à ouvrir un robinet alimentant un boyau à incendie et quelques jets d'eau seulement ont arrosé la foule; la majeure partie de l'eau s'est répandue dans le corridor du rez-de-chaussée de l'université.

Plus tard, dans la soirée, on opérait l'arrestation d'un autre étudiant.

Tous les prisonniers ont été libérés sous caution de $10. chacun.

Vers 10 heures, hier soir, près de 700 personnes écoutaient les discours énergiques que certains étudiants prononçaient du haut du péristyle de l'Université.

Les dix étudiants arrêtés ont comparu ce matin. Huit ont nié les accusations de tapage, obstruction, voie de fait, etc., portées contre eux par la police et l'affaire a été remise au 14 pour enquête. Deux ont avoué avoir lancé des œufs aux agents, ils recevront leur sentence demain.

En attendant tous ont été libérés sur parole.

Sa Grandeur Mgr. John Cameron évêque d'Antigonish est mort

Le doyen de l'épiscopat canadien, succombe hier soir à une maladie qui le minait depuis quelques mois.---La dernière lettre du prélat sur le Congrès Eucharistique.

Les dépêches de ce matin nous annoncent la mort soudaine de Mgr John Cameron, évêque d'Antigonish, Nouvelle-Ecosse, arrivée hier soir. Il était le doyen des anciens étudiants de la Propagande, et le plus vieil évêque d'Amérique.

Mgr Cameron qui était âgé de 86 ans était souffrant depuis quelque temps, mais cela ne l'empêchait pas de vaquer à ses devoirs. Hier soir, ne se sentant pas bien, il se retira à sa chambre et, à 10 heures, on constata un mieux sensible. Quelques minutes plus tard, il faiblit de nouveau et mourut juste au moment où l'on venait de lui administrer les derniers sacrements.

Tout dernièrement encore, Mgr Cameron écrivait à Mgr Bruchési, au sujet du Congrès Eucharistique et voici ce qu'il lui disait:

A Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal.

Monseigneur l'Archevêque,

La maladie et mon extrême vieillesse m'ont empêché de vous écrire plus tôt, au sujet du Congrès Eucharistique qui sera tenu dans votre ville métropolitaine de Montréal, en septembre prochain. Veuillez attribuer aux mêmes causes, la brièveté de ma lettre.

Un évènement qui répandra la gloire non seulement sur le diocèse que vous présidez, mais encore sur tout le Canada, mérite une appréciation plus élaborée que ne le saurait faire un vieillard de 86 ans qui, pendant 40 ans a porté le fardeau de l'épiscopat; je ne puis cependant laisser passer une si mémorable occasion sans exprimer la joie que je partage en commun avec tous les disciples du Christ sur ce continent, en raison de ce que notre pays sera bientôt le théâtre d'une solennelle et universelle profession de foi dans le Mystère Sacré de l'Eucharistie....

Etre présent et prendre une part active aux travaux du Congrès, c'est un privilège qui devra être hautement apprécié par ceux qui seront assez heureux d'en jouir. Mes infirmités me mettent dans l'impossibilité de vous assurer que je serai au nombre des heureux. Mais, si je n'y suis pas en personne, soyez convaincu que je serai avec vous d'esprit et de coeur.

Laissez-moi vous dire, Monseigneur, que j'ai pleine confiance dans l'entier succès de votre entreprise et que les bénédictions qu'elle attirera sur Montréal et tout le Canada dépasseront toute expression humaine.

Je demeure, Monseigneur, votre dévoué en Jésus-Christ,

JOHN CAMERON,
Evêque de Antigonish.

Donné à Antigonish,
Le Jeudi-Saint,
24 mars 1910.

Sa Grandeur Mgr John Cameron, naquit le 16 février 1826, à Antigonish; ordonné prêtre à Rome le 26 juillet 1853; sacré à Rome évêque de Titopolis et coadjuteur d'Arichat, avec future succession, le 22 mai 1870; devenu évêque d'Arichat à la démission de Mgr Mackinna, le 17 juillet 1877 et évêque d'Antigonish, le 23 d'août 1886. Ses funérailles auront lieu mercredi prochain, à Antigonish.

Le Pape Pie X et Roosevelt

Rome, 7. — Quelques-uns des ecclésiastiques qui ont été reçus par le Pape, aujourd'hui ont amené, la conversation sur l'incident Roosevelt. Sa Sainteté a répondu qu'elle regrettait beaucoup d'avoir été empêchée de voir l'ex-président mais n'a exprimé aucune opinion quant à l'imbroglio qu'a provoqué l'incident que la presse libérale persiste à appeler la nouvelle erreur du cardinal Merry Del Val.

LA VILLE DE MONTRÉAL A LA LÉGISLATURE PROVINCIALE

Québec, 7. — Mtre Ethier, avocat municipal de Montréal, était en ville ce matin.

Il s'attend à ce que le projet amendant la charte de Montréal soit présenté vers le 19 ou le 20 avril. Il ne peut dire si le projet contiendra "Clause relative à une nouvelle commission de police.

La question sera quand même étudiée par la commission législative des intérêts privés, le comité civique ayant inséré une clause de cette nature dans le projet qu'il doit soumettre à la législature.

Mtre Ethier ne sait, encore, s'il devra, en sa qualité d'avocat de la ville, s'opposer au projet d'un chemin de fer élevé. Il faut que le conseil municipal étudie d'abord la question. Lui, attend des instructions sur ce sujet.

M. Lavallée, ex-échevin de Montréal a interviewé le premier ministre, ce matin, au sujet de la commission d'étude des parcs métropolitains. Le projet qui sera soumis à la législature diffère sensiblement de celui que proposait il y a quelques semaines une délégation de la Ligue du progrès civique. Le nouveau projet qui sera soumis dans quelques jours pourvoit à l'institution d'une commission permanente extra parlementaire, comme celle des services d'utilité publique, chargée de faire au gouvernement et aux municipalités de l'île de Montréal les suggestions relatives à l'agrandissement méthodique de la métropole.

Une délégation des épiciers de Québec, dont M. Beaudry secrétaire de l'association, s'est présentée chez le premier-ministre, ce matin, pour protester contre les brasseurs qui vendent au détail de la bière aux maisons privées et surtout aux maisons de pensions italiennes ou cette vente est l'occasion d'orgies le dimanche. Le premier ministre a promis que si la loi des licences devait subir quelque amendement, cette année, il tiendrait surement compte de leurs plaintes.

Le concours des architectes pour le Congrès Eucharistique

Ce que le comité des décorations demande pour l'embellissement des rues où doit passer la grande procession de septembre prochain.

Le comité des décorations du Congrès Eucharistique publie aujourd'hui les règlements du concours ouvert aux architectes catholiques pour l'embellissement des rues sur le parcours de la procession du Congrès.

Voici ces règlements :

Art. 1. Sans créer de précédent pour l'avenir, mais considérant que la circonstance extraordinaire justifie ce parti, le concours est gratuit et les architectes sont appelés à donner leur travail comme part de contribution à l'œuvre du Congrès Eucharistique. Toutefois le comité pourra distribuer des prix proportionnels aux travaux acceptés, si ses ressources le lui permettent plus tard.

Art. 2. Le comité du concours est composé de Révd. M. J.-A. Bélanger président, Révd. Mr. Rosconi; MM. J.-B. Lagacé, secrétaire, et J. Venne et J. Poivert architectes; ces deux derniers mis hors concours par suite de leur charge sur le jury.

Art. 3. Le programme du présent concours est expédié à tous les architectes catholiques exerçant dans la ville de Montréal. Un bleu du plan du parcours sera fourni gratuitement aux architectes qui en feront la demande chez Mr. J. Venne, 5 Square Beaver Hall.

Art. 4. Le concours sera anonyme. Une devise reproduite sur tous les dessins et devis servira seule à distinguer les projets des divers concurrents. Cette devise devra être reproduite sur une enveloppe cachetée contenant le nom et l'adresse de l'auteur du projet et une déclaration signée établissant que le projet a été préparé dans son bureau et que les dessins ont été exécutés sous sa direction.

Art. 5. Un même concurrent pourra fournir plusieurs variantes de son projet. Il lui est également permis de présenter plusieurs projets distincts.

Art. 6. Les dessins, devis et enveloppes devront être délivrés à Mons. J.-B. Lagacé, secrétaire, Bureau de l'Association des Architectes, 5 Beaver Hall Square, le ou avant le samedi 30 avril courant, avant une heure de l'après-midi.

Art. 7. Une exposition des dessins sera faite dans les salles de l'Association des Architectes.

Art. 8. Tous les dessins des projets non choisis seront retournés aux concurrents ou à leurs représentants aussitôt après la clôture de l'Exposition.

Art. 9. Les projets seront exclus pour quelqu'une des raisons suivantes:

(a) S'ils ont été expédiés après la date fixée ci-dessus.

b) s'ils dépassent les ressources du comité.

(c) si l'anonymat a été violé.

Art. 10. Il est demandé quatre feuilles de dessins aux concurrents, indiquant chacune séparément les motifs de décoration dessinés à l'échelle 1-3 de pouce au pied et une feuille d'un ensemble limité, à l'échelle 1-16 de pouce.Cette dernière feuille n'est cependant pas exigée.

Les concurrents sont autorisés à fournir en outre, tous dessins susceptibles de faire apprécier la qualité de leur composition ou d'en expliquer les détails.

Art. 11. Toute liberté est laissée aux concurrents en ce qui concerne la présentation de leurs dessins. Cependant les différentes natures de matériaux,devront être apparentes, soit que les dessins soient rendus à l'effet, soit que les différents matériaux soient exprimés par teintes ou par signes conventionnels.

Art. 12. Les concurrents devront joindre à leurs dessins un devis sommaire indiquant le mode de construction et la nature des matériaux à employer.

Art. 13. Le détail des motifs possibles est donné dans un rapport déjà expédié aux architectes, les concurrents ne sont pas cependant obligés de s'y tenir strictement. Ils ont toute liberté de proposer tout autre parti qui pourrait convenir soit au parcours soit au caractère de la procession.

Art. 14. Les matériaux, le mode compter ce nouvel élément de décoration.

Art. 15. Tous les projets et les travaux qui pourraient s'en suivre sont subordonnés au contrôle et à la surveillance de l'inspecteur des Bâtiments et de l'ingénieur de la ville.

Art. 16.—A la suite du classement des projets le jury décidera de l'attribution de chacune des parties des travaux aux concurrents choisis.

P.S.—Un comité de dames promet des fleurs coupées et des plantes à profusion. Les concurrents pourront escompter ce

Sur la Passerelle

MOUVEMENT DES VAISSEAUX.

Le "Montrose" partira de Liverpool, le 23 du courant, pour Québec et Montréal. Il est attendu ici vers le 5 de mai.

Le paquebot-poste "Virginian", parti de Liverpool vendredi dernier, à 4 heures du matin, est attendu à Halifax à 8 heures demain matin; il porte 1110 passagers.

L'EPREUVE DU "ROCHESTER."

Port Huron, 7. — Le "Rochester", construit par la Detroit Shipbuilding Co.," pour la compagnie de navigation Richelieu et Ontario, a fait un voyage spécial sur le lac Huron, mardi après-midi. Il a fait une moyenne de plus de 18 milles à l'heure, garantis par les constructeurs. Plusieurs personnes de Montréal, Détroit et Toronto ont fait le voyage à bord.

LE "PRINCE RUPERT."

Le nouveau grand paquebot "Prince Rupert," construit pour la compagnie du Grand Tronc, à Newcastle, Angleterre, est parti pour Vancouver le 1er d'avril. Ce steamer qui fera le service entre Vancouver, Prince Rupert, pour le compte du Transcontinetal, est du modèle des "Empresses" du Canadien-Pacifique.

EN DEMOLITION.

Les steamers "Umbria" et "Etruria" de la ligne Cunard, viennent d'être vendus pour être démolis. L'"Umbria" compte 26 ans de service et il n'y a pas de doute que bien des montréalais se rappellent avoir traversé l'Atlantique à son bord, alors qu'il était le vaisseau à la mode.

NOUVEAUX TRAVERSIERS.

Québec, 6. — La nouvelle compagnie de la traverse a accordé, hier soir, à M. E. Caron, gérant de la Canadian General & Shoe Machinery Co., les contrats pour la construction d'une section de ses bateaux d'hiver. Les coques seront construites par M. G. Davie et les machines métalliques par la Canadian General Shoe Machinery Co. Le montant des contrats ne sera pas divulgué.

LE TROISIEME ARBITRE.

Les arbitres Lyall et Francq chargés de régler les différends entre les armateurs et les débardeurs n'ont pu s'entendre sur le choix d'un troisième collègue. Ils ont décidé de remettre cette tâche entre les mains du ministre du travail qui probablement, nommera comme troisième arbitre, le président du comité d'arbitrage des débardeurs.

LES ARRIVAGES.

Vaisseaux	à	de
Citta di Messina	New-York	Palerme
St. Louis	New-York	Southampton
Furnessia	Glasgow	New-York
Megantic	Liverpool	Boston
Friesland	Liverpool	Philadelphie
C. F. Tietgen	Copenhague	New-York
Oldenburg	Bremen	New-York
Saxonia	Naples	New-York
Sannio	Gênes	New-York

L'affaire Lyons

Le juge Bazin siégeant en cour de Police a pris connaissance hier l'après-midi, de l'affaire Millar contre Hubert Lyons, pharmacien.

Ce dernier est accusé de fausse représentation. Il a, paraît-il, annoncé un certain tonique connu sous le nom de "Gude's Pepto-Mangan", à 49 cts—le prix habituel étant de $1.25—et a livré aux acheteurs une préparation autre que le "Pepto Mangan."

Le principal témoin entendu, M. le Dr Demers, inspecteur des aliments pour le gouvernement, a déclaré ce qui suit:

Dans le cours du mois de décembre il s'est présenté avec une ordonnance du Dr Duhamel, prescrivant le Pepto Mangan.

Le commis à la pharmacie Lyons lui donna la solution Gude, mais lorsque le docteur tendit une pièce de 50 centins sur le comptoir, le commis retira la bouteille et lui remit un autre flacon étiquetté "Pasteurs Solution of Iron and Maganese peptonised". M. Demers demanda: "Est-ce là l'article authentique?" et le pharmacien lui répondit: "C'est exactement ce que vous voulez."

C'est M. Miles, de Leeming, Miles & Cie, qui le premier attira son attention sur les annonces de Lyons offrant le pepto-mangan à 49 cts. Il a vu les annonces, mais il ne se rappelle pas s'il s'agissait exactement du pepto-mangan ou d'une solution de ce médicament.

MM. William Miller, Peter Corbett, J. S. Boon et deux agents de l'agence de détective Thiel ont été entendus. Tous ont déclaré qu'ils se sont présentés aux magasins Lyons, rue Bleury, rue Ste-Catherine et rue Wellington, qu'ils ont demandé du pepto-mangan tel qu'annoncé et toujours on leur a donné la solution "Pasteur."

M. Olivier Girouard, commis chez M. Lyons, à la pharmacie de la rue Bleury, dit qu'il avait des instructions de son patron lui recommandant de ne jamais vendre que ce qui était demandé.

A cela il s'est conformé et lorsque l'on demandait le pepto-mangan à 49 cts, il donnait la solution "Pasteur,". Si les clients voulaient la préparation "Gude" il leur expliquait que ce médicament se vendait $1.25, mais que dans son opinion la "Pasteur Iron" était supérieure.

A midi, l'affaire a été ajournée à demain pour entendre la défense.

Résultat fatal d'un duel

Alger, 7 — M. Robert, maire d'Orléansville a été tué en duel, par M. Hoube, son adversaire comme candidat à la députation française.

M. Robert n'a pas tiré.

Il meurt subitement

Un allemand, Paul Schmidt, âgé de 45 ans et demeurant au No 99 de la rue St-Philippe, est mort subitement, vers midi, dans une manufacture, sise au No. 236 Craig-Est.

Le défunt n'était arrivé au pays que depuis quelques mois. Le cadavre a été transporté à la morgue, et le coroner tiendra une enquête, demain matin.

Au Comité Exécutif

LES ALIMENTS SAINS. — La campagne contre la nourriture malsaine se poursuit activement. Le Dr. McCarrey, chef de Bureau municipal des aliments, a saisi, hier, 138 pains jugés impropres à la consommation.

CONFECTION D'UNIFORMES.— Sur réception du rapport de MM. Ainey et Dupuis, le Comité exécutif a décidé, ce matin, de confier à MM. Drolet & Dufour, tailleurs, les plus bas soumissionnaires, la confection des uniformes pour les fonctionnaires des services des parcs d'hygiène, de l'aqueduc, etc.

ENQUETE TERMINEE.— Le Comité a terminé son enquête administrative dans les services d'hygiène et de l'incinération. Aucun changement n'a été fait, sauf les légères modifications mentionnées hier dans le "DEVOIR". Les inspecteurs des robinets, cependant seront maintenant placés sous la juridiction de M. Janin, et non plus sous celle du Dr Laberge.

PLUS DE NOUVELLES !— On commence à sentir, à l'Hôtel-de-Ville, les effets de la proposition Tétreau, adoptée lundi dernier par le Conseil municipal, et interdisant aux fonctionnaires d'accorder des interviews aux journaux sans l'autorisation du Comité exécutif. Comme la proposition dédaigne d'établir où finit l'information et où commence l'interview, le journaliste est devenu, pour le fonctionnaire, un personnage compromettant, et ce n'est pas sans une certaine circonspection que celui-ci parle à celui-là, fût-ce d'une chose inoffensive, comme par exemple, la température.

LES COCHERS DE PLACE — Les cochers de la gare Bonaventure et ceux de la station de voitures de la rue S.-Jacques, près l'hôtel Queens, semblaient ne devoir jamais s'entendre.Les premiers sont licenciés mais ils sont attachés à une station privée, alors que les autres font le service dans une station municipale. Une dizaine d'actions ont été prises contre ceux de la gare Bonaventure qui cherchaient à "faire" des clients dans la rue, et la situation était très tendue. Le Comité exécutif a décidé, ce matin, de régler le différend en faisant aussi station municipale celle de la gare.

RUE S-HUBERT EN ASPHALTE— L'échevin Dubeau prend la parole au nom d'un groupe de ses électeurs, qui demandent que la rue S.-Hubert soit pavée en asphalte, depuis la rue Sherbrooke jusqu'à la rue Roy. Le maire déclare que la ville est prête à se rendre à cette demande, et que cette partie de la rue S.-Hubert sera pavée en asphalte avant la fin de l'été. Un délégué rappelle au maire que la procession du Congrès Eucharistique passera à cet endroit-là, et demande que l'on pousse les travaux pour qu'ils soient terminés en septembre.

ENCOMBREMENT.— Le Dr Lachapelle se plaint, non sans raison, de l'encombrement, renouvelé chaque matin, aux abords de la Cour du Recorder, à l'Hôtel-de-Ville, La Police est-elle impuissante à faire un service d'ordre dans son voisinage immédiat ! D'ailleurs, le Bureau municipal d'hygiène, un autre voisin, devrait bien aussi intervenir, car il se dégage de ces foules des émanations qui n'ont rien d'agréable ni de fortifiant.

Le chef de Police a promis de faire tout en son pouvoir pour faire cesser ces désordres, mais, il semble ne pas avoir beaucoup de confiance quant à l'efficacité des moyens dont il dispose. Le Dr Lachepelle nous faisait observer que cela faisait ressortir la nécessité d'un autre édifice.

ABATTAGE DES BESTIAUX — M. Campbell, représentant Gordon, Ironside & Fares, exportateurs de bestiaux réclame qu'un excédant dans le tarif des marchés à Montréal détourne de cette ville, au profit de Toronto, l'abattage des bestiaux.

Le chiffre d'affaires des abattoirs de Toronto atteint à près de $5,000,000, tandis qu'à Montréal, il est très audessous de 2,000,000. Les animaux de Winnipeg et des plaines de l'Ouest sont presque tous abattus à Toronto avant d'être expédiés dans les Provinces Maritimes, et à Montréal même. Et ces conditions maintiennent nécessairement en hausse le prix des viandes. Il se consomme chaque jour, à Montréal, environ 200,000 livres de viandes, et la question est de toute première importance.

Le Maire remercie M. Campbell, et lui promet que cette question sera mise à l'étude sans retard.

BUREAU D'INFORMATIONS. — Des délégués des Associations commerciales de Montréal se sont présentés devant le Comité exécutif, pour appuyer le projet de la création, à l'Hôtel de Ville, d'un "bureau industriel et d'informations", qui serait composé du Maire, d'un échevin et d'un représentant de chacun des corps publics suivants :

MM. Wm. Caldwell, C.-H. Catelli, et Association des Manufacturiers canadiens. Le Board of Trade étaient représenté par MM. John Baillie et H.-R. Drummond, la Chambre de Commerce, par MM. L.-J.-A. Surveyer, Jos Fortier et C.-H. Catelli; l'Association des manufacturiers Canadiens, par MM. Wm. Caldwell, honorable A. Desjardins et H.-T. Meldrum, M. J.-H. Lauer était délégué par la Builders' Exchange. nouvelles industries, en faisant connaître John Baillie, Alphonse Desjardins, J.-H. Lauer et quelques autres ont parlé en faveur du projet.

L'objet de ce Bureau serait de favoriser l'établissement, à Montréal, de nouvelles industries, en faisant connaître à l'étranger les avantages offerts par la Ville aux fabriques et usines qui viendraient s'y établir.

Le Maire, au nom du Comité, remercie les délégués de l'intérêt qu'ils prennent dans le développement de Montréal, et leur promet que la question sera très sérieusement mise à l'étude. Il ajoute que Montréal n'est pas en arrière, cependant, puisque sa population, s'augmentant en moyenne d'environ 50,000 âmes par an, a déjà atteint à peu près 530,000 habitants, sans compter les 62,000 habitants de la banlieue. (Nous donnons à ce sujet, dans une autre colonne, une intéressante statistique).

Le diner du Président

Québec, 7.—Au diner du président de l'Assemblée Législative, hier, on remarquait MM. Taschereau, Devlin, Kaine, ministres; Champagne, Letellier, Berthiaume, conseillers législatifs; Prévost, Kelly, Bernard, Bissonnette, Giard, Gault, Langlois, Bourassa, Tanguay, Tessier, Nault, Pilon, Ouellette, Mercier, Benoit, Marchand, Galipeault, Lévesque, Lavergne, d'Anjou, Perron, députés; Boucher de la Bruère, surintendant de l'Instruction Publique; Lanctôt, assistant du procureur-général; Dufault, sous-ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries; Sylvestre, sous-ministre des Travaux Publics; Désaulniers, greffier des comités Taschereau, greffier des procès-verbaux; Patenaude, sous-greffier de l'Assemblée, Rocher, greffier de législation; Chouinard, Lindsay, S.-Jacques, huissier de la verge noire; Delisle, Arthur Dionne, Kirwin, Desjardins, Papineau, Ed. de Sales Laterrière, Jos. Hudon, Auguste Edge, Lucien Lemieux, J.-Eugène Caron, secrétaire du président de l'Assemblée; D. Hellencourt, du "Soleil"; Larue, de la "Presse"; Stevenson, du "Star"; Aubé, du "Temps".

BOURSE DE MONTREAL

MM. BRUNEAU & DUPUIS, courtiers, 4 rue de l'Hôpital, nous fournissent le rapport suivant:

STOCKS	Vend	Ach.	STOCKS	Vend	Ach.
Am. As'tos	28¼	27¼	Laur.Ppr..		130¼
" pfd.	95¼		" pfd.		130½
Bell Tel.Co			Mack. Cm.	90	89
B.C.Pk. As	70		" pfd.	78	
" B.pfd	73		Mex.L.&P.	80	79¼
B.Lake As.	25	24½	" pfd.		
" pfd.	66	65	M.& S.-P..	139⅝	139¼
B.Co F.N.			" pfd.		
" pfd.			M.L.H.&P.	136½	136
Can.Car...			Mt.Cotton.	135	132
" pfd.	102	100	Mt.L.& M.		
Can. Cem.	21¼	21	Mt.St. Ry..	248	247½
" pfd.	88¾	88½	Mt.St'l.Wk	107¾	107⅛
Ca. Conver	45	42¼	" pfd.	116½	
Can.C.Rub		99	Mt.T'gh.C.	151	145
" pfd.			Nipissing..		
Can.G.El..			Nor.Ohio..		
Can.Pac...	182¾	182½	North Star		
" pfd.	179	178	N.S.S.&Cl..	82	81
Crown Res	3.55		" pfd.		
Dét.El Ry.		62	Ogil.M.Co.	139¼	139⅜
Dom.C.Co.	70	69	" pfd.		
" pfd.			Ott.L.& P..	110	
D.I.& S.Co	66¼	66½	Ptn.Mfg.C.	80	64½
" pfd.	105¾	104½	Pen's Ltd..		60¼
Dom.Park.	59	55	" pfd.		
Dom.T C..	72½	71½	Porto Rico	42	41
" pfd.	104	102	Québec Ry	37½	37
D.S.S.& A.			R.& O.N.C.	87½	86
" pfd.			Rio Jan.L...	95	94
Dul.Sup...	72¼	70½	Sao Paulo.		
H. Elec.Ry	124	123	Sh.W.& P..		96½
Hav. Elec.			S.-John Ry		
" pfd.			Toledo Ry.	14	
Ill.Trac.pd	91		Tor. Ry...		122
In.C.Com..			Tri.City pf		93
" pfd.			Twin City.	114⅝	114¼
Int. C.& C.			W.India...		
L.of Wd.C.	143¾		Winn. Ry.		
" pfd.	127		Wind Ht'l.	120	

VENTES DE LA MATINEE

Toronto.—5 à 123 1-4.
Twin City.—61 à 114 1-2.
Detroit.—75 à 62 1-2; 25 à 62 1-4.
Street Ry.—50 à 248 1-2; 25 à 248.
Ottawa L. & P.—75 à 110; 9 à 109 1-2.
Pacific.—75 à 183; 25 à 182 3-4.
Power.—50 à 136 1-2; 100 à 136 1-4; 10 à 136; 125 à 136 1-4; 50 à 136.
Quebec Ry.—150 à 37.
Tri. City Pr.—2 à 92 1-8.
Woods Com.—15 à 143 3-4.
Dom. Coal.—25 à 70; 50 à 69 3-3; 25 à 69 1-2; 25 à 69 3-4; 75 à 68 1-2; 50 à 68; 25 à 67 3-4; 150 à 67; 25 à 67 1-2; 100 à 68; 25 à 69.
Cement.—1 à 20 3-4; 10 à 21 1-8; 200 à 21.
Penman's.—50 à 61.
Iron Pfd.—10 à 105 3-4.
Iron Com.—125 à 66 1-2; 5 à 66 3-4; 100 à 67 1-8; 125 à 66; 25 à 66 1-8; 350 à 66; 75 à 65 3-4; 25 à 65 7-8; 150 à 66; 25 à 65 3-4; 50 à 65 7-8; 20 à 65 3-4; 50 à 65 1-2; 100 à 65 1-4; 155 à 65; 100 à 65 1-8; 440 à 65; 100 à 65 1-4; 50 à 65 1-2; 50 à 65 3-3; 190 à 66; 20 à 66 1-8; 50 à 66.
Asbestos pfd.—2 à 95.
Textile Com.—50 à 72.
Switch Com.—4 à 107; 100 à 107 1-2; 50 à 107 5-8.
Scotia.—25 à 84 1-2; 27 à 84; 100 à 83; 25 à 82.
Cement Pfd.—250 à 88 1-2.
Scotia Pfd.—5 à 125.
Ogilvie Pfd.—11 à 127.
Black Lake.—25 à 24 1-2.
Bank N. S.—20 à 283 1-4.
Molsons Bk.— 10 à 207 1-2.
Rico Bds.—$4.500 à 85.
Que. Ry. Bds.—$2,000 à 83 1-2.
Coal Bonds.—$2,000 à 98 3-4.
Textile Bds.—$4,000 à 96 A; $2,000 à 96C.

BOURSE DE NEW-YORK

VALEURS.	Ouv.	12.30	VALEURS.	Ouv.	12.30
Am. Bt Sg.	38¼	338	K.C. Sov...		
Amal.C. xd	76	76⅛	Kan.& T.C	41¼	41⅜
Am.A.L.c.	53	52¼	Lou. & N..	150½	150¼
" prf.			Miss. Pac..	69½	69⅜
A.Sg.R.Co			M.S.P.& S.	139	139
A.S.& R.Co	82¾	82¾	" prf.		
Am.Car.F.	64⅞	64¾	N.Y.C.& H	122⅛	122⅛
Am.S.F.Co			Erie R.I.p.	30¼	30
Am. Wooll.			" " II.p.		
Ana.Mn.C.	47	47	N.Y.O.& W		
Ah.T.& S.F	113⅞	113⅞	North.Pac.	135	135¼
Bethleha.S			N.& W.cm	103⅝	104
Balt.& Ohi.	111½	111¼	Pac. Mail..	30⅛	30¼
" prf.			Penn. R.R.	136½	136½
B.R.T.	77	77⅛	P'd.R.com.	43½	42¼
Cen. Leath	41⅜	41½	P.Gas		
C.I.P.			Phila.& R.	166	165
Can.Pac...	182½	182½	Rock Isld..	47	47½
Ch.Gt.W...			Ry. S.S		
Ches.& Ohi	85¾	86¼	R.I &S.cm.		
C.&Al.Cm.			R.I & S.prf		
C.& N.W.			S.Ry.,com.	28	28
C.M.& S.-P	142¼	142½	" prf.		
C.S.			Sou. Pac...	125⅞	126⅛
C.G.N.Y...	142½	142¾	Sloss S....		
Cof.F.& I..	40	40	Texas Pac.		
C.P.			Toledo R..		
" prf.			Twin City.		
D.L.& W..			U.S.S. com	85¼	85¼
Del.& Hud			" prf.	120⅛	120
D. & R.G..	40⅝	40⅝	U.S.R. com	44½	44¼
" prf.			" prf.		
D.Sec	32½	32¾	Un. P.com.	186¼	186⅛
D.S.S.& At			" prf.	97	97
" prf.			Wabash ...	21¼	21¼
G.N.R.prf..	136⅜	137	" prf.	46⅝	47
Gen. Elec..			W.Un. Tel.	73¼	72½
I.C. Com...			Wis. C.cm.		
Interboro..	22⅜	22			
" prf.	57⅞	57⅜			
Ill.Cent....	139¾	139½			
Inter.P.....					

LA BOURSE DES MINES

Les dernières cotations fournies au "Devoir" par Fisher et Des Rosiers, courtiers, 91 rue Saint-François-Xavier:

NOM.	Valeurs.	Offre.	Demande.
Alumni	$1.00		1
Beaver	1.00	37	37½
Black Mines Con	1.00	7	7½
British-American	1.00	3	3¾
Chambers-Ferland	1.00	38	39
Cobalt Central	1.00	14½	15½
Cobalt Lake	1.00	28⅛	28¾
Cobalt Twins	1.00	17½	20
Coniagas	5.00		
City of Cobalt	1.00	34	36
Crow Reserve	1.00		3.60
Dr. Reddick Com	1.00		
Dr. Reddick Pfd	1.00		
Everett Lake	1.00	2	2½
Farah	1.00		
Floyd	1.00		4½
Foster	1.00	25¼	25¾
Gifford	.25	11¾	12½
Goodwin L. Mines	.25		
Gowganda King	1.00		
Green Meehan	1.00	7	7½
Hyland	1.00		
Kerr Lake	5.00	8.75	9.00
La Rose	5.00	4.30	4.35
Little Nipissing	1.00	25¾	26
McKin.-Dar.-Sav	1.00	92	95
Mont. Red. Smel	5.00		
" " " Pfd	5.00		
Nancy Helen	1.00	11	12
Nipissing	5.00	10.12½	10.15
Nova Scotia	1.00	41	42¼
Ophir	1.00	47	65
Otisse	1.00	7¾	8¼
Otisse Currie	1.00		
Peterson Lake	1.00	27	27½
Rochester	1.00	18¼	18¾
Ross Ballard	1.00	19	20
Silver Alliance	1.00		
Silver Bar	1.00	10	13
Silver Leaf	1.00	9	9½
Silver Queen	1.00	15	18
Temiskaming	1.00	76	76½
Treththeway	1.00	1.39½	1.40
Union Pfc. Cobalt	1.00	3	4

VENTES DE L'AVANT-MIDI

Beaver.—200 à 37 1-4.
Peterson Lake.—50 à 26 1-2.
U. P.—1000 à 3 3-4.
Ross Ballard.—500 à 19 1-2.
B. A.—1000, 1000, 1000 à 3 1-4.
Everett Lake.—500, 500 à 2 1-4; 500, 500, 500, 5000 à 2 3-8.

HORS-LISTE

VENTES DE LA MATINEE

Brewery privilégié.—25 à 95.

Le bilan de la Banque d'Angleterre

Londres, 7.—Le taux d'escompte de la Banque d'Angleterre reste à 4 pour cent.

Le bilan hebdomadaire démontre les changements suivants :

Réserve totale, diminution	£ 535,000
Circulation, augmentation	192,000
Or, diminution...	342,100
Dépôts au public, augmentation...	1,793,000
Autres dépôts, augmentation.	3,754,000
Garanties du gouvernement, augmentation	4,498,000
Réserve pour billets, diminution	431,000

La proportion de la réserve, quant au passif, est de 39.55 pour cent. La semaine dernière, elle était de 44.81 pour cent.